



# Bulletin Officiel

N°6099 Jeudi 07 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

### COMMUNIQUE DE PRESSE

AMI ASSURANCES S.A	21
--------------------	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AMI ASSURANCES S.A - AGO -	22
AMI ASSURANCES S.A - AGE -	23

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

AMI ASSURANCES S.A - AGO -	24-26
AMI ASSURANCES S.A - AGE -	27-28

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

ZITOUNA TAKAFUL - AGO -	29-35
ZITOUNA TAKAFUL - AGE -	36-38

## ANNEXE I

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

### Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- AMI ASSURANCES S.A
- SOTIPAPIER
- TUNISIE SICAV
- FCP VALEURS AL KAOUTHER
- FCP SMART EQUILIBRE
- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOTIPAPIER

## ANNEXE V

### RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE POUR L'EXERCICE 2019

- FCP VALEURS AL KAOUTHER

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

**Notation de la société :**

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paielement :**

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paielement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paielement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

**Notation de la banque:**

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2020/1 ».

**Montant :** 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

**Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

**Paiement :** Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Clause de remboursement anticipé :** Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

**Cotation en Bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique et pour mieux maîtriser les risques de la branche automobile, AMI assurances a procédé à l'audit des provisions de l'ensemble des dossiers de sinistres automobiles ouverts au 31 décembre 2018 et a confié cette mission à deux cabinets indépendants.

Cette revue a permis de réévaluer à la hausse les provisions de sinistres à payer et d'améliorer les procédures de gestion et de provisionnement des dossiers de sinistres automobiles. AMI Assurances a intégré dans ses états financiers, arrêtés au 31 décembre 2018, ces réévaluations de provisions.

Dans le même contexte, le Conseil d'Administration réuni le 06 Mars 2020 a décidé de proposer aux actionnaires de la société l'augmentation de ses fonds propres pour couvrir les besoins supplémentaires de provisions et assurer le développement de la compagnie conformément à son plan stratégique. Cette augmentation intègre :

- L'émission de titres participatifs d'un montant de 40 millions de dinars,
- L'incorporation des réserves pour un montant de 18 millions de dinars,
- Un apport en numéraire pour un montant de 92 millions de dinars.

Les actionnaires de référence (UGTT, le Groupe BNA et HBG Holding), conscients du potentiel de la société et de l'avancement de la mise en œuvre de son plan stratégique, ont validé ce plan et apporteront leur soutien à sa concrétisation.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le 05 Juin 2020, à dix heures trente minutes (10h30) au siège de la société, sis à la cité les Pins, les Berges du LacII, 1053, Tunis-Tunisie, les Actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes de la Société
10. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission des titres participatifs ;
11. Émission de titres participatifs à hauteur de 40.000.000 DT ;
12. Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'opération de l'émission de titres participatifs.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le 05 Juin 2020, à onze heures trente minutes (11h30) au siège de la société, sis à la cité les Pins, les Berges du LacII, 1053, Tunis-Tunisie, les Actionnaires de la société en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves ;
2. Délégation au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société ;
3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2020 :

**PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.*

**TROISIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total net du bilan de 441.440.193 DT et faisant ressortir un résultat net déficitaire de -75.567.136 DT.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et s'élevant à • DT de la manière suivante :*

Résultat net de l'exercice 2018 : - 75.567.136,393 DT ;

Résultats reportés déficitaires antérieures : - 79.917.985,199 DT ;

---

Résultats cumulés : - 155.485.121,592 DT ;

### **SIXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7 000 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.*

*Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

*Constatant la fin du mandat de madame Emna Rachikou, du cabinet KPMG, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet Ernest & Young, comme co-commissaire aux comptes de la Société, pour une mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en place d'une émission de titres participatifs d'un montant de quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.*

- Suite -

### **DIXIEME RESOLUTION**

*Après lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'émission des titres participatifs sans appel public à l'épargne, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'émission de quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT).*

*Les titres participatifs seront intégralement libérés en numéraire à la souscription, émis et remboursés au pair avec une valeur nominale d'un Dinar Tunisien (1 DT) chacun.*

*L'émission sans appel public à l'épargne de trente-cinq millions de titres participatifs sera réservée à l'actionnaire la Banque Nationale Agricole (BNA).*

*La souscription des titres participatifs, objet de l'émission, pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.*

*Il est précisé que ce délai de trente (30) jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des Titres Participatifs.*

*La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année, une avance et un complément variable*

*La durée des titres est de sept (7) ans.*

*Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.*

### **ONZIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs.*

### **DOUZIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.*

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2020 :

**PREMIERE RESOLUTION**

*Prenant la parole, monsieur le Président informe les actionnaires de la Société que les réserves de la Société s'élèvent à 18.133.932 DT.*

*Il est à rappeler, dans ce cadre, que le Conseil d'Administration de la Société tenu le 06 mars 2020 avait proposé de réaliser une augmentation de capital social de la Société par incorporation de réserves.*

*En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves de 17.847.756 DT et ce, par l'émission de 17.847.756 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale d'1 DT chacune, à raison de (27) actions nouvelles pour (35) actions anciennes.*

*Suite à cette augmentation du capital dont l'effet est immédiat, le capital social de la Société passera de 23.135.980 DT à 40.983.736 DT. Ledit capital social sera divisé en 40.983.736 actions d'un (1) Dinar chacune.*

*Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*A la suite de la réalisation de cette augmentation de capital social, les réserves de la Société seront d'un montant global de 286.176 DT.*

- Suite -

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

*Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital social décidée dans la première (1<sup>ère</sup>) résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de modifier l'article 6 des statuts de la Société.*

*Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société, monsieur Mohamed Skander Naija, à l'effet de signer toute mise à jour des statuts de la Société nécessaire et/ou requise par toute administration et/ou le registre national des entreprises.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.*

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2020, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ L'état d'évolution des actifs nets des adhérents

**1- Les Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et quitus aux Administrateurs.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

### **TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaique**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique relatif à l'exercice 2019, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration la création d'un Fonds Social.

L'Assemblée Générale décide de charger le Conseil d'Administration de la constitution juridique du Fonds Social et de mettre en place le règlement intérieur et les procédures de sa gestion et de son contrôle.

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices nets de l'exercice 2019 comme suit :

#### **1- Résultat de l'Opérateur**

<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>	<b>3 513 257</b>
<b>Report à nouveau antérieur</b>	<b>-342 129</b>
<b>Solde 1</b>	<b>3 171 128</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>158 556</b>
<b>Réserves pour réinvestissement exonéré</b>	<b>2 760 000</b>
<b>Solde 2</b>	<b>252 571</b>
<b>Prélèvement pour fonds social</b>	<b>75 000</b>
<b>Solde 3</b>	<b>177 571</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>177 571</b>

- Suite -**2-Résultats du fonds des Adhérents**

Surplus nets de l'exercice 2019	514 277
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	-188 888
Solde 1	325 389
Réserves pour réinvestissement exonéré	240 000
Solde 2	85 389
Provision d'équilibrage	85 389
Solde 3	0
Surplus du fonds des adhérents reporté	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**CINQUIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2020.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique, au titre de l'exercice 2020 à 30.000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la répartition de ces honoraires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION : Fixation du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut du budget complémentaire relatif aux jetons de présence de l'exercice 2019 à 375 000Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la répartition de ce budget.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.**

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020 à **295000Dinars**.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la répartition des jetons de présence.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer le cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE représenté par Madame Emna RACHIKOU et le cabinet E.C.C MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Hedi KAMMOUN en tant que Co-Commissaires aux Comptes de la Société ZITOUNA TAKAFUL pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **NEUVIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commission Wakala et Moudharaba, pour l'année 2020 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 25%
- Taux de commission Moudharaba : 25%

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DIXIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

**ONZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**2-Bilan après affectation :**

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/2019 (exprimé en dinars)		NOTES	31/12/2019			31/12/2018		
			Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et'oun E'takaful	Entreprise Takaful et'oun E'takaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et'oun E'takaful	Entreprise Takaful et'oun E'takaful combiné
Actifs								
AC1	Actifs incorporels	1	-	360 113	360 113	-	166 645	166 645
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	360 113	360 113	-	166 645	166 645
AC2	Actifs corporels d'exploitation	2	-	853 895	853 895	-	930 252	930 252
	AC21 Installations techniques et machines		-	774 603	774 603	-	830 861	830 861
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier		-	79 290	79 290	-	79 391	79 391
AC3	Placements	3	76 291 028	24 895 236	101 186 264	64 770 602	10 642 985	75 413 587
	AC31 Terrains et constructions		-	8 165 584	8 165 584	-	5 344 334	5 344 334
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	8 165 584	8 165 584	-	5 344 334	5 344 334
	AC32 Placements dans les entreprises et participations		8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-	8 000 000
	AC324 Bons et obligations avec un lien de participation		8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-	8 000 000
	AC33 Autres placements financiers		67 885 299	16 729 651	84 614 950	56 385 999	5 298 651	61 684 650
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des ICP		2 399 999	2 000 000	4 399 999	1 999 999	-	1 999 999
	AC334 Autres prêts		20 000	-	20 000	30 000	-	30 000
	AC333 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		65 465 300	14 721 000	80 186 300	54 356 000	5 290 000	59 646 000
	AC336 Autres		-	8 631	8 631	-	8 631	8 631
	AC34 Créances pour les pièces déposées auprès des entreprises cédantes		405 729	-	405 729	384 603	-	384 603
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques	4	8 456 158	-	8 456 158	8 000 126	-	8 000 126
	AC510 Provisions pour primes non acquises		3 182 396	-	3 182 396	2 661 833	-	2 661 833
	AC520 Provisions d'assurance vie		736 234	-	736 234	771 820	-	771 820
	AC530 Provisions pour sinistres (vie)		117 036	-	117 036	603 064	-	603 064
	AC531 Provision pour sinistres (non vie)		4 400 292	-	4 400 292	3 961 409	-	3 961 409
AC6	Créances	5	24 509 291	6 208 420	30 717 711	16 390 102	8 895 740	25 285 842
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		22 164 476	-	22 164 476	15 530 051	-	15 530 051
	AC611 Primes acquises et non émises		-609 069	-	-609 069	-507 881	-	-507 881
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		19 093 516	-	19 093 516	13 227 791	-	13 227 791
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		3 680 028	-	3 680 028	2 810 140	-	2 810 140
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		1 249 750	-	1 249 750	134 013	-	134 013
	AC63 Autres créances		1 095 065	282 629	1 377 695	726 039	1 127 689	1 853 727
	AC631 Personnel		-	24 433	24 433	-	9 232	9 232
	AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		1 095 065	107 707	1 202 772	726 039	1 000 731	1 726 790
	AC633 Débiteurs divers		-	150 489	150 489	-	117 705	117 705
	AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		-	5 925 790	5 925 790	-	7 768 052	7 768 052
AC7	Autres éléments d'actif	6	11 174 691	1 653 780	12 828 470	9 061 206	799 427	9 860 633
	AC71 Avances en banque, CCP, chèques et caisse		2 451 666	543 486	2 995 152	2 034 014	305 513	2 339 526
	AC721 frais d'acquisition reportés		6 115 000	-	6 115 000	5 030 382	-	5 030 382
	AC731 Profit net acquis non échus		2 608 023	764 123	3 372 147	1 996 810	168 486	2 165 296
	AC733 Autres comptes de régularisation		-	346 171	346 171	-	325 429	325 429
Total de l'actif			120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

- Suite -



Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêtés au 31/12/2019 (exprimé en dinars)	NOTES	31/12/2019			31/12/2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Actifs Nets des Adhérents	7						
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-	-	-	-799 681	-	-799 681
AN2 Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents		85 389	-	85 389	-	-	-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-	-	-	610 793	-	610 793
AN5 Autres Actifs Nets		240 000	-	240 000			
Total des Actifs Nets des Adhérents		325 389	-	325 389	-188 888	-	-188 888
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		-	25 000 000	25 000 000	-	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves		-	233 356	233 356	-	-	-
CP4 Autres Capitaux propres		-	4 760 000	4 760 000	-	-	-
CP5 Résultat reporté		-	177 371	177 371	-	-742 095	-742 095
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		-	30 171 128	30 171 128	-	14 257 905	14 257 905
CP6 Résultat de l'exercice		-	-	-	-	2 399 967	2 399 967
Total capitaux propres avant affectation		-	30 171 128	30 171 128	-	16 657 871	16 657 871
Total actifs nets et capitaux propres		325 389	30 171 128	30 496 517	-188 888	16 657 871	16 468 983
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges	9	-	1 100 000	1 100 000	-	600 000	600 000
PA23 Autres provisions		-	1 100 000	1 100 000	-	600 000	600 000
PA3 Provisions techniques brutes	10	102 283 503	-	102 283 503	82 335 056	-	82 335 056
PA310 Provisions pour primes non acquises		23 092 067	-	23 092 067	19 010 044	-	19 010 044
PA320 Provisions d'assurance vie		41 111 870	-	41 111 870	31 737 638	-	31 737 638
PA330 Provisions pour sinistre (vie)		642 259	-	642 259	1 033 288	-	1 033 288
PA331 Provision pour sinistre (non vie)		36 673 963	-	36 673 963	30 070 722	-	30 070 722
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		763 344	-	763 344	483 363	-	483 363
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	6 619 573	-	6 619 573	5 174 721	-	5 174 721
PA6 Autres dettes	12	11 202 702	2 455 946	13 658 649	10 901 147	3 873 813	14 774 960
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		221 788	-	221 788	247 378	-	247 378
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		2 227 367	-	2 227 367	2 054 576	-	2 054 576
PA63 Autres dettes		2 827 757	2 455 946	5 283 703	830 940	3 873 813	4 704 754
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	206 691	206 691	-	189 618	189 618
PA632 Personnel		-	739 850	739 850	-	1 117 066	1 117 066
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		2 201 015	930 066	3 131 081	613 081	2 054 341	2 667 422
PA634 Créanciers divers		626 742	379 339	1 206 081	217 860	512 788	730 647
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		5 925 790	-	5 925 790	7 768 052	-	7 768 052
PA7 Autres passifs	13	-	244 369	244 369	-	303 365	303 365
PA712 Autres comptes de régularisation passif		-	244 369	244 369	-	303 365	303 365
Total du passif		120 105 779	3 800 315	123 906 094	98 410 923	4 777 178	103 188 101
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres**

	Capital	Réserves pour réinvestissement exonéré	Prélèvement pour fonds social	Réserve légale	Repot à nouveau	Résultat	Total
Capitaux Propres Avant Affectation	25 000 000	2 000 000			-342 129	3 513 257	26 657 871
affectation résultat 2019	-	2 760 000	75 000	158 556	519 700		3 513 257
Capitaux propres après affectation	25 000 000	4 760 000	75 000	158 556	177 571	-	30 171 128

**4-L'état d'évolution des actifs nets des adhérents**

	Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	Autres Actifs nets	Surplus ou déficit de l'exercice 2019	Total
Actifs Nets Avant Affectation		-188 888	-	514 277	-188 888
Affectation Surplus 2019	-	274 277	240 000		514 277
Actifs Nets Apres Affectation	-	85 389	240 000	-	325 389

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac,  
1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2020, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous ses résolutions adoptées:

**PREMIERE RESOLUTION: Modifications des Statuts**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide la mise à jour des Statuts conformément aux dispositions de la loi N° : 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ayant abrogé et complété le Code des Sociétés Commerciales et la loi N° 52-2018 du 28 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises

En conséquence les articles 9, 10, 12, 16, 28, 33 et 35 des Statuts de la société d'assurances ZITOUNA TAKAFUL seront modifiées comme suit :

**ARTICLE 9 : LIBERATION DES ACTIONS :**

9.2 Le Conseil d'Administration peut autoriser les actionnaires à libérer leurs actions par anticipation, mais dans ce cas les actionnaires ne peuvent prétendre à aucun intérêt ni à aucun dividende.

Les appels de fonds seront portés à la connaissance des actionnaires trente (30) jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit et par avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

**ARTICLE 10 : DEFAUT DE LIBERATION DES ACTIONS**

10.1 Tout versement postérieur à l'échéance emporte de plein droit intérêt au profit de la société au taux des comptes débiteurs en vigueur depuis l'échéance et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

10.2 Si l'actionnaire ne libère pas le reliquat du montant des actions qu'il a souscrit, aux termes fixés par le Conseil d'Administration, la société lui adresse une mise en demeure d'effectuer le paiement des sommes dues par lui en principal et intérêts par écrits recommandés avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

- Suite -

**ARTICLE 12: TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS :**

12.1 Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre National Des Entreprises.

**ARTICLE 16 : DELIBERATION DU CONSEIL :**

16.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige soit au siège social soit en tout autre local ou localité indiquée dans les lettres de convocation. Les convocations sont faites soit (i) par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit, soit (ii) par courrier électronique ou télécopie, soit encore par remise en main propre contre décharge, et ce huit (8) jours au moins à l'avance.

**ARTICLE 28: DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

**2- Convocation des Assemblées**

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées spécialement en cas de nécessité conformément aux procédures prévues par l'article 277 du code des sociétés commerciales.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour

- Suite -

### **5-Ordre du jour des Assemblées**

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit

### **ARTICLE 33 : AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES-RESERVES :**

33.4 Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société ou par un intermédiaire en bourse agréé, sans que la mise en paiement desdits dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire puisse dépasser les 3 mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, en décider autrement à l'unanimité. Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.

### **ARTICLE 35 : DISSOLUTION ANTICIPEE:**

35.6 La société ne peut se prévaloir de sa dissolution à l'égard des tiers qu'à partir du jour de la publication de la dissolution au Journal Officiel de la République Tunisienne après inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

### **DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général de la société ou à son mandataire de recevoir les souscriptions et les versements afférents à la présente augmentation du capital, opéré le dépôt des fonds, procéder à la déclaration de souscription et de versements et effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2020 - AS - 0471

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	192.320	192.358		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	131.383	131.403		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.567	110.581		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	117.125	117.144		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.952	114.971		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.728	111.751		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	111.235	111.250		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.577	45.582		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.977	31.982		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	108.187	108.205		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.000	17.002		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.028	123.041		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.165	1.165		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.398	114.417		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.223	11.224		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	160.625	160.657		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.265	11.265		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.778	1.780		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.726	61.733		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	125.863	125.834		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	98.878	98.780		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.773	101.795		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	124.380	124.209		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	481.863	481.533		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	112.889	112.757		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	119.991	119.871		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.383	124.282		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.491	106.501		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.164	94.100		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	164.810	164.559		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	82.336	82.206		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.164	116.045		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	143.357	143.281		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	133.116	132.805		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	87.857	87.387		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.162	19.088		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2064.992	2059.500		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	117.837	115.977		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	163.368	161.150		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	175.631	171.767		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.492	15.215		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.592	2.584		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.345	2.342		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	63.354	62.109		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.031	1.027		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.247	1.248		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.111	1.104		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.046	1.038		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.545	102.763		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	125.733	124.852		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1029.916	1016.892		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.347	10.232		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.022	8.778		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.345	78.119		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.301	106.313
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.190	104.202
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.226	108.241
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.902	106.918
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	109.145	109.165

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.873	110.891
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.270	108.287
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	100.234	100.249
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.661	104.666
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.587	103.604
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.827	111.846
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.404	107.415
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.262	106.271
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.888	106.903
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.640	106.653
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.681	106.697
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	108.044	108.056
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.944	106.960
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	106.103	106.114
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.456	108.468
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.790	104.801
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.650	107.663
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.976	107.994
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.699	108.715
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	114.151	114.558
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	55.279	55.258
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	83.724	83.667
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.517	17.538
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	285.483	285.252
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2027.802	2010.888
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	71.463	71.711
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.637	57.690
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.007	101.929
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.466	10.464
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	11.457	11.446
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.364	13.297
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.934	11.886
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	153.233	153.247
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.301	7.270
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	101.092	101.735
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	77.177	76.765
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	78.872	78.597
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	99.981	100.038
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	79.077	78.757
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	89.089	89.194
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.160	8.111
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	83.669	83.292
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	127.266	126.995
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	87.258	85.706
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.769	109.614
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	108.113	107.647
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	166.872	163.449
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	165.431	163.244
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	153.263	152.371
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.506	19.091
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	118.261	114.302
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	131.915	132.346
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	990.746	986.819
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5223.213	5111.071
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4539.101	4710.410
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.817	80.076
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4570.646	4426.100
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.293	8.944
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	108.866	108.439
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9628.692	9376.292

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **Société Assurances Multirisques Ittihad**

#### **AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Chiheb GHANMI et Mme Emna RACHIKOU.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2018**

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2018	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 754 584	1 305 147	449 437	396 908
AC13- Fonds commercial	1 224 087	486 419	737 668	767 194
	2 978 671	1 791 566	1 187 105	1 164 102
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	5 460 133	3 129 507	2 330 626	2 207 991
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 902 249	927 268	974 981	992 787
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	115 586	0	115 586	118 278
	7 477 968	4 056 775	3 421 193	3 319 056
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	3 372 101	70 469 181	71 850 159
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 405 999	691 322	714 677	714 677
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	46 808 853	4 810 581	41 998 272	53 236 536
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	189 000 727		189 000 727	143 923 555
AC334- Autres prêts	7 170 526	610 000	6 560 526	6 923 933
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 027 772		5 027 772	3 463 143
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	244 994		244 994	288 408
	323 500 155	9 484 005	314 016 150	280 400 410
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	761 284	0	761 284	780 948
AC520-Provision d'assurance vie	6 102 973	0	6 102 973	5 589 730
AC530-Provision pour sinistres vie	424 437	0	424 437	556 666
AC531-Provision pour sinistres non vie	11 097 764	0	11 097 764	6 796 213
	18 386 457	0	18 386 457	13 723 557
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	566 491	0	566 491	2 322 637
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	66 753 627	42 798 909	23 954 719	25 575 818
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	32 062 982	2 771 858	29 291 123	29 426 297
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	4 418 911	3 173 332	1 245 579	649 315
AC63-Autres créances			0	
AC631-Personnel	327 961		327 961	313 540
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	18 786 917	26 780	18 760 137	25 783 209
AC633-Débiteurs divers	5 487 474	503 098	4 984 377	1 712 027
	128 404 363	49 273 977	79 130 387	85 782 843
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	17 161 279	6 343 936	10 817 343	12 254 620
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	7 454 677		7 454 677	7 657 489
AC722-Autres charges à répartir	2 366 220	2 366 220		128 471
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	6 793 265	79 138	6 714 127	10 192 481
AC733-Autres comptes de régularisation	312 755		312 755	1 513 868
	34 088 196	8 789 294	25 298 902	31 746 929
<b>Total de l'actif</b>	<b>514 835 810</b>	<b>73 395 617</b>	<b>441 440 194</b>	<b>416 136 898</b>



**BILAN ARRETE AU 31/12/2018**

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Situation arrêtée au 31/12/2018</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capital social	23 135 980	23 135 980
CP2- Réserves et primes liées au capital	18 133 932	18 133 932
CP3- Résultats reportés	-79 917 985	-38 251 794
CPR- Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	<b>44 410 222</b>
CPTP-Titres participatifs	35 000 000	
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>40 762 148</b>	<b>47 428 339</b>
CP6- Résultat de l'exercice	<b>-75 567 136</b>	<b>-41 666 190</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-34 804 988</b>	<b>5 762 149</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	2 243 292	1 706 391
	<b>2 243 292</b>	<b>1 706 391</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	59 128 381	61 645 195
<i>PA320- Provisions assurances vie</i>	32 524 913	33 313 583
<i>PA330- Provision pour sinistres (vie)</i>	5 165 098	4 730 310
<i>PA331- Provision pour sinistres (non vie)</i>	343 147 198	281 612 238
<i>PA340- Provision pour PB et ristourne (Non vie)</i>	94 398	
<i>PA361- Autres provisions techniques (non vie)</i>	8 051 874	7 449 402
	<b>448 111 862</b>	<b>388 750 728</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>7 152 041</b>	<b>4 224 397</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	5 446 022	3 537 465
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	<b>182 900</b>	170 400
<i>PA632-Personnel</i>		
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	6 528 466	5 829 031
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	1 210 631	846 380
	<b>13 368 019</b>	<b>10 383 276</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	5 369 968	5 309 956
	<b>5 369 968</b>	<b>5 309 956</b>
<b>Total du passif</b>	<b>476 245 182</b>	<b>410 374 748</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>441 440 194</b>	<b>416 136 898</b>



**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	Opérations brutes 31/12/2018	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 2017
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	164 664 023	-9 377 152	155 286 870	151 610 407
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	2 516 813	-19 665	2 497 149	-11 186 243
	<b>167 180 836</b>	<b>-9 396 817</b>	<b>157 784 019</b>	<b>140 424 164</b>
<b>PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>9 657 202</b>		<b>9 657 202</b>	<b>7 245 785</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	-121 714 499	1 781 673	-119 932 826	-108 486 842
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-61 534 961	4 301 551	-57 233 410	-18 739 054
	<b>-183 249 459</b>	<b>6 083 224</b>	<b>-177 166 236</b>	<b>-127 225 897</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>-602 471</b>	<b>0</b>	<b>-602 471</b>	<b>-7 449 402</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-94 398</b>	<b>0</b>	<b>-94 398</b>	<b>-150 946</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-19 049 768		-19 049 768	-18 681 873
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-187 575		-187 575	1 606 487
CHNV 43- Frais d'administration	-25 013 483		-25 013 483	-24 865 587
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 185 530	1 185 530	1 072 764
	<b>-44 250 826</b>	<b>1 185 530</b>	<b>-43 065 295</b>	<b>-40 868 210</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>-14 998 205</b>		<b>-14 998 205</b>	<b>-24 765 508</b>
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)</b>	<b>-66 357 321</b>	<b>-2 128 063</b>	<b>-68 485 383</b>	<b>-52 790 013</b>



**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	Opérations brutes 31/12/2018	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 2017
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	3 701 564	-1 508 301	2 193 262	3 782 609
	<b>3 701 564</b>	<b>-1 508 301</b>	<b>2 193 262</b>	<b>3 782 609</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	629 496		629 496	1 157 484
PRV 22- Produits des autres placements	104 710		104 710	261 968
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	708 006		708 006	57 199
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	<b>1 442 213</b>	<b>0</b>	<b>1 442 213</b>	<b>1 476 651</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-1 840 947	439 670	-1 401 277	-1 302 201
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-434 788	-132 229	-567 017	198 754
	<b>-2 275 736</b>	<b>307 441</b>	<b>-1 968 294</b>	<b>-1 103 447</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	788 670	513 243	1 301 913	-1 817 194
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	0
	<b>788 670</b>	<b>513 243</b>	<b>1 301 913</b>	<b>-1 817 194</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-400 565		-400 565	-677 104
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-15 238		-15 238	-10 761
CHV 43- Frais d'administration	-565 863		-565 863	-647 484
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		334 872	334 872	277 611
	<b>-981 666</b>	<b>334 872</b>	<b>-646 794</b>	<b>-1 057 738</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>-384 705,998</b>		<b>-384 706</b>	<b>-824 279</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-49 458		-49 458	-14 355
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-341 642		-341 642	-300 817
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-90 201		-90 201	-350 176
	<b>-481 301</b>	<b>0</b>	<b>-481 301</b>	<b>-665 349</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>1 809 037</b>	<b>-352 745</b>	<b>1 456 292</b>	<b>-208 745</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>-68 485 383</b>	<b>-52 790 013</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>1 456 292</b>	<b>-208 745</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	7 059 499	11 822 310
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 174 273	2 675 694
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	7 939 950	584 216
	<b>16 173 722</b>	<b>15 082 220</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-554 652	-146 621
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 831 351	-3 072 488
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 011 556	-3 576 629
	<b>-5 397 558</b>	<b>-6 795 739</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-9 657 202</b>	<b>-7 245 785</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>63 615</b>	<b>0</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>-536 901</b>	<b>0</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>-66 383 415</b>	<b>-51 958 064</b>
<b>CHNT4- Impôts sur les résultats</b>		
Impôts exigibles	-9 178 421	10 296 874
Impôts différés	-384 748	-372 241
	-8 793 673	10 669 115
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>-75 561 836</b>	<b>-41 661 190</b>
<b>CHNT5- Pertes extraordinaires</b>	<b>-5 300</b>	<b>-5 000</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-75 567 136</b>	<b>-41 666 190</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>	<b>0</b>	<b>-50 639 292</b>
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>-75 567 136</b>	<b>-92 305 483</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	2018	2017
<b>HB1- Engagements reçus</b>	182 900	2 345 000
<b>HB2- Engagements donnés</b>		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	184 213 280	171 927 364
Sommes versées pour paiement des sinistres	-122 530 849	-113 961 934
Commissions versées aux intermédiaires	-18 463 214	-15 505 603
Encaissements des sinistres pour cessions		
Décaissements des primes pour cessions	-2 936 856	-3 117 700
Commissions reçues des cessions		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-17 289 105	-19 935 227
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-133 424 478	-101 451 394
Encaissements liés à la cession de placements financiers	94 636 394	104 421 101
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 487 474	-26 953 266
Produits financiers reçus	19 317 502	8 426 619
Autres mouvements	-2 966 967	-1 652 309
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>-32 931 768</b>	<b>2 197 651</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-988 559	-1 170 304
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-988 559</b>	<b>-1 170 304</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs	35 000 000	
Décaissements Billet de trésorerie		
Distribution Dividende		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 079 673</b>	<b>1 027 347</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>	<b>16 081 606</b>	<b>15 054 260</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>17 161 279</b>	<b>16 081 606</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2018

### I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

*Dénomination sociale* : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

*Siège social* : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

*Téléphone* : +216 70 026 000

*Email* : [courrier@assurancesami.com](mailto:courrier@assurancesami.com)

*Site web* : [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com)

Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **18/10/2014** a décidé la transformation de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial AMI Assurances et avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de **13.220.560 DT** provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraires d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT.
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue ancienne

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir **Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 Octobre 2015** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à **18 508 784 DT**, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **22 Juin 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à **23 135 980 DT**, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'AMI est régie par le code des assurances qui est promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI fournit ses produits et services à travers 135 agences, 40 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

### III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

##### A1- Déclaration de conformité :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

##### B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers qui sont évalués à leur juste valeur.

##### C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

##### C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

▪ Constructions	5%
▪ Fonds commercial	3%
▪ Agencements et Aménagements	10%
▪ Matériel et mobilier de bureau	5%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

## **C 2 : Les placements**

### **C 2-1- Les placements immobiliers :**

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

### **C 2-2- Autres placements**

#### **- Coût d'entrée des titres**

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

#### **- Evaluation à la date de clôture**

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non-cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

#### **- Revenus des actions**

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

## **C 3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

-Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

\* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

\* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants : 2015 et antérieurs 100%

2016	80%
2017	60%
2018	20%

-Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

-Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

#### **C 4 : Les provisions techniques**

##### **C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :**

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés / bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

#### **C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :**

- **Provisions pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer** : Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Le constat qui est fait au début de 2017, a motivé l'examen approfondi de ces méthodes avec l'intervention d'un actuaire. Cet examen a abouti à conclure que les méthodes d'évaluation antérieurement appliquées nécessitent des changements compte tenu du contexte actuel de l'AMI.

Ces changements se résument dans ce qui suit :

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
<b><u>Sinistres corporels</u></b>		
1- Evaluation des dossiers IBNeR	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers.	Il a été appliqué un complément résultant de l'application des coefficients d'aggravation sur la charge de sinistre par année de survenance constatée à fin 2017 et tenant compte des ajustements des auditeurs externes.
2- Evaluation des couts des tardifs	Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le cout moyen : selon la méthode préconisée par le CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cout moyen par année de survenance pour les années 2010 à 2016.</li> <li>- Le cout moyen 2016 ajusté par le taux d'augmentation du SMIG pour les tardifs de 2017</li> </ul>
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité est différente de zéro) et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs.	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité et le cout total sont différents de zéro) pour la période (2003-2017) et moyennant un ajustement par les facteurs de passage suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs appliqués à l'année de survenance 2017 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 pour chaque année de développement</li> <li>- Facteurs appliqués à l'année de survenance 2016 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 à N+2 pour l'année de développement 2018</li> <li>- Facteurs appliqués au reste du triangle : sur la base de la moyenne des</li> </ul>
4- Chargement de gestion		

	Le taux de 1,9%	valeurs Le taux de 5%
<p><b><u>Sinistres matériels</u></b></p> <p>1- Complément d'évaluation des dossiers IBNeR</p> <p>2- Cout des tardifs</p> <p>3- Nombre des tardifs</p>	<p>Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers</p> <p>Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le cout moyen : selon la méthode préconisée par le CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3</p> <p>La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs</p>	<p>Complément résultant de l'application d'un cout moyen reflétant l'effet de de l'inflation aux dossiers en cours à la date de clôture pour les années de survenance 2015, 2016 et 2017</p> <p>Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers à la date de clôture de l'exercice 2017 selon le taux d'inflation annuel sur la période (2015-2016-2017)</p> <p>La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre appliquée séparément pour les dossiers RC et les dossiers dommages pour la période 2010-2017 et pour les dossiers défense et dommage dont le cout total est différent de 0</p>

L'application rétrospective des changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, a entraîné l'ajustement des capitaux propres d'ouverture pour un montant brut avant l'effet d'impôt de 59 863 363 D.

Suit à ce constat et pour une meilleure estimation des engagements techniques et la mise en place des bonnes pratiques, AMI assurances a procédé à l'audit des provisions pour sinistres à payer auto arrêtés au 31-12-2018 et a confié cette mission à deux cabinets indépendants.

Cette mission avait pour objectif :

- ✓ Le diagnostic des procédures de gestion physique des dossiers de sinistres depuis l'ouverture jusqu'au classement définitif et du système d'information d'indemnisation et de provisionnement.
- ✓ Le recensement des dossiers avec la collecte de toutes les informations complémentaires utiles et indispensables
- ✓ La revue détaillée de l'évaluation des dossiers sinistres non clôturés au 31 Décembre 2018 et ce par bénéficiaire et par prestataire de services
- ✓ Le rapprochement entre l'inventaire physique des dossiers et le registre des sinistres.

Ainsi, cette action a mené à l'ajustement des provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (5% pour la Provision pour Sinistres à Payer).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours** : pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent. Et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

#### **C 5- Les revenus :**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **C 6- Les charges par destination :**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :** Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et du marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.
- **Frais d'administration des contrats :** Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les

commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion des sinistres** : Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (Ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.
- **Frais de gestion des placements** : Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de changes.
- **Autres charges techniques** : Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme.

Au cours des exercices antérieurs, les commissions des agents étaient affectées en totalité aux Charges d'acquisition, les frais de gestion des sinistres comptabilisés directement dans la classe 6, étaient affectés aux charges de sinistres et tous les autres frais généraux étaient affectés aux frais d'administration.

En 2018, AMI assurances a procédé à la revue du processus de ventilation des charges. Cette action a impacté la présentation des états de résultat en reclassant tous les frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition, de la rubrique charges d'administration à la rubrique autres charges techniques.

La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

#### C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

#### C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

#### C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

A partir de l'exercice 2017, l'AMI a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet :

- Des écarts temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.
- Des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants).

Le choix de cette méthode est motivé par :

- Un meilleur respect des conventions comptables prévues par le cadre conceptuel et notamment la convention de rattachement des charges aux produits.
- Le caractère significatif de la fiscalité différée au sein de l'AMI.
- Un avis émis par l'OECT en faveur de la comptabilisation de l'impôt différé, en se basant sur les conventions comptables prévues dans le cadre conceptuel de la comptabilité.

#### E- Dérogations relatives aux provisions techniques :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant

global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- **Provision pour frais de gestion vie** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.
  
- **Provision pour participation aux bénéfices (non-vie)** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.
  
- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation dossier par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :
  - ✓ Évaluation dossier par dossier
  - ✓ Évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
  - ✓ Évaluation basée sur les cadences de règlement

**Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès

### III - NOTES SUR LE BILAN :

#### AC1 - Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 1 187 105 DT à la fin de l'exercice 2018 contre 1 164 102 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 23 003 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2018	Cumul amort 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2017
Logiciels	1 754 584	1 305 147	449 437	396 908
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 224 087	486 419	737 668	767 194
<b>Total</b>	<b>2 978 671</b>	<b>1 791 566</b>	<b>1 187 105</b>	<b>1 164 102</b>

#### AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à 3 421 213 DT contre 3 319 056 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 82 032 DT se détaillant comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2018	Cumul amort 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2018	Val. nette au
AAI siège	2 375 808	1 004 129	1 371 680	963 041
Matériel de transport	1 177 478	610 314	567 164	798 817
Matériel informatique	1 906 866	1 515 064	391 802	446 133
Matériel et mobilier de bureau	1 902 249	927 268	974 981	992 787
Dépôts et cautionnements	115 586		115 586	118 278
<b>Total</b>	<b>7 477 988</b>	<b>4 056 775</b>	<b>3 421 213</b>	<b>3 319 056</b>

#### AC3 - Placements

Les placements nets totalisent la somme de 314 016 150 DT en 2018 contre 280 400 410 DT en 2017, soit une augmentation de 33 615 740 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2018	Amort/Prov. 2018	Placement Net 2018	Placement Net 2017	Variation Nette
Terrains et constructions	73 841 282	3 372 101	70 469 181	71 850 159	-1 380 978
Placements dans les entreprises liées et participations	1 405 999	691 322	714 677	714 677	0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	46 808 853	4 810 581	41 998 272	53 236 536	-11 238 264
Obligations et autres titres à revenus fixes.	189 000 727	0	189 000 727	143 923 555	45 077 172
Autres dépôts et Prêts	12 443 292	610 000	11 833 292	10 675 483	1 157 809
<b>Total</b>	<b>323 500 155</b>	<b>9 484 005</b>	<b>314 016 150</b>	<b>280 400 410</b>	<b>33 615 740</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

**AC31- Terrains et constructions :**

Le solde net de ce poste s'élève à 70 469 182 DT au 31/12/2018. Le détail de ce poste se présente ainsi :

LIBELLE	V.BRUTE AU 31/12/2018	CUMUL AMORT AU 31/12/2018	V.NETTE AU 31/12/2018
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	39 765	140 566
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC 2	61 886 605	2 397 348	59 489 257
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000	0	1 035 000
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	2 430 099	262 235	2 167 864
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	43 204	462 133
DELEGATION SFAX	2 802 825	269 562	2 533 264
DELEGATION SOUSSE	1 625 443	143 286	1 482 157
DELEGATION BIZERTE	1 318 383	128 383	1 190 000
DELEGATION GABES	1 074 191	54 805	1 019 386
LOCAL NABEUL	458 106	26 461	431 645
CONST° EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTION IMMOBILIERE MAE	400 000	7 052	392 948
<b>TOTAL</b>	<b>73 841 282</b>	<b>3 372 101</b>	<b>70 469 182</b>

A compter de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique telle que prévue par les normes comptables tunisiennes, l'AMI a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé en conséquence à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et par conséquent à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers.
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de réévaluation pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale.
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du ministère des domaines de l'Etat.

La réévaluation, effectuée à la date de 31/12/2017 après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 MD a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

La réévaluation n'a pas eu d'impact fiscal en 2017 et en 2018. Également, elle sera sans incidence fiscale dans les exercices futurs tant que la réserve ne sera pas utilisée et le bien ne sera pas cédé.

### **AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :**

Le solde net de ce poste s'élève à 714 677 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation Nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	585 323	714 677	714 677	0
GMP	105 999	105 999	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 405 999</b>	<b>691 322</b>	<b>714 677</b>	<b>714 677</b>	<b>0</b>

### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:**

Le solde net de ce poste s'élève à 41 998 272 DT au 31/12/2018 contre 53 236 536 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 11 238 264 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation Nette
Actions cotées	11 093 175	1 571 703	9 521 472	16 651 866	-7 130 394
Actions non cotées	10 593 375	3 238 878	7 354 496	9 386 229	-2 031 733
SICAV obligataire	299 117		299 117	1 991 730	-1 692 613
Fond commun de placement	24 823 187		24 823 187	25 206 711	-383 524
<b>Total</b>	<b>46 808 853</b>	<b>4 810 582</b>	<b>41 998 272</b>	<b>53 236 536</b>	<b>-11 238 264</b>

### **AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 189 000 727 DT au 31/12/2018 contre 143 923 555 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 45 077 173 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Emprunts obligataires	44 670 920	38 590 315	6 080 605
Bons de trésors et assimilés	67 579 807	54 933 240	12 646 568
Comptes de dépôts placements	76 750 000	50 400 000	26 350 000
<b>Total</b>	<b>189 000 727</b>	<b>143 923 555</b>	<b>45 077 173</b>

### **AC334 - Autres Prêts :**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 560 526 DT au 31/12/2018 contre 6 923 933 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 246 594 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Valeur Brute 31/12/2018	Provision	Valeur Nette 31-12-2018	31/12/2017
Prêts au personnel	3 561 046	0	3 561 046	3 150 821
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	350 000	350 000	0	513 632
PRET GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	0	60 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480	0	2 999 480	2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	200 000	0	200 000
<b>Total</b>	<b>7 170 526</b>	<b>610 000</b>	<b>6 560 526</b>	<b>6 923 933</b>

### **AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5 027 772 DT au 31/12/2018 contre 3 463 143 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 564 629 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôt auprès de la TGT	5 027 772	3 463 143	1 564 629
<b>Total</b>	<b>5 027 772</b>	<b>3 463 143</b>	<b>1 564 629</b>

### **AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 244 994 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions
<i>Terrains et constructions d'exploitation</i>	73 841 282	70 469 181	70 469 181	0
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>				
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 405 999	714 677	714 677	
<b>Autres placements financiers</b>				
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	46 808 853	41 998 272	41 998 272	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	189 000 727	189 000 727	189 000 727	
<i>Autres prêts</i>	7 170 526	6 560 526		6 560 526
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	5 027 772	5 027 772	0	5 027 772
<i>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant</i>	244 994	244 994		244 994
<b>Total</b>	<b>323 500 154</b>	<b>314 016 150</b>	<b>302 182 857</b>	<b>11 833 292</b>

### **AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 18 386 457 DT au 31/12/2018 contre 13 723 557 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 4 662 900 DT.

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour primes non acquises	761 284	780 948	-19 665
Provision d'assurances vie	6 102 973	5 589 730	513 243
Provision pour sinistres vie	424 437	556 666	-132 229
Provision pour sinistres non vie	11 097 764	6 796 213	4 301 551
<b>Total</b>	<b>18 386 457</b>	<b>13 723 557</b>	<b>4 662 900</b>

### **AC6 - Créances**

Les créances totalisent un montant net de 79 130 387 DT au 31/12/2018 contre 85 782 843 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 6 652 458 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Primes acquises et non émises	566 491		566 491	2 322 637	-1 756 146
Créances nées d'opérations d'assurance directe	66 753 627	42 798 909	23 954 718	25 575 819	-1 621 101
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	32 062 982	2 771 858	29 291 124	29 426 297	-135 173
Créances nées d'opérations de réassurance	4 418 911	3 173 332	1 245 579	649 315	596 264
Autres créances	24 602 352	529 878	24 072 474	27 808 776	-3 736 302
<b>Total</b>	<b>128 404 363</b>	<b>49 273 977</b>	<b>79 130 387</b>	<b>85 782 843</b>	<b>-6 652 458</b>

### AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 566 491 DT au 31/12/2018 contre 2 322 638 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 1 756 147 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Groupe	391 201	2 311 477	-1 920 276
Vie	0	11 161	-11 161
Auto	157 475	0	157 475
Transport	17 815	0	17 815
<b>Total</b>	<b>566 491</b>	<b>2 322 638</b>	<b>-1 756 147</b>

### AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 23 954 719 DT au 31/12/2018 contre 25 575 818 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 1 621 100 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Primes à annuler (a)	-6 689 333		-6 689 333	-7 467 135	777 802
Agences-succursales (b)	73 442 960	42 798 909	30 644 051	33 042 953	-2 398 902
<b>Total</b>	<b>66 753 627</b>	<b>42 798 909</b>	<b>23 954 719</b>	<b>25 575 818</b>	<b>-1 621 100</b>

#### (a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 6 689 333 DT au 31/12/2018.

#### (b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 73 442 960 DT au 31/12/2018. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

### AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 291 123 DT au 31/12/2018 contre 29 426 297 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 135 174 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Comptes de liaison	32 062 982	2 771 858	29 291 123	29 426 297	-135 174
<b>Total</b>	<b>32 062 982</b>	<b>2 771 858</b>	<b>29 291 123</b>	<b>29 426 297</b>	<b>-135 174</b>

Le solde brut de ce poste s'élève à 32 062 982 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	12 266 432
COMPTE DE LIAISON ASTREE	993 714
COMPTE DE LIAISON COMAR	2 845 834
COMPTE DE LIAISON GAT	2 086 497
COMPTE DE LIAISON M.A.E	2 069 688
COMPTE DE LIAISON CARTE	779 597
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	3 320 177
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	752 950
COMPTE DE LIAISON LLOYD	962 665
COMPTE DE LIAISON SELIM	294 902
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	475 571
COMPTE DE LIAISON BUAT	554 265
COMPTE DE LIAISON EL AMANA TAKAFUL	169 031
COMPTE DE LIAISON ATTAKAFULIA	252 666
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	297 308
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	93 453
COMPTE DE LIAISON CX FGA	1 766 763
PREVISION DE RECOURS MATERIEL	2 081 468
	<u>32 062 982</u>

### AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 245 579 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2018	Provision au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
BEST RE	2 955 264	2 955 264	-0
Divers Réassureurs	1 463 647	218 068	1 245 579

### AC63 - Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 24 072 474 DT au 31/12/2018 contre 27 808 776 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 3 736 302 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Personnel	327 961		327 961	313 540	14 421
Etat impôts et taxes (a)	18 786 917	26 780	18 760 137	25 783 209	-7 023 072
Débiteurs Divers	5 487 474	503 098	4 984 376	1 712 027	3 272 349
<b>Total</b>	<b>24 602 352</b>	<b>529 878</b>	<b>24 072 474</b>	<b>27 808 776</b>	<b>-3 736 302</b>

(a) Ce solde représente principalement le crédit d'impôt au 31/12/2018

Compagnie	Montant
Crédit impôt 2018( retenues à la source sur placements et acomptes provisionnels)	7 687 405
Impôt différé 2017	4 110 555
Impôt différé 2018	6 988 957
	<b>18 786 917</b>

Les origines de l'impôt différé au sein de l'AMI sont constituées des reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la compagnie disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

C'est pour cette raison, AMI assurances a procédé à l'actualisation de business plan et la prise en compte de résultat déficitaire de l'exercice 2018.

Cette revue a engendré la dépréciation de l'actif d'impôt différé de 8.7 MD.

#### AC7 - Autres éléments d'actif

##### AC71 - Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 10 817 342 DT au 31/12/2018 contre 12 254 620 DT au 31/12/2017, soit une diminution de -1 437 278 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Effets et chèques en caisses	12 808 677	5 735 168	7 073 508	6 174 819	898 690
Banques	3 714 530		3 714 530	5 441 272	-1 726 742
Caisse	29 304		29 304	29 762	-458
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 768	0	608 767	-608 767
<b>Total</b>	<b>17 161 279</b>	<b>6 343 936</b>	<b>10 817 342</b>	<b>12 254 620</b>	<b>-1 437 278</b>

##### AC721 - Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 7 454 677 DT au 31/12/2018 contre 7 657 489 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 202 812 DT.

### AC73 - Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 7 026 882 DT au 31/12/2018 contre 11 706 349 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 4 679 467 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts courus et non échus	6 714 127	10 192 481	-3 478 354
Charges payées ou comptabilisées d'avance	312 755	1 513 868	-1 201 113
<b>Total</b>	<b>7 026 882</b>	<b>11 706 349</b>	<b>-4 679 467</b>

### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2018 avant affectation	Affectations et imputations	Modifications comptables	Titres participatifs	Résultat 2018	Situation au 31/12/2018
Capital social	23 135 980					23 135 980
Reserves légales	1 254 345					1 254 345
Prime émission	12 064 645				-	12 064 645
Autres compléments d'apport	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-38 251 794	-41 666 190			-	-79 917 985
Résultat de l'exercice	-41 666 190	41 666 190			-75 567 136	-75 567 136
Réserve de réévaluation	44 410 222					44 410 222
Titres participatifs				35 000 000		35 000 000
<b>Total</b>	<b>5 762 149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 000 000</b>	<b>-75 567 136</b>	<b>-34 804 988</b>

### PA2 - Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 2 243 292 DT au 31/12/2018 contre 1 706 391 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 536 900 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 715 145	1 506 391	208 753
Provision pour litiges	395 807	200 000	195 807
Provision pour licenciement	132 340		132 340
<b>Total</b>	<b>2 243 292</b>	<b>1 706 391</b>	<b>536 900</b>

### PA3 - Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 448 111 862 DT au 31/12/2018 contre 388 750 728 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 59 361 135 DT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour primes non acquises	59 128 381	61 645 195	-2 516 814
Provision mathématique vie (a)	32 524 913	33 313 583	-788 670
Provision pour sinistres à payer vie	5 165 098	4 730 310	434 788
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	343 147 198	281 612 238	61 534 960
Autres provisions techniques	8 146 272	7 449 402	696 870
<b>Total</b>	<b>448 111 862</b>	<b>388 750 728</b>	<b>59 361 135</b>

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

#### (a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

#### (b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2018 :

Branche	Montant
Incendie	2 518 125
Transport	1 539 672
Risques divers	2 466 030
Risques spéciaux	562 171
Automobile	332 803 380
Groupe	3 257 820
<b>Total</b>	<b>343 147 198</b>

#### PA5 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 2 927 644DT pour passer de 4 224 397 DT au 31/12/2017 à 7 152 041 DT au 31/12/2018.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes pour dépôt de primes	761 284	780 948	-19 664
Dettes pour dépôt de sinistre	6 390 757	3 443 449	2 947 308
<b>Total</b>	<b>7 152 041</b>	<b>4 224 397</b>	<b>2 927 644</b>

## PA6 - Autres dettes

### PA62 - Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances s'élèvent à 5 446 022 DT au 31/12/2018 contre 3 537 465 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 908 557 DT

### PA63 - Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 7 921 997 DT au 31/12/2018 contre 6 845 811 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 076 186 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	182 900	170 400	12 500
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 528 466	5 829 031	699 435
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
Autres créditeurs divers	579 329	215 078	364 251
<b>Total</b>	<b>7 921 997</b>	<b>6 845 811</b>	<b>1 076 186</b>

## PA7 - Autres Passifs

### PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 5 309 956 DT en 2017 à 5 369 968 DT en 2018, soit une augmentation de 60 012 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour congés payés	976 421	861 100	115 321
Produits constatés d'avance	307 245		307 245
Charges à payer	4 086 302	4 448 856	-362 554
<b>Total</b>	<b>5 369 968</b>	<b>5 309 956</b>	<b>60 012</b>

## V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

### PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie totalisent en 2018 la somme nette de réassurances de 157 784 019 DT contre 140 424 164 DT en 2017 soit une variation nette de 17 359 855 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Primes émises et acceptées	164 664 023	-9 377 152	155 286 871	151 610 408	3 676 463
Variation de la PPNA	2 516 813	-19 665	2 497 148	-11 186 244	13 683 392
<b>Total</b>	<b>167 180 836</b>	<b>-9 396 817</b>	<b>157 784 019</b>	<b>140 424 164</b>	<b>17 359 855</b>

### PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 245 785 DT en 2017 à 9 657 202 DT en 2018 soit une variation positive de 2 411 417 DT.

### CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie totalisent la somme nette de 177 166 236 DT en 2018 contre 127 225 897 DT en 2017 soit une augmentation de 49 940 339 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Sinistres payés	-121 714 499	1 781 673	-119 932 826	-108 486 842	-11 445 984
Variation de la PSAP	-61 534 961	4 301 551	-57 233 410	-18 739 055	-38 494 355
<b>Total</b>	<b>-183 249 460</b>	<b>6 083 224</b>	<b>-177 166 236</b>	<b>-127 225 897</b>	<b>-49 940 339</b>

### CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie totalisent la somme nette de 43 065 296 DT en 2018 contre 40 868 210 DT en 2017 soit une augmentation de 2 197 087 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Frais d'acquisition	-19 049 768		-19 049 768	-18 681 873	-367 895
Variation des frais d'acquisition reportés	-187 575		-187 575	1 606 487	-1 794 062
Frais d'administration	-25 013 483		-25 013 483	-24 865 588	-147 895
Commissions reçues des réassureurs		1 185 530	1 185 530	1 072 764	112 766
<b>Total</b>	<b>-44 250 826</b>	<b>1 185 530</b>	<b>-43 065 296</b>	<b>-40 868 210</b>	<b>-2 197 087</b>

### **CHNV5 - Autres charges techniques non-vie**

Les autres charges techniques non-vie totalisent la somme nette de 14 998 205 DT en 2018 contre 24 765 508 DT en 2017 soit une diminution de 9 767 303 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Dotation provision créances douteuses	-10 848 437		-10 848 437	-20 066 446	9 218 009
Autres charges	-4 149 768		-4 149 768	-4 699 062	549 294
<b>Total</b>	<b>-14 998 205</b>	<b>0</b>	<b>-14 998 205</b>	<b>-24 765 509</b>	<b>9 767 303</b>

### PRV1 - Primes vie2

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 3 782 609 DT nettes de réassurances en 2017 à 2 193 262 DT nettes de réassurances en 2018 soit une diminution nette de 1 589 347 DT.

### PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 476 651 DT en 2017 à 1 442 213 DT en 2018 soit une diminution de 34 438 DT.

### CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 968 294 DT en 2018 contre 1 103 447 DT en 2017, soit une augmentation nette de 864 847 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Sinistres payés	-1 840 947	439 670	-1 401 277	-1 302 201	-99 076
Variation de la PSAP	-434 788	-132 229	-567 017	198 754	-765 771
<b>Total</b>	<b>-1 830 041</b>	<b>307 441</b>	<b>-1 968 294</b>	<b>-1 103 447</b>	<b>-864 847</b>

### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passée de -1 817 194 DT en 2017 à 1 301 913 DT en 2018 soit une variation de 3 119 107 DT.

### CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 861 039 DT en 2018 contre 1 057 738 DT en 2017, soit une diminution de 196 699 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Frais d'acquisition	-400 565		-400 565	-677 104	276 539
Variation des frais d'acquisition reportés	-15 238		-15 238	-10 761	-4 477
Frais d'administration	-565 863		-565 863	-647 484	81 621
Commissions reçues des réassureurs		334 872	334 872	277 611	57 261
<b>Total</b>	<b>-981 666</b>	<b>334 872</b>	<b>-646 794</b>	<b>-1 057 738</b>	<b>410 944</b>

### **CHNV5 - Autres charges techniques vie**

Les autres charges techniques vie totalisent la somme nette de 384 706 DT en 2018 contre 824 279 DT en 2017 soit une diminution de 439 573 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2018</b>	<b>Cessions 2018</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Opérations nettes 2017</b>	<b>Variations nettes</b>
Dotation provision créances douteuses	-245 417		-245 417	-630 717	385 300
Autres charges	-139 289		-139 289	-193 561	54 272
<b>Total</b>	<b>-384 706</b>	<b>0</b>	<b>-384 706</b>	<b>-824 279</b>	<b>439 572</b>

### **CHV9 - Charges de placements**

Les charges de placements sont passées de 665 349 DT en 2017 à 481 301 DT en 2018 soit une diminution de 184 048 DT.

### **RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non-vie est passé de -52 790 013 DT en 2017 à -68 488 875 DT en 2018 soit une diminution de 15 698 862 DT.

### **RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique vie est passé de -208 745 DT en 2017 à 1 456 214 DT en 2018 soit une augmentation de 1 664 959 DT.

### **PRNT1 - Produits des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 15 082 220 DT en 2017 à 16 173 722 DT en 2018 soit une variation positive de 1 091 502 DT.

### **CHNT1 - Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 5 397 558DT en 2018 contre 6 795 738 DT en 2017 soit une variation positive de 1 398 180 DT.

### **Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination**

Le total des charges par nature s'élève à 60 031 375 DT en 2018 contre 70 461 835 DT en 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
CHNV 41-Frais d'acquisition non vie	19 049 768	18 681 873	367 895
CHNV 41-Frais d'acquisition vie	400 565	677 104	-276 539
CHNV43 Frais d'administration non vie	25 013 483	24 865 588	147 895
CHV43 Frais d'administration vie	565 863	647 483	-81 620
CHNV5 Autres charges techniques non vie	14 998 205	24 765 508	-9 767 303
CHV5 Autres charges techniques vie	384 706	824 279	-439 573
<b>Total</b>	<b>60 412 590</b>	<b>70 461 835</b>	<b>-10 049 245</b>

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Salaires et compléments de salaires	13 629 463	13 103 717	525 746
Charges sociales	2 838 445	2 700 647	137 798
Autres charges	-35 567	-584	-34 983
<b>Total charges du personnel</b>	<b>16 432 341</b>	<b>15 803 780</b>	<b>628 561</b>
Commission	19 450 333	19 358 977	91 356
STEG, SONEDE, Carburant	436 739	387 838	48 902
Imprimés et fournitures	1 182 046	1 279 007	-96 960
Sous traitance restaurant	8 409	17 889	-9 480
Loyers	338 652	413 500	-74 848
Entretien et réparation	319 684	292 471	27 213
Assurances	857 751	1 345 472	-487 721
Honoraires	1 837 897	1 576 222	261 676
Formations	424 346	351 138	73 208
Contribution organismes professionnels	634 735	588 187	46 548
Publicités	1 224 959	1 046 633	178 327
Missions, réceptions et déplacements	397 786	305 871	91 915
Transport du personnel	84 732	70 806	13 926
Subventions	624 042	722 070	-98 028
Frais de poste et de télécommunication et bancaires	413 700	326 076	87 625
Jetons de présence	192 500	168 000	24 500
Impôts et taxes	3 432 845	3 523 139	-90 293
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 102 279	22 845 790	-10 743 511
Autres frais généraux	16 812	38 972	-22 160
<b>Total frais par nature</b>	<b>60 412 590</b>	<b>70 461 835</b>	<b>-10 049 245</b>

#### CHNT4- CHARGE D'IMPOTS :

La charge d'impôt est passée de 10 296 874 DT en 2017 à - 9 178 421 DT en 2018, soit une aggravation de 19 475 295.

Cette aggravation s'explique par la dépréciation de l'actif d'impôt différé à la suite de la perte de 2018 et la mise à jour du business plan.

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	-384 748	-372241
Impôts différés	-8 793 673	10 669 115
<b>Total</b>	<b>-9 178 421</b>	<b>10 296 874</b>

#### **CHNT5- Pertes extraordinaires :**

Les pertes extraordinaires sont passés de -5 000 DT en 2017 à -5 300 en 2018.

Désignations	31/12/2018
Contribution Conjoncturelle	5 300
<b>Total</b>	<b>5 300</b>

#### **Note complémentaire sur les parties liées :**

##### **1. Informations sur les engagements**

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en Novembre 2018 entre l'AMI et la BNA.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 D, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échue le 31/03/2014.

L'intégralité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.  
Echéance le 01/04/2018 : Non Remboursé en intérêt et principal et non renouvelé.

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	399.700	31/03/2009	07/04/2024	5.4%
BNA 2011 P/C F.G.A	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6.2%
BNA 2016	8.000.000	4.800.000	19/10/2016	19/10/2021	7.4%
BNA 2017-1	500.000	400.000	17/02/2017	26/05/2022	7.4%
BNA 2017-2	5.000.000	4.000.000	21/12/2017	29/12/2022	7.6%
BNA 2018-1	2.500.000	2.500.000	22/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	30/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	31/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%
TOTAL	20.500.000	15.599.700			

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	800.000	800.000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700.000	700.000	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5.000.000	5.000.000	16/01/2018	16/01/2019	8.45%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	01/03/2018	01/03/2019	8.60%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	09/07/2018	09/07/2019	9.97%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3.000.000	3.000.000	29/10/2018	29/10/2019	12.50%
CAT BNA	5.500.000	5.500.000	24/12/2018	24/12/2019	14.50%
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	31/12/2018	31/12/2019	14.5%
TOTAL	56.000.000	56.000.000			

- En 2008 AMI a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. Le 10/12/2018 les 80 000 parts ont été rachetés pour un montant global de 13.089.920 DT, soit une plus-value de 5.089.920 DT
- EN 2018 AMI a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT.

## 2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

### 2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

### 3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 D, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.
- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 33.33% du capital pour un montant de 119.999 Dinars. En 2016 la société GMP a procédé à la réduction du capital pour le ramener de 1.200.000 D à 120.000 D. Cette réduction est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar. La participation d'AMI assurances est passée de 260.000 D à 26.000 D. La conversion du compte courant d'actionnaire pour un montant de 80.000 D a ramené la participation de 26.000 D à 106.000 D. L'acquisition gratuite de 13.999 actions a ramené la participation d'AMI à 119.999 D

### 4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2017 : 1 454 636 D et se détaille comme suit :

Désignation	2018
Groupe HBG	395 539
Groupe VERMEG	972 336
UGTT	86 762
<b>Total</b>	<b>1 454 637</b>

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

#### 4.3.1. Reçues :

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 D (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
  - o 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - o 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2018, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 191 727 D en TTC.

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à Tunis, Rue Ali Darghouth. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 700 D (HT).

#### 4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étage sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 6 932 D (HT).
- AMI met à disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 D (HT)

### VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	16 081 606	15 054 260	1 027 346
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-32 931 768	2 197 650	-35 129 418
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-988 559	-1 170 304	181 745
- Trésorerie provenant des activités de financement	35 000 000	0	35 000 000
<b>Total</b>	<b>17 161 279</b>	<b>16 081 606</b>	<b>1 079 673</b>

*La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :*

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Effets et chèques en caisses	12 808 677	10 001 805	2 806 872
Banques	3 714 530	5 441 272	-1 726 742
Caisse	29 304	29 762	-458
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 767	1
<b>Total</b>	<b>17 161 279</b>	<b>16 081 606</b>	<b>1 079 673</b>

## **VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## **VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES**

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non-Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2017
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2017

**MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF ANNEE 2018**

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	Réévaluation	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
						Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>														
Concessions, brevets, licences, marques	1 502 245	252 339			1 754 584	1 105 337		199 810				1 305 147		449 437
Fonds commercial	1 157 430	66 657			1 224 087	390 236		96 183				486 419		737 668
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>2 659 675</b>	<b>318 996</b>	<b>0</b>		<b>2 978 671</b>	<b>1 495 573</b>	<b>0</b>	<b>295 993</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 791 566</b>	<b>0</b>	<b>1 187 105</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>														
Installations techniques et machines	4 849 330	610 823			5 460 153	2 621 214		508 293				3 129 507		2 330 646
Autres installations, outillage et mobilier	1 840 816	61 433			1 902 249	848 029		79 239				927 268		974 981
Dépôts et cautionnements	118 278		2 692		115 586									115 586
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>6 808 424</b>	<b>672 256</b>	<b>2 692</b>		<b>7 477 988</b>	<b>3 469 243</b>	<b>0</b>	<b>587 532</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 056 775</b>	<b>0</b>	<b>3 421 213</b>
<b>Placements</b>														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282				73 441 282	1 983 475	0	1 381 573				3 365 049		70 076 233
Parts et actions de sociétés immobilières non cotés	400 000				400 000		7 052					7 052		392 948
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	20 484 398	1 994 788	9 980 012		12 499 174			57 909				0	3 138 878	9 360 296
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 828 042	12 468 917	14 846 980		449 979							0	0	449 979
Autres parts d'OPVCM	24 370 400	10 445 319	10 143 394		24 672 325							0	0	24 672 325
Titres non cotés	10 946 381	846 966	1 199 973		10 593 375			802 874				2 363 026		8 230 349
Obligations et autres titres à revenus fixe	147 696 666	41 304 061			189 000 728							0	0	189 000 728
Autres prêts	3 150 821	4 019 705			7 170 526			610 000				0	610 000	6 560 526
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 463 143	1 564 629			5 027 772							0	0	5 027 772
												0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	288 408		43 414		244 994							0	0	244 994
<b>Total placements</b>	<b>287 069 541</b>	<b>72 644 385</b>	<b>36 213 772</b>	<b>0</b>	<b>323 500 155</b>	<b>1 983 475</b>	<b>4 648 173</b>	<b>1 381 573</b>	<b>1 470 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 365 049</b>	<b>6 118 956</b>	<b>314 016 150</b>
<b>Total Général</b>	<b>296 537 640</b>	<b>73 635 637</b>	<b>36 216 464</b>		<b>333 956 814</b>	<b>6 948 291</b>	<b>4 648 173</b>	<b>2 265 098</b>	<b>1 470 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 213 390</b>	<b>6 118 956</b>	<b>318 624 468</b>

**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	70 469 181		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	12 499 174	9 360 296		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	449 979	449 979		
Autres parts d'OPVCM	24 672 325	24 672 325		
Titres non cotées	10 593 375	8 230 349		
Obligations et autres titres à revenus fixe	189 000 727	189 000 727		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	7 170 526	6 560 526		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	244 994	244 994		
Autres dépôts	5 027 772	5 027 772		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>323 500 155</b>	<b>314 016 151</b>		
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	311 056 862	302 182 857		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0		

## ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2018	AMORTISSEME NT OU PROVISION	VN AU 31/12/2018
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000		1 035 000
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	9 775 806		9 775 806
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899	39 765	77 133
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	43 204	462 133
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332		180 332
IMMEUBLE SIEGE	2 430 099	262 235	2 167 864
IMMEUBLE SFAX	2 802 825	269 562	2 533 264
IMMEUBLE SOUSSE	1 625 443	143 286	1 482 157
IMMEUBLE BIZERTE	1 318 383	128 383	1 190 000
IMMEUBLE GABES	1 074 191	54 805	1 019 386
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE LAC 2	52 110 799	2 397 348	49 713 451
IMMEUBLE NABEUL	458 106	26 461	431 645
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
AUGMENTATION CAPITAL STE IMMOBILIERE DE LA MAE	400 000	7 052	392 948
ACTIONS SOCIETE OFFICE PLAST	1 589 687	2 339	1 587 348
ACTION MONOPRIX	1 250 772	539 729	711 043
ACTION S.F.B.T.	592 815		592 815
ACTIONS TUNIS RE	6 823 258	907 489	5 915 769
ACTIONS CITY CARS (K.L.A)	836 643	122 147	714 497
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	105 999	105 999	0
ACTIONS STE ATFAKFOULIA	1 300 000	585 323	714 677
ACTION MCP EQUITY	299 117		299 117
SICAV ATTJARI BANK SOS	48 394		48 394
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	102 467		102 467
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	583 903		583 903
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAC HORIZON 2022 FCP	1 249 970		1 249 970
FCPR MAXULA JASMIN	3 185 000		3 185 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P. VALEUR INSTITUTIONNEL)	2 000 000		2 000 000
F.C.P.R MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	500 000		500 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R AZIMUTS)	2 250 000		2 250 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	3 000 000		3 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT ATTJARI FCP DYNAMIQUE	1 249 915		1 249 915
FOND COMMUN DE PLACEMENT BIAT EQUITY PERFORMANCE	1 004 369		1 004 369
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 068		8 000 068
ACTION NON COTEE S.T.M	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	619 992	619 992	0
ACTION NON COTEE SOULOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950	1 950	0
ACTIONS NON COTES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTE SOCIAL RESIDENCE CAP BON SA	500 000	7 457	492 543
ACTION NON COTE SOCIAL MUTUELLE DU SAVOIR	200 000	93 024	106 976
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	7 500	0
ACTION NON COTE STIP	1 600 000	108 232	1 491 768
ACTION STE TOSCANI	450 000	22 381	427 619
ACTIONS BK FOOD	619 925		619 925
ACTIONS NON COTES SOCIETE JAPANESE MOTORS COMPANY	2 400 000	1 467 789	932 211
ACTIONS NON COTES SOCIETE GAMARHI INTERNATIONAL CLINIC	1 000 000		1 000 000
ACTIONS NON COTES STE AL HIDAYA AGRICOLE S.A	2 400 000	377 053	2 022 947
ACTIONS NON COTES POLYCLINIQUE DU CAP BON (PCB S.A)	220 000	156 768	63 232
ACTION N COTE SYPLAX	100 000	100 000	0
ACTION N COTE STE AUTOMOBIL SA	400 000	212 724	187 276
EMPRUNT ATTJARI LEASING	1 740 000		1 740 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	816 400		816 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	690 000		690 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE LEASING INTERNATIONAL LEASE	1 460 000		1 460 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008 ET 2015	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 620 000		1 620 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTIC 2009	406 520		406 520
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIG FINANCIERAL LEASE 2017	800 000		800 000
EMP OBLIG TUNISIE LEASING 2017-1	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD UIB 2016	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	280 000		280 000
EMPRUNT OBLIG ATL 2017-1 -2	700 000		700 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCE	280 000		280 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	697 780		697 780
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTJARI	500 000		500 000
EMPRUNT ATTJ LEASING 2016-2	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG ATTJARI BANK 2017	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIG SUBORDONNE STB 2017-1	280 000		280 000
EMP OBLIG CIL 2017-1	160 000		160 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHADET ZIT-2017	500 000		500 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHADET WIFAK BK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 900 000		1 900 000
EMP OBLIG SUBORDONNE BIAT 2017	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD BNA 2017-1	4 400 000		4 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	399 700		399 700
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.C.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2016	4 800 000		4 800 000
EMPRUNT OBLIG BNA 2018-1 A	5 000 000		5 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	3 825 800		3 825 800
EMPRUNT OBLIGATAIRE MICRORED2018-1	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 053 270		1 053 270
EMPRUNT OBLIG AMEN BANK 2017-1	160 000		160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIG ESIDA TAMWEEEL 2017	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD ATB 2017	3 000 000		3 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	830 000		830 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTIC 2012/1	71 450		71 450
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTIC 2014/1	40 000		40 000
B.T.A. ATTJARI BANK TUNIS	51 475 978		51 475 978
B.T.A. BIAT TUNIS	4 901 683		4 901 683
B.T.A AMEN INVEST	1 469 500		1 469 500
B.T.A AMEN BANQUE TUNIS	5 745 074		5 745 074
EMP NATIONAL 2014	3 987 576		3 987 576
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	7 150 000		7 150 000
COMPTE A TERME STB GABES	300 000		300 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	21 000 000		21 000 000
CAT BNA PLACEMENT	35 000 000		35 000 000
COMPTE A TERME BH LAC 2	9 500 000		9 500 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME B.T.E.	500 000		500 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME AB SFAX	500 000		500 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 300 000		1 300 000
COMPTE A TERME UBCE PLACE PASTEUR	400 000		400 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480		2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	200 000	0
PRET AU PERSONNEL	3 561 046		3 561 046
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	350 000	350 000	0
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUEL ESTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	0
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	5 027 772		5 027 772
CREANCES POUR ESPACES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	244 994		244 994
	<b>323 500 155</b>	<b>9 484 005</b>	<b>314 016 150</b>

**VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			0	PRNT11 + PRNT13 +
Revenu des participations		16 803 218	16 803 218	PRNT14 + PRV21 +
Revenu des autres placements		104 710	104 710	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		708 006	708 006	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>17 615 935</b>	<b>17 615 935</b>	
Intérêts		5 274 749	5 274 749	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		536 901	536 901	CHNT3
Autres frais		604 110	604 110	CHV91+CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>6 415 760</b>	<b>6 415 760</b>	

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE**

<b>LIBELLES</b>	<b>TEMPORAIRES DECES ET</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	3 701 564	3 701 564
Charges de prestations	-1 840 947	-1 840 947
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	353 881	353 881
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 214 498</b>	<b>2 214 498</b>
Frais d'acquisition	-400 565	-400 565
Autres charges de gestion nettes	-965 807	-965 807
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-1 366 372</b>	<b>-1 366 372</b>
Produits nets de placements	960 912	960 912
<b>Solde financier</b>	<b>960 912</b>	<b>960 912</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 508 301	-1 508 301
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	439 670	439 670
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	381 014	381 014
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	334 872	334 872
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-352 745</b>	<b>-352 745</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 456 292</b>	<b>1 456 292</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	37 690 011	37 690 011
Provisions techniques brutes à l'ouverture	38 043 892	38 043 892

## RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GRUPE	TOTAL
	4 049 078	1 982 039	2 053 954	956 840	148 048 158	10 090 767	167 180 836
Primes émises	3 194 478	2 004 836	1 880 702	765 761	146 727 479	10 090 767	164 664 023
Variation des primes non acquises	854 601	-22 797	173 252	191 078	1 320 679	0	2 516 813
<b>Charges de prestations</b>	<b>738 000</b>	<b>638 520</b>	<b>381 965</b>	<b>198 169</b>	<b>169 764 143</b>	<b>12 131 132</b>	<b>183 851 930</b>
Prestations et frais payés	45 931	38 716	819 284	102 409	108 617 323	12 090 835	121 714 499
Charges des provisions pour prestation et diverses	692 070	599 804	-437 319	95 760	61 146 820	40 297	62 137 431
<b>Solde de souscription</b>	<b>3 311 078</b>	<b>1 343 519</b>	<b>1 671 989</b>	<b>758 671</b>	<b>-21 715 985</b>	<b>-2 040 365</b>	<b>-16 671 094</b>
Frais d'acquisition	614 223	154 131	230 212	92 088	17 911 477	235 212	19 237 342
Autres charges de gestion nettes	776 226	487 155	456 992	186 072	35 653 290	2 451 954	40 011 688
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>1 390 449</b>	<b>641 286</b>	<b>687 204</b>	<b>278 160</b>	<b>53 564 767</b>	<b>2 687 166</b>	<b>59 249 030</b>
Produits nets de placements	110 038	40 518	82 113	36 956	9 305 408	82 169	9 657 202
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	-94 398	-94 398
<b>Solde financier</b>	<b>110 038</b>	<b>40 518</b>	<b>82 113</b>	<b>36 956</b>	<b>9 305 408</b>	<b>-12 229</b>	<b>9 562 804</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 654 589	-1 462 309	-851 633	-457 282	-3 971 003	0	-9 396 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	23 418	42 031	688 684	87 835	939 705	0	1 781 673
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	424 995	604 699	-555 142	86 141	3 740 858	0	4 301 551
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	681 574	259 895	123 926	120 135	0	0	1 185 530
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 524 602</b>	<b>-555 684</b>	<b>-594 166</b>	<b>-163 170</b>	<b>709 560</b>	<b>0</b>	<b>-2 128 063</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>506 065</b>	<b>187 067</b>	<b>472 733</b>	<b>354 296</b>	<b>-65 265 784</b>	<b>-4 739 760</b>	<b>-68 485 383</b>
<b>Informations complémentaires</b>							
Provisions pour primes non acquises d'ouverture	-1 736 383	-368 134	-464 149	-846 316	-55 713 400	0	-59 128 381
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 590 983	345 336	637 401	1 037 395	57 034 079	0	61 645 195
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 518 125	1 539 672	2 466 030	562 171	332 803 381	3 257 819	343 147 198
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-1 826 055	-939 868	-2 903 350	-466 411	-272 259 032	-3 217 522	-281 612 238
Autres provisions techniques d'ouverture					8 051 874		8 051 874
Autres provisions techniques ouverture					-7 449 402		-7 449 402
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à la clôture						94 398	94 398
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à l'ouverture						0	0

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	3 701 564
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-1 840 947
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	353 881
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	0
<b>Solde de souscription</b>		<b>2 214 498</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-400 565
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-965 807
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-1 366 372</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	960 912
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	0
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>960 912</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 508 301
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	439 670
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	381 014
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	334 872
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-352 745</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>1 456 292</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		37 690 011
Provisions techniques brutes à l'ouverture		38 043 892
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**

<b>LIBELLES</b>	<b>Raccordement</b>	<b>TOTAL</b>
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1°colonne	164 664 023
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	2 516 813
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-121 714 499
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-62 137 432
<b>Solde de souscription</b>		<b>-16 671 095</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-19 237 342
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-40 011 688
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-59 249 030</b>
Produits nets de placements	PRNT3	9 657 202
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-94 398
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>9 562 804</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-9 396 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 781 673
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	4 301 551
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 185 530
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>0</b>	<b>-2 128 062</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>0</b>	<b>-68 485 384</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		59 128 381
Provisions pour primes non acquises ouverture		61 645 195
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		343 147 198
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		281 612 238
Autres provisions techniques clôture		8 051 874
Autres provisions techniques ouverture		7 449 402
Provision pour PB et ristourne (Non vie ) à la clôture		94 398
Provision pour PB et ristourne (Non vie ) à l'ouverture		0
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

Tunis, le 06 mars 2020

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES  
ITTIHAD « AMI ASSURANCES - S.A »**

**OBJET :** Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

Messieurs,

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

***1- Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018 faisant apparaître un total de 441 440 194 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 75 567 136 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 17 161 279 DT ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

***2- Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***3- Questions clés d'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3.1- Evaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 448 111 862 Dinars, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions.
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres.
- Examiner un échantillon des dossiers sinistres des différentes branches d'assurances conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur

AMI assurances a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto arrêtés au 31-12-2018 cette action a mené à l'ajustement des provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n° 258 de l'année 2010 du ministre des finances.

### **3.2- Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

La provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatée au 31 décembre 2018 se rapporte aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurances
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA
- Chèques impayés sur assurés et sur intermédiaires

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et de la variation significative de la provision en 2018, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constitue un point clé d'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

### **3.3- Comptabilisation de l'impôt différé**

AMI assurances a procédé à l'actualisation du business plan et la prise en compte de résultat déficitaire de l'exercice 2018. Nous avons accompli les diligences suivantes :

- S'assurer que les déficits enregistrés sont fiscalement reportables
- S'assurer que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées

- S'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le business plan qui démontre l'existence de bénéfices pendant la période fiscale couverte par l'imputation des déficits reportés

#### ***4- Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***1- Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la société, y compris l'évaluation des sinistres à payer pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

### ***2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. Toutefois, certains comptes des actionnaires issus de la

démutualisation gagneront à être complétés par des informations relatives à leur identification.

### **3- Continuité d'exploitation**

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2018 un montant négatif de 34 804 988 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

### **4- Autres vérifications**

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la société tels que déterminés au 31 décembre 2018 et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est en dessous du minimum règlementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 75,31 %, et il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

**P/ GAC - CPA International**

Chiheb GHANMI

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna RACHIKOU

Tunis, le 06 mars 2020

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES  
ITTIHAD « AMI ASSURANCES - S.A »**

**OBJET : Rapport spécial - Exercice 2018**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations conclues en 2018**

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2018-1	2.500.000	2.500.000	22/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	30/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	31/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	5.000.000	5.000.000	16/01/2018	16/01/2019	8.45%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	01/03/2018	01/03/2019	8.60%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	09/07/2018	09/07/2019	9.97%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3.000.000	3.000.000	29/10/2018	29/10/2019	12.50%
CAT BNA	5.500.000	5.500.000	24/12/2018	24/12/2019	14.50%
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	31/12/2018	31/12/2019	14.5%

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en Novembre 2018 entre l'AMI et la BNA.
- En 2018 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT.

#### **B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2018**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 6 932 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI. AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 700 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).
- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit : 9 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les

échéances sont dues. 9 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

- Au titre de l'exercice 2018, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention s'est élevé à 191 727 044 DT en TTC.
- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI d'un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.
- Les emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2018 sont en nombre de cinq illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	399.700	31/03/2009	07/04/2024	5.40%
BNA UFGA 2011	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6.20%
BNA 2016	8.000.000	4.800.000	19/10/2016	19/10/2021	7.40%
BNA 2017-1	500.000	400.000	10/03/2017	26/05/2022	7.40%
BNA 2017-2	5.000.000	4.000.000	21/12/2017	19/12/2022	7.60%
Total	15.500.000	10.599.700			

- Les comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2018 sont en nombre de deux illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	800.000	800.00	01/07/2017	01/07/2019	8.00%
CAT BNA	700.000	700.00	11/09/2017	11/09/2019	8.00%
Total	1.500.000	1.500.000			

- En 2008 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. Le 10/12/2018 les 80 000 parts ont été rachetés pour un montant global de 13.089.920 DT, soit une plus-value de 5.089.920 DT

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du l'actuel Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 10/11/2017. Cette rémunération se présente comme suit :
  - Un salaire annuel net de 240 000 DT
  - Une voiture de fonction
  - 400 litres de carburant
  - Les avantages en nature accordés au personnel en bons de restauration et la couverture en maladie groupe .
  
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2018 aux membres du conseil d'administration s'élève à 52 500DT.
  
- Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/12/2018 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2017s'élève à 192 500 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
  - Comité stratégique : 28 000 DT ;
  - Comité permanent d'audit : 31 500 DT ;
  - Comité permanent de placements : 28 000 DT ;
  - Comité des risques : 24 500 DT ;
  - Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**P/ GAC - CPA International**

Chiheb GHANMI

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna RACHIKOU

**Avis des sociétés**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**

**Siège Social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrahmen FENDRI et M Wassim CHAKROUN.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		1 097 018	655 220
Moins Amortissements		(609 913)	(416 303)
	<b>V.1</b>	<b>487 105</b>	<b>238 917</b>
Immobilisations corporelles		96 139 435	90 907 089
Moins Amortissements		(61 614 159)	(56 755 743)
	<b>V.2</b>	<b>34 525 276</b>	<b>34 151 346</b>
Immobilisations financières		4 233 064	3 907 998
Moins provisions		(664 277)	(440 274)
	<b>V.3</b>	<b>3 568 787</b>	<b>3 467 724</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>38 581 168</b>	<b>37 857 987</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>38 581 168</b>	<b>37 857 987</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		36 573 548	36 446 559
Moins provisions		(907 727)	(943 958)
	<b>V.4</b>	<b>35 665 821</b>	<b>35 502 601</b>
Clients et comptes rattachés		32 050 356	17 164 367
Moins provisions		(100 374)	(112 685)
	<b>V.5</b>	<b>31 949 982</b>	<b>17 051 682</b>
Autres actifs courants		498 598	2 605 189
Moins provisions		-	-
	<b>V.6</b>	<b>498 598</b>	<b>2 605 189</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>V.7</b>	40 407	11 504 147
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>V.8</b>	1 753 818	1 289 126
<b>Total des actifs courants</b>		<b>69 908 627</b>	<b>67 952 745</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>108 489 794</b>	<b>105 810 732</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves légales		3 045 642	3 045 642
Résultats reportés		10 575 264	6 525 834
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>54 695 153</b>	<b>50 645 723</b>
Résultat de l'exercice		20 992 562	13 270 178
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>V.9</b>	<b>75 687 715</b>	<b>63 915 901</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>V.10</b>	10 398 200	13 451 809
Provision pour risques et charges	<b>V.11</b>	258 439	208 420
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>10 656 639</b>	<b>13 660 229</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>V.12</b>	7 258 062	13 443 037
Autres passifs courants	<b>V.13</b>	5 560 750	3 087 065
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>V.14</b>	9 326 628	11 704 500
<b>Total des passifs courants</b>		<b>22 145 440</b>	<b>28 234 602</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>32 802 079</b>	<b>41 894 831</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>108 489 794</b>	<b>105 810 732</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		125 469 447	106 500 809
Autres produits d'exploitation		80 911	89 092
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>VI.1</b>	<b>125 550 358</b>	<b>106 589 901</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis		(1 639 555)	2 710 388
Achats de marchandises consommés	<b>VI.2</b>	(47 240 890)	(47 741 302)
Achats d'approvisionnements consommés	<b>VI.3</b>	(30 176 829)	(25 379 004)
Charge de personnel	<b>VI.4</b>	(7 129 766)	(6 281 885)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>VI.5</b>	(5 408 373)	(5 137 369)
Autres charges d'exploitation	<b>VI.6</b>	(6 268 498)	(4 758 349)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(97 863 911)</b>	<b>(86 587 521)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>27 686 447</b>	<b>20 002 380</b>
Charges financières nettes	<b>VI.7</b>	(3 784 391)	(5 055 873)
Produits des placements	<b>VI.8</b>	543 429	927 045
Autres gains ordinaires	<b>VI.9</b>	1 171 184	621 159
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>25 616 669</b>	<b>16 494 711</b>
Impôt sur les bénéfices		(4 624 107)	(1 670 609)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>20 992 562</b>	<b>14 824 102</b>
Eléments extraordinaires	<b>VI.10</b>	-	(1 553 924)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>20 992 562</b>	<b>13 270 178</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net		<b>20 992 562</b>	<b>13 270 178</b>
Ajustements pour :			
(+)Amortissements et provisions		5 408 373	5 137 369
- Variation des :			
* Stocks		(126 989)	(6 759 375)
* Créances		(14 885 989)	(2 929 694)
* Autres actifs et prêts au personnel		2 070 330	582 732
* Fournisseurs et autres dettes		(6 184 975)	(2 479)
* Autres passifs		2 372 511	(292 202)
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(13 080)	(80 730)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>VII.1</b>	<b>9 632 743</b>	<b>8 925 800</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(5 674 144)	(5 382 708)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		-	15 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(340 065)	(2 123 875)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières		28 080	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>VII.2</b>	<b>(5 986 129)</b>	<b>(7 491 583)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements provenant des emprunts		49 562 365	54 275 145
Remboursement d'emprunts		(55 344 127)	(49 858 336)
Distributions de dividendes		(9 220 748)	(6 845 708)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>VII.3</b>	<b>(15 002 510)</b>	<b>(2 428 899)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>VII.4</b>	<b>(11 355 896)</b>	<b>(994 682)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>12 419 168</b>	<b>13 413 850</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 063 272</b>	<b>12 419 168</b>

# ***Notes aux Etats Financiers***

## ***I. Présentation de la société***

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.456.416 dinars divisé en 27.941.666 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 125 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2019.

## ***II. Faits significatifs de la période***

Pas de faits significatifs sur l'exercice 2019.

## ***III. Référentiel comptable***

### **Déclaration de conformité**

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du Ministère des finances portant approbation des normes comptables.

### **Principes & conventions comptables**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
  - la pertinence ;
  - la fiabilité ; et
  - la comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

- **L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.** En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCO1 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. **Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination** ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- **L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.** Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui **consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.**
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les **montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs.** Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;

- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

#### ***IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués***

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

##### **1- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
A.A.I	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

##### **2- Immobilisations financières**

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

### **3- Stocks**

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

### **4- Clients & comptes rattachés**

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

### **5- Emprunt**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

### **6- Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

## **7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère**

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

## **8- Provision pour indemnité de départ à la retraite**

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

## V. Notes relatives au Bilan

### 1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 1.097.018 DT contre 655.220 DT au 31 décembre 2018. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Concession brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	892 338	402 952
Autres Immobilisations incorporelles	9 196	-
Immobilisations incorporelles en cours	19 190	75 974
<b>Valeur brute</b>	<b>1 097 018</b>	<b>655 220</b>
Moins Amortissements	(609 913)	(416 303)
<b>Total net</b>	<b>487 105</b>	<b>238 917</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

### 2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 96.139.435 DT contre 90.907.089 DT au 31 décembre 2018. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Terrain	204 964	204 964
Constructions	8 727 284	8 661 939
AAI	2 503 407	1 864 095
Matériel et outillage industriel	80 565 812	77 011 105
Matériel de transport	3 219 504	2 524 620
Matériel informatique	450 830	372 511
MMB	180 511	149 461
Immobilisations corporelles en cours	287 123	118 394
<b>Valeur brute</b>	<b>96 139 435</b>	<b>90 907 089</b>
Moins Amortissements	(61 614 159)	(56 755 743)
<b>Total net</b>	<b>34 525 276</b>	<b>34 151 346</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

### *Tableau de variation des immobilisations et des amortissements*

Libellé	Valeur Brute 31/12/2018	Acquisitions 2019	Reclassements 2019	Cessions 2019	Valeur brute au 31/12/2019	Amort. Ant. 2019	Dotation 2019	Amort. Mat. Cédé	Amort. Cumulés au 31/12/2019	VCN 31/12/2019
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
Logiciels	402 952	-	489 386	-	892 338	240 009	193 610	-	433 619	458 719
Immobilisations Incorporelles en cours	75 974	441 798	(489 386)	-	28 386	-	-	-	-	28 386
<b>Total des Immobilisations Incorporelles</b>	<b>655 220</b>	<b>441 798</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 097 018</b>	<b>416 303</b>	<b>193 610</b>	<b>-</b>	<b>609 913</b>	<b>487 105</b>
Terrains	204 964	-	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
Construction	2 618 384	65 345	-	-	2 683 729	2 028 066	35 799	-	2 063 865	619 864
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	281 126	133 626	-	414 752	2 257 546
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	606 560	-	-	606 560	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	741 135	20 417	-	761 552	47 425
Construction Magasin Stock PB+ Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	445 188	8 797	-	453 985	54 527
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	806 917	5 757	-	812 674	24 218
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	342 209	22 342	-	364 552	245 764
Matériel & outillage	59 200 708	3 436 314	118 393	-	62 755 415	37 420 206	2 711 852	-	40 132 058	22 623 357
Turbine à gaz	5 976 849	-	-	-	5 976 849	5 968 441	8 408	-	5 976 849	-
Révision générale Turbine à gaz	3 675 474	-	-	-	3 675 474	1 666 944	615 783	-	2 282 727	1 392 747
Presse à Sabot	8 158 074	-	-	-	8 158 074	2 856 181	815 676	-	3 671 857	4 486 218
Agencements, aménagements et installations	1 864 095	639 312	-	-	2 503 407	1 622 544	135 613	-	1 758 157	745 250
Matériel roulant	2 524 620	694 884	-	-	3 219 504	1 592 786	286 609	-	1 879 394	1 340 109
MMB & Matériel Informatique	521 973	109 368	-	-	631 341	377 441	57 737	-	435 179	196 163
Immobilisations corporelles en cours	118 393	287 123	(118 393)	-	287 123	-	-	-	-	287 123
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>90 907 089</b>	<b>5 232 356</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>96 139 435</b>	<b>56 755 744</b>	<b>4 858 415</b>	<b>-</b>	<b>61 614 159</b>	<b>34 525 276</b>
<b>Total</b>	<b>91 562 309</b>	<b>5 674 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97 236 453</b>	<b>57 172 047</b>	<b>5 052 025</b>	<b>-</b>	<b>62 224 072</b>	<b>35 012 381</b>

## 1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Participations	2 668 000	2 683 000
Dépôts et cautionnements	1 565 064	1 224 998
<b>Total</b>	<b>4 233 064</b>	<b>3 907 998</b>
Moins Provisions	(664 277)	(440 274)
<b>Total net</b>	<b>3 568 787</b>	<b>3 467 724</b>

### Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2018	Valeur brute 31/12/2019	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2018	Dotations Reprises	31/12/2019
<b>Titres de participation :</b>					
<i>Autres participations</i>					
Marina Hôtel	350 000	350 000	145 274	-	145 274
BTS	40 000	40 000	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SIFIJA	15 000	-	-	-	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-
<b>Total</b>	<b>443 000</b>	<b>428 000</b>	<b>170 274</b>	<b>-</b>	<b>170 274</b>

### Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avance cautionnements STEG	1 565 064	1 224 998
<b>Total Brut</b>	<b>1 565 064</b>	<b>1 224 998</b>

## 2. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2019 à 36.573.548 DT contre 36.446.559DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Matières premières	15 884 729	16 942 255
Consommables et pièces de rechange	14 849 170	12 025 100
Produits finis	5 839 649	7 479 204
<b>Total</b>	<b>36 573 548</b>	<b>36 446 559</b>
Provision	(907 727)	(943 958)
<b>Total net</b>	<b>35 665 821</b>	<b>35 502 601</b>

### 3. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 32.050.356 DT contre 17.164.367 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Clients	8 247 848	6 880 640
Clients Ventes d'énergie (STEG)	1 645 324	899 957
Clients douteux	100 374	112 685
Effets à recevoir	18 564 411	7 672 460
Chèques en portefeuille	3 492 399	1 598 625
<b>Total</b>	<b>32 050 356</b>	<b>17 164 367</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	(100 374)	(112 685)
<b>Total net</b>	<b>31 949 982</b>	<b>17 051 682</b>

### 4. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 498.598 DT contre 2.605.189 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	116 124	112 219
Personnel-avances et acomptes	63 677	67 528
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	-	354 153
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	31 986	877 834
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	66 799	359 038
Débiteurs divers	7 021	6 809
Produits à recevoir	47 324	650 663
Charges constatées d'avance	165 667	176 945
<b>Total</b>	<b>498 598</b>	<b>2 605 189</b>

### 5. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2019, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Prêts au personnel	40 407	4 147
Placements courants	-	11 500 000
<b>Total</b>	<b>40 407</b>	<b>11 504 147</b>

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

## 6. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.753.818 DT contre 1.289.126 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
BT	77 501	9 668
BIAT	1 117 207	555 087
ATB	15 029	12 599
BNA	24 820	62 943
Attijari Bank	189 524	502 640
Effets remis à l'encaissement	123 960	55 700
Chèques remis à l'encaissement	195 777	85 489
Caisse	10 000	5 000
<b>Total</b>	<b>1 753 818</b>	<b>1 289 126</b>

## 7. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>		<b>31/12/2018</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Recall Holding	10 390 050	34,11%	10 390 050	34,11%
Value Consulting	8 755 121	28,75%	8 755 121	28,75%
Han TN	1 470 138	4,83%	1 470 138	4,83%
Swicorp Conseil & Invest.	1 443 210	4,74%	1 446 322	4,75%
Ekuity Capital (ex CTKD)	1 308 000	4,29%	1 308 000	4,29%
Divers public	708 989	23,28%	708 678	23,27%
<b>Total</b>	<b>30 456 416</b>	<b>100%</b>	<b>30 456 416</b>	<b>100%</b>

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2019 à 75.687.715 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>30 456 416</b>	<b>3 045 642</b>	<b>6 525 834</b>	<b>10 617 831</b>	<b>13 270 178</b>	<b>63 915 901</b>
Résultats reportés	-	-	13 270 178	-	(13 270 178)	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(9 220 748)	-	-	<b>(9 220 748)</b>
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	20 992 562	<b>20 992 562</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>30 456 416</b>	<b>3 045 642</b>	<b>10 575 264</b>	<b>10 617 831</b>	<b>20 992 562</b>	<b>75 687 715</b>

L'évolution des capitaux propres de 11.771.814 DT entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 provient de :

- 1- La distribution de dividendes pour 9.220.748 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2018 conformément à la cinquième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2019, à savoir :

<b>Résultat net au 31/12/2018</b>	<b>13 270 178</b>
Résultats reportés	6 525 834
Reliquat 1	19 796 012
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	19 796 012
Dividendes 2018 (27.941.666 actions * 0,330 DT) (*)	9 220 748
Reliquat 2	10 575 264
<b>Résultats reportés au 31/12/2019</b>	<b>10 575 264</b>

(\*) La mise en paiement des dividendes a été effectuée au 26 juin 2019.

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 20.992.562 DT.

3- Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 0,751 DT contre 0,475DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	20 992 562	13 270 178
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	27 941 666
<b>Résultat par action</b>	<b>0,751</b>	<b>0,475</b>

Le capital de la société est constitué de 27.941.666 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Recall Holding	9 532 156	9 532 156
Value Consulting	8 032 221	8 032 221
Han TN	1 348 750	1 348 750
Swicorp Conseil & Invest.	1 324 046	1 326 901
Ekuity Capital (Ex CTKD)	1 200 000	1 200 000
Divers public	6 504 493	6 501 638
<b>Total</b>	<b>27 941 666</b>	<b>27 941 666</b>

4- Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2019, une augmentation du capital en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription a été décidée en faveur du management de l'entreprise pour un montant global de 950.008 DT, composé d'un montant nominal de 199.136 DT, majoré d'une prime d'émission globale de 750.872 DT, soit une valeur nominale de 1,090 DT par action et une prime d'émission de 4,110 DT par action portant ainsi le capital social de la société de 30.456.416 DT à 30.655.552 DT.

A la date d'arrêté des états financiers, les démarches de réalisation de cette augmentation du capital demeurent en cours. La notice de souscription afférente à la décision de l'augmentation n'a pas encore été émise.

### 3. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/18	Échéances à CT au 31/12/18	Remboursements 2019	Échéances à - d'1 an au 31/12/19	Échéances à LT au 31/12/19	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	275 000	550 000	550 000	275 000	-	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	275 000	550 000	550 000	275 000	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	378 000	252 000	252 000	252 000	126 000	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	712 380	356 191	356 190	356 190	356 190	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000DT	5 171 429	258 571	258571	1 034 286	4 137 143	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000DT	4 830 000	-	-	680 133	4 149 867	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000DT	1 810 000	-	-	181 000	1 629 000	7 ans	TMM+1,25%
<b>Total</b>	<b>13 451 809</b>	<b>1 966 762</b>	<b>1 966 762</b>	<b>3 053 610</b>	<b>10 398 200</b>		

#### 4. Provisions pour risques et charges

La « provision pour charges » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 258.439 DT au 31 décembre 2019 contre 208.420 DT au 31 décembre 2018.

#### 5. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 7.258.062 DT contre 13.443.037DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Fournisseurs locaux	2 756 766	6 372 722
Fournisseurs étrangers	3 598 606	3 088 063
Fournisseurs, effets à payer	902 690	2 117 774
Fournisseurs, factures non parvenues	-	1 864 478
<b>Total</b>	<b>7 258 062</b>	<b>13 443 037</b>

#### 6. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 5.560.750DT contre 3.087.065 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunérations dues au personnel	3 669	3 289
Personnel, Provisions pour Augmentation légale	-	184 565
IS à payer	1 873 206	-
CSS à payer	246 839	98 608
Receveur des finances	1 959 987	1 593 609
Charges à payer pour congés à payer	537 296	406 430
Charges à payer	308 437	255 609
Créditeurs divers	32 777	-
CNSS	598 090	540 674
Retenues Personnels	449	4 281
<b>Total</b>	<b>5 560 750</b>	<b>3 087 065</b>

#### 7. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9.326.628 DT contre 11.704.500 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
BT	-	2 975
Chèques en circulation	418 118	169 085
Virement émis en cours	272 429	197 898
<b>Total concours bancaires</b>	<b>690 547</b>	<b>369 958</b>
Financement de stock	5 500 000	5 000 000
Échéance CMT à - d'1 an	3 053 610	1 966 762
Intérêts courus	82 471	52 780
Financement en Dinars	-	4 315 000
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>8 636 081</b>	<b>11 334 542</b>
<b>Total</b>	<b>9 326 628</b>	<b>11 704 500</b>

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2019</b>	<b>31/12/2019</b>
BT	1 750 000	10 500 000	10 500 000	1 750 000
BIAT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BNA	1 000 000	9 000 000	9 000 000	1 000 000
Attijari Bank	500 000	3 000 000	2 500 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>29 500 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>5 500 000</b>

Les crédits relais à court terme sont composés de crédits de financement en dinars et/ou de financement en devises qui viennent relayer les paiements à vue des importations de matières fibreuses. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2019</b>	<b>31/12/2019</b>
BIAT (Fin. En Devises)	-	20 062 365	20 062 365	-
BT (Fin. En Dinars)	4 315 000	-	4 315 000	-
<b>Total</b>	<b>4 315 000</b>	<b>20 062 365</b>	<b>24 377 365</b>	<b>-</b>

## **VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Produits d'exploitation**

#### Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2019 à 125.469.447 DT contre 106.500.809 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Ventes Kraft	72 278 367	65 860 963
Ventes Liner	55 340 283	40 929 961
Ventes Energie	2 682 886	1 376 326
Autres	449 995	384 007
Ristourne	(5 282 084)	(2 050 448)
<b>Total</b>	<b>125 469 447</b>	<b>106 500 809</b>

#### Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitations s'élèvent au 31 décembre 2019 à 80.911 DT et correspondent au loyer du dépôt situé à Saint-Gobain en faveur de la filiale TUCOLLECT pour 66.150 DT et une avance pour 14.761 DT au titre de la formation professionnelle.

### **2. Achats de marchandises consommées**

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2019 à 47.240.890 DT contre 47.741.302 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Achats pâte à papier	34 392 888	36 034 592
Achats vieux papier (*)	11 790 476	12 032 812
Variation de Stock de MP	1 057 526	(326 102)
<b>Total</b>	<b>47 240 890</b>	<b>47 741 302</b>

(\*) Il s'agit d'achats de vieux papier sur le marché local et étranger.

### **3. Achats approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 30.176.829 DT contre 25.379.004 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Consommation Gaz	14 299 766	12 062 682
Achats électricité	874 035	1 191 716
Achats eau	74 461	68 139
Achats pièces de rechange (PDR)	4 513 484	4 681 878
Achats Matières consommables	13 014 296	11 977 748
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	224 857	169 108
Achats consommables et PDR en transit	-	504 542
Variation des stocks	(2 824 070)	(5 276 809)
<b>Total</b>	<b>30 176 829</b>	<b>25 379 004</b>

#### **4. Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7.129.766 DT contre 6.281.885 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Salaire de base	3 989 607	3 251 157
Primes	1 335 671	1 243 077
Congés payés	280 761	265 675
Indemnités de stage	16 098	25 420
Charges sociales légales	935 911	825 841
Autres charges de personnel	154 429	135 718
Accidents de travail	106 313	92 403
Provision augmentation salariale	-	184 565
Transfert de charges	(27 750)	-
Rémunération DG (*)	338 726	258 029
<b>Total</b>	<b>7 129 766</b>	<b>6 281 885</b>

(\*) Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2019 d'un salaire net de 214.196DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 338.726 DT.

#### **5. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 5.408.373 DT contre 5.137.369 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dotations aux amortissements	5 052 025	4 332 110
Provisions pour départ à la retraite	50 020	-
Provisions pour dépréciation de stocks	47 420	827 129
Provisions pour congés payés	130 866	30 377
Provisions sur titres de participation	224 003	295 000
<b>Total</b>	<b>5 556 484</b>	<b>5 484 616</b>
Reprise/provisions pour dépréciation des comptes clients	(12 310)	(139 199)
Reprise/provision pour départ à la retraite	-	(51 635)
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	(83 651)	(91 687)
Reprise/provisions sur titres de participation	-	(64 726)
<b>Total net</b>	<b>5 408 373</b>	<b>5 137 369</b>

## 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2019 à 6.268.498 DT contre 4.758.349 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Locations	203 000	188 595
Entretien et réparations	3 135 762	2 467 921
Assurances	265 033	102 789
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	893 438	496 067
Publicité, publications, relations publiques	86 719	90 277
Transport	434 749	435 433
Déplacements, missions et réceptions	181 179	142 241
Frais postaux et de Télécom.	38 645	32 600
Services bancaires et assimilés	148 017	154 382
Subventions et dons	11 491	4 433
Jetons de présence	90 000	90 000
Impôts et taxes	430 082	371 255
Pertes ordinaires	103 544	83 748
Contribution conjoncturelle (CSS)	246 839	98 609
<b>Total</b>	<b>6 268 498</b>	<b>4 758 349</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3.784.391 DT contre 5.055.873 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts/Comptes courants	47 327	29 314
Intérêts sur les autres dettes	6 862	-
Intérêts/effets escomptés	1 856 078	1 637 296
Intérêts/Financement de stock	451 116	358 542
Intérêts/Financement en dinars	9 148	354 260
Intérêts/Financement en Devises	219 854	72 803
Intérêts/CMT	1 433 980	1 191 008
<b>Total</b>	<b>4 024 365</b>	<b>3 643 223</b>
Pertes de change	270 471	1 597 267
Gains de change	510 445	184 617
<b>Total net</b>	<b>3 784 391</b>	<b>5 055 873</b>

## 8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2019 à 543.429 DT contre 927.045 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produits des participations	134 400	-
Intérêts des placements	399 185	918 341
Intérêts créditeurs des comptes courants	9 844	8 704
<b>Total</b>	<b>543 429</b>	<b>927 045</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élevaient au 31 décembre 2019 à 1.171.184 DT contre 621.159 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Produits nets/ Cession de valeurs mobilières	13 080	-
Remboursement assurances	9 964	28 588
Produits nets/ Cession d'immobilisation	-	80 730
Reprise sur charges d'impôt	1 138 034	485 872
Autres gains ordinaires	10 106	25 969
<b>Total</b>	<b>1 171 184</b>	<b>621 159</b>

## 10. Eléments extraordinaires

Le 22 septembre 2018, SOTIPAPIER a subi des dégâts à cause des intempéries et des inondations qui ont touché toute la région (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

Grâce aux efforts consentis par les salariés et les partenaires de la société, la perte a été minimisée et une partie des produits finis et matières consommables restent réutilisables.

En effet, l'impact des inondations se présente comme suit :

Articles	Stocks endommagés	Stocks réutilisables en tant que matières premières	Stocks réutilisables en tant que matières consommables	Provision	Impact (Perte)
<b>Produits finis</b>					
Kraft	1 414 862	1 362 083	-	-	52 779
Cannelure	1 609 949	421 845	-	-	1 188 104
Testliner	61 194	18 889	-	-	42 305
Testliner coloré	245 057	62 474	-	-	182 583
<b>Total des produits finis (1)</b>	<b>3 331 062</b>	<b>1 865 291</b>	-	-	<b>1 465 771</b>
<b>Matières consommables</b>					
Amidon	1 135 714	-	308 585	827 129	-
Mandrin	103 550	15 397	-	-	88 153
<b>Total des consommables (2)</b>	<b>1 239 264</b>	<b>15 397</b>	<b>308 585</b>	<b>827 129</b>	<b>88 153</b>
<b>Total général (1)+ (2)</b>	<b>4 570 326</b>	<b>1 880 688</b>	<b>308 585</b>	<b>827 129</b>	<b>1 553 924</b>

Le décret gouvernemental N°614 en date du 12 juillet 2019 publié au JORT N°58 a prévu une indemnisation des entreprises sinistrées par les inondations survenues le 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul.

L'article 3 dudit décret a fixé l'indemnisation à 40% de la valeur des dégâts subis avec un plafond de 500.000 DT pour les sociétés n'ayant pas souscrit de contrats d'assurance couvrant le risque d'inondation.

L'article 5 dudit décret a conditionné le dédommagement par le dépôt d'une demande appuyée par un ensemble de documents à déposer auprès de « Tunis Ré » au plus tard le 31/12/2019.

N'ayant pas souscrit, préalablement à la date du sinistre, à un contrat d'assurances couvrant le risque inondation, Sotipapier a déposé, en date du 19 décembre 2019, la demande avec tous les documents exigés par le décret gouvernemental susmentionné auprès de « Tunis Ré » organisme chargé de la gestion du dossier de dédommagement.

Tunis Ré a désigné un Expert en date du 20 décembre 2019 à l'effet de procéder à l'évaluation des dégâts subis par Sotipapier.

Sotipapier a fourni l'ensemble des documents et éclaircissements demandés par ledit expert et attend le dédommagement qui devrait être de l'ordre de 500.000 DT.

La procédure n'étant pas encore clôturée, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

## VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

### 1. Flux liés à l'exploitation

- Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Amortissements immob. incorporelles	609 913	416 303	193 610
Amortissements immob. corporelles	61 614 159	56 755 744	4 858 415
Provisions sur Immob. Financières	664 277	440 274	224 003
Provisions sur stocks	907 727	943 958	(36 231)
Provisions clients et comptes rattachés	100 374	112 685	(12 311)
Provision pour risques et charges	258 439	208 420	50 019
Provisions /congrés payés	537 297	406 429	130 868
<b>Total</b>	<b>64 692 186</b>	<b>59 283 813</b>	<b>5 408 373</b>

- Variation des stocks

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Matières premières	15 884 729	16 942 255	(1 057 526)
Consommables et pièces de rechange	14 849 170	12 025 100	2 824 070
Produits finis	5 839 649	7 479 204	(1 639 555)
<b>Total</b>	<b>36 573 548</b>	<b>36 446 559</b>	<b>126 989</b>

- Variation des créances

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients	8 247 848	6 880 640	1 367 208
Clients ventes d'énergie	1 645 324	899 957	745 367
Clients douteux	100 374	112 685	(12 310)
Effets à recevoir	18 564 411	7 672 460	10 891 951
Chèques en portefeuille	3 492 399	1 598 625	1 893 774
<b>Total</b>	<b>32 050 356</b>	<b>17 164 367</b>	<b>14 885 989</b>

- **Variation des autres actifs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	116 124	112 219	3 905
Personnel-avances et acomptes	63 677	67 528	(3 851)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	-	354 153	(354 153)
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	31 986	877 834	(845 848)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	66 799	359 038	(292 239)
Débiteurs divers	7 021	6 809	212
Produits à recevoir	47 325	650 663	(603 338)
Charges constatées d'avance	165 667	176 945	(11 278)
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>498 598</b>	<b>2 605 189</b>	<b>(2 106 590)</b>
Autres actifs Financiers (prêt au personnel)	40 407	4 147	36 260
<b>Total des autres actifs</b>	<b>539 005</b>	<b>2 609 336</b>	<b>(2 070 330)</b>

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	2 756 766	6 372 722	(3 615 956)
Fournisseurs étrangers	3 598 606	3 088 063	510 543
Fournisseurs, effets à payer	902 690	2 117 774	(1 215 084)
Fournisseurs, factures non parvenues	-	1 864 478	(1 864 478)
<b>Total</b>	<b>7 258 062</b>	<b>13 443 037</b>	<b>(6 184 975)</b>

- **Autres passifs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Rémunérations dues au personnel	3 669	3 289	380
Personnel, Provisions pour augmentation légale	-	184 565	(184 565)
IS à payer	1 873 206	-	1 873 206
CSS à payer	246 839	98 608	148 231
Receveur des finances	1 959 987	1 593 609	366 378
Charges à payer	308 437	255 609	52 828
Créditeurs divers	32 777	-	32 777
CNSS	598 090	540 674	57 416
Retenues personnel	449	4 281	(3 832)
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>5 023 454</b>	<b>2 680 635</b>	<b>2 342 819</b>
Intérêts courus	82 472	52 780	29 692
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>82 472</b>	<b>52 780</b>	<b>29 692</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>5 105 926</b>	<b>2 733 415</b>	<b>2 372 511</b>

## 2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Matériels & outillages industriels pour 3.554.707 DT ;
- Agencements, Aménagements et Installations pour 639.312 DT ;
- Matériels roulants pour 694.884 DT ;
- Matériel informatique & MMB pour 109.368 DT.

Les décaissements de la période liés à l'acquisition d'immobilisations financières correspondent à des cautions versées à la STEG pour un montant de 340.065 DT.

Les encaissements de la période liés à la cession d'immobilisations financières correspondent au produit provenant de la cession des titres de participation SIFIJA pour 28.080 DT.

### 3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 1.966.762 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 29.500.000 DT, et
  - ✓ Financement en devises : 20.062.365 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 29.000.000 DT,
  - ✓ Financement en devises : 20.062.365 DT, et
  - ✓ Financement en Dinars : 4.315.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 9.220.748 DT.

### 4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2019	Trésorerie à fin 2018	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	1 753 818	1 289 126	464 692
Placements	cf. note V.7	-	11 500 000	(11 500 000)
Concours bancaires	cf. note V.14	(690 546)	(369 958)	(320 588)
<b>Total</b>		<b>1 063 272</b>	<b>12 419 168</b>	<b>(11 355 896)</b>

## ***VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers***

Les états financiers de Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le conseil d'administration, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

### **1. Description de l'évènement et des conséquences de la situation sur l'activité :**

Arrêt de production de la machine PM2 (fabrication de papier kraft et de papier pour ondulé) sur la période allant du 23 mars 2020 au 30 avril 2020 ;

Arrêt de production de la machine PM3 (fabrication de papier pour ondulé) sur la période allant du 25 mars 2020 au 08 avril 2020 ;

Aucune difficulté d'approvisionnement et aucune annulation de contrat n'ont été enregistrées.

L'arrêt concomitant de la majorité de nos clients pendant la période allant du 22 mars 2020 au 30 avril 2020 a occasionné une perte importante du chiffre d'affaires que nous estimons pouvoir récupérer sur les prochains mois.

### **2. Estimation de l'impact en termes de liquidité :**

L'arrêt d'exploitation chez nos clients a engendré un retard de recouvrement de nos créances clients mais la trésorerie disponible ainsi que le soutien de nos banques nous permettent d'honorer nos engagements.

### **3. Estimation de l'impact financier :**

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks ne seront pas dépréciés.

Certaines créances clients feront l'objet d'un report d'échéance devant générer des charges financières supplémentaires.

Mis à part la situation décrite ci-dessus, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers qui ont un impact sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2019.

## ***IX. Note relative aux parties liées***

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2019, le montant des honoraires annuels, s'élève à 98.717 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2019.
- La société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 24.334 DT relatif à des achats de vieux papiers.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.873.875 DT relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 223.050 DT au 31 décembre 2019.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce pour un montant de 66.150 DT, totalement encaissé en 2019.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, un montant de 58.691 DT relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante.  
La créance liée à ces facturations s'élève à 10.809 DT au 31 décembre 2019.
- La société CHIMICOULEUR PEINTURE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 10.752 DT relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1<sup>er</sup> mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2019, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

Ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec d'autres sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2019 :

**Transactions au cours de l'exercice 2019 :**

<b>Société</b>	<b>Vente</b>	<b>Achat</b>	<b>Prestation de service</b>	<b>Nature</b>
Vogue Négoce Compagnie (VNC)	2 219 555	-	-	Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	-	149 235	Conseil et assistance
CTTM	-	-	87 545	Transport/Entretien & réparation
<b>Total</b>	<b>2 219 555</b>	<b>-</b>	<b>236 780</b>	

**Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2019 :**

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseurs</b>	<b>Solde clients</b>
COSEMAT	5 775	-
CTTM	10 482	-
<b>Total</b>	<b>16 257</b>	<b>-</b>

- Le directeur général a bénéficié **au titre de l'exercice 2019** :
  - ✓ **D'un salaire net de 214.196 DT** servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 338.726 DT.
  - ✓ **De la mise à disposition d'une** voiture de fonction acquise en octobre 2018.
- Les membres du Conseil **d'Administration** sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2019, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT.
- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié **au titre de l'exercice 2019** d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée annuellement à TUCOLLECT.

## X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

### Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	712 381	712 381	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	12 739 429	12 739 429	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	21 770 454	21 770 454	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>35 222 264</b>	<b>35 222 264</b>				
<b>2- Engagements reçus</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>						
<b>3- Engagements réciproques</b>						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>						

### Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
* Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

## ***XI. Soldes intermédiaires de gestion***

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

<b>Produits</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Charges</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Soldes intermédiaires des exercices</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Production vendue	125 469 447	106 500 809						
Production stockée		2 710 388	Déstockage de production	1 639 554	-			
<b>Total</b>	<b>125 469 447</b>	<b>109 211 197</b>	<b>Total</b>	<b>1 639 554</b>	<b>-</b>	<b>Production de l'exercice</b>	<b>123 829 893</b>	<b>109 211 197</b>
Production de l'exercice	123 829 893	109 211 197	Coût d'achat Mat. Premières	47 240 890	47 741 302			
			Achat d'approvisionnements consommés	30 176 829	25 379 004			
<b>Total</b>	<b>123 829 893</b>	<b>109 211 197</b>	<b>Total</b>	<b>77 417 719</b>	<b>73 120 306</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>46 412 174</b>	<b>36 090 891</b>
Marge sur coût matières	46 412 174	36 090 891	Autres charges	5 816 866	4 288 485			
<b>Total</b>	<b>46 412 174</b>	<b>36 090 891</b>	<b>Total</b>	<b>5 816 866</b>	<b>4 288 485</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>40 595 307</b>	<b>31 802 406</b>
Valeur ajoutée brute	40 595 307	31 802 406	Impôts, taxes et versements assimilés	451 632	469 864			
			Charges de personnel	7 129 766	6 281 885			
<b>Total</b>	<b>40 584 964</b>	<b>31 802 406</b>	<b>Total</b>	<b>7 581 398</b>	<b>6 751 749</b>	<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>33 003 565</b>	<b>25 050 657</b>
Excédent brut d'exploitation	33 013 909	25 050 657	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 408 373	5 137 369			
Autres produits ordinaires	1 252 095	710 251	Charges financières	3 784 391	5 055 873			
Produits financiers	543 429	927 045	Autres pertes ordinaires	-	-			
			Impôts sur le résultat ordinaire	4 624 108	1 670 609			
<b>Total</b>	<b>34 809 433</b>	<b>26 687 953</b>	<b>Total</b>	<b>13 816 872</b>	<b>11 863 851</b>	<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>20 992 562</b>	<b>14 824 102</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	20 992 562	14 824 102	Élément extraordinaire-cont. Conjoncturelle	-	1 553 924			
<b>Total</b>	<b>20 992 562</b>	<b>14 824 102</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 553 924</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>20 992 562</b>	<b>13 270 178</b>

# ***Rapport Général***

Tunis, le 06 mai 2020

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
« SOTIPAPIER »  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

## ***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

### ***Opinion***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 75.687.715 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 20.992.562 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### Evaluation des stocks

De par leur valeur importante à l'actif (35.665.821 DT au 31 décembre 2019), de leur nature (nécessitant un soin particulier pour leur inventaire) et du caractère spécifique de leur valorisation, les stocks ont été considérés comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2019 et au début de 2020 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

#### **Paragraphe d'observation**

Comme il est indiqué au niveau de la note N° VIII aux états financiers « Événements postérieures à la clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 à laquelle la Tunisie fait face, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société. Ces événements peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours de l'exercice 2020 et éventuellement les exercices futurs. A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de la société ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes

internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Autre point***

A la date de notre rapport, Sotipapier ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions se rapportant à la désignation de deux administrateurs indépendants telles que prévues par la loi n°47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Conseil Audit Formation CAF**

**Tunisie Audit et Conseil**

**Abderrahmen FENDRI**

**Wassim CHAKROUN**

**Associé**

**Associé**

# ***Rapport Spécial***

Tunis, le 06 mai 2020

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
« SOTIPAPIER »  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## ***1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever la convention suivante qui est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019 et qui n'est pas encore autorisée par votre Conseil d'Administration :

- Le Co-Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2019, d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.

## ***2. Conventions et opérations réalisées en 2019 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2019, le montant des honoraires annuels, s'élève à 98.717 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2019.
  
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2017.
  
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2016.
  
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 5.430.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 2 ans de franchise.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2016.
  
- Votre société a contracté en 2016 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition d'un ensemble d'équipement industriel s'élevant à 1.260.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016.
  
- Votre société a contracté en 2016 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition du terrain et la construction sise à Megrine Saint Gobain s'élevant à 1.870.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2016.

- Votre société a contracté en 2015 auprès de la BT et l'ATB un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le prix d'acquisition d'une section de presse s'élevant à 5.500.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 avril 2015.
- La société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 24.334 DT relatif à des achats de vieux papiers.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.873.875 DT relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 223.050 DT au 31 décembre 2019.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce pour un montant de 66.150 DT, totalement encaissé en 2019.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, un montant de 58.691 DT relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante. La créance liée à ces facturations s'élève à 10.809 DT au 31 décembre 2019.
- La société CHIMICOULEUR PEINTURE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 10.752 DT relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1<sup>er</sup> mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2019, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec d'autres sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2019 :

**Transactions au cours de l'exercice 2019 :**

<b>Société</b>	<b>Vente</b>	<b>Achat</b>	<b>Prestation de service</b>	<b>Nature</b>
Vogue Negoce Compagnie (VNC)	2 219 555	-	-	Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	-	149 235	Conseil et assistance
CTTM	-	-	87 545	Transport/Entretien & réparation
<b>Total</b>	<b>2 219 555</b>	<b>-</b>	<b>236 780</b>	

**Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2019 :**

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseurs</b>	<b>Solde clients</b>
COSEMAT	5 775	-
CTTM	10 482	-
<b>Total</b>	<b>16 257</b>	<b>-</b>

**3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2019 :
  - ✓ d'un salaire net de 214.196 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 338.726 DT.
  - ✓ de la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2019, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Conseil Audit Formation CAF**

**Tunisie Audit et Conseil**

**Abderrahmen FENDRI**

**Wassim CHAKROUN**

**Associé**

**Associé**

## Etats financiers annuels de SICAV

### TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>341 516 196</u>	<u>322 583 675</u>
Obligations et valeurs assimilées		333 564 509	321 035 366
Titres des Organismes de Placement Collectif		7 951 687	1 548 309
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>211 755 983</u>	<u>275 229 250</u>
Placements monétaires	5	211 755 547	275 226 943
Disponibilités		436	2 306
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>816</u>	<u>269 828</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>553 272 995</u></u>	<u><u>598 082 753</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	7	39 847 379	24 673 570
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	1 347 616	1 517 679
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	1 697 414	2 620 688
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>42 892 409</u>	<u>28 811 937</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	485 805 078	544 575 556
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		24 575 508	24 695 261
<b>ACTIF NET</b>		<u>510 380 586</u>	<u>569 270 817</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>553 272 995</u></u>	<u><u>598 082 753</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	11	<b>17 360 236</b>	<b>16 859 605</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 954 884	16 811 008
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		405 352	48 596
<b>Revenus des placements monétaires</b>	12	<b>17 930 126</b>	<b>18 393 781</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>35 290 362</b>	<b>35 253 386</b>
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		(1 147 305)	(223 086)
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(6 496 379)	(7 266 342)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>27 646 678</b>	<b>27 763 958</b>
<b>Autres produits</b>		10 339	35 450
<b>Autres charges</b>	14	(657 375)	(709 987)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>26 999 642</b>	<b>27 089 422</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(2 424 134)	(2 394 161)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>24 575 508</b>	<b>24 695 261</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		2 424 134	2 394 161
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		1 624 222	1 034 925
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		193 738	(90 296)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>28 817 602</b>	<b>28 034 051</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

*31 Décembre*

2019

2018

**VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT  
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**

**28 817 602**

**28 034 051**

Résultat d'exploitation

26 999 642

27 089 422

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

1 624 222

1 034 925

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres

193 738

(90 296)

**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**

**(87 707 833)**

**(47 521 269)**

**Souscriptions**

- Capital

302 742 884

475 905 505

- Régularisation des sommes non distribuables

14 114 935

11 274 850

- Régularisation des sommes distribuables

12 201 042

17 280 989

**Rachats**

- Capital

(384 191 247)

(519 402 929)

- Régularisation des sommes non distribuables

(17 950 272)

(12 904 534)

- Régularisation des sommes distribuables

(14 625 176)

(19 675 150)

**VARIATION DE L'ACTIF NET**

**(58 890 231)**

**(19 487 218)**

**ACTIF NET**

En début de l'exercice

569 270 817

588 758 035

En fin de l'exercice

510 380 586

569 270 817

**NOMBRE D' ACTIONS**

En début de l'exercice

3 181 495

3 444 939

En fin de l'exercice

2 705 661

3 181 495

**VALEUR LIQUIDATIVE**

**188,634**

**178,932**

**TAUX DE RENDEMENT**

**5,42%**

**4,70%**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **3.3 - Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 341.516.196 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2019	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>318 472 891</b>	<b>333 564 509</b>	<b>65,36%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>99 807 545</b>	<b>103 624 475</b>	<b>20,30%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	586 674	605 424	0,12%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	675 000	698 238	0,14%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2,2%	20 000	1 600 000	1 664 112	0,33%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	3 518 240	3 600 195	0,71%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	520 000	526 725	0,10%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	867 000	879 555	0,17%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	338 210	345 618	0,07%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	1 600 000	1 610 611	0,32%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	1 759 905	1 779 402	0,35%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	133 200	135 545	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	57 127	1 142 468	1 199 958	0,24%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	2 400 000	2 495 496	0,49%
ATB 2007/1 D	8 000	416 000	435 736	0,09%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 333 000	1 371 857	0,27%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05	8 000	800 000	850 468	0,17%
ATL 2013-1 TF	33 000	659 850	684 871	0,13%
ATL 2013-2 TF	45 100	898 992	906 049	0,18%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	420 000	442 807	0,09%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	780 000	823 471	0,16%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	200 000	205 752	0,04%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	800 000	840 767	0,16%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	680 000	700 957	0,14%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 149 351	0,62%
ATL 2018-1 CAT. B TMM +2,2%	25 000	2 000 000	2 073 571	0,41%
ATL 2019-1 CAT. A TF	2 000	200 000	201 318	0,04%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	1 000 000	1 010 190	0,20%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	75 000	4 472 700	4 634 547	0,91%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	200 000	200 203	0,04%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	300 000	312 991	0,06%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 104 323	0,41%
ATJLEAS. SUB 2018-1-TV TMM +2,3%	20 000	1 600 000	1 670 784	0,33%
BH 2009	75 000	2 880 000	2 880 334	0,56%
BH 2013-1	20 000	284 000	291 897	0,06%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	130 178	2 608 997	2 697 157	0,53%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	2 000 000	2 077 639	0,41%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV- TMM +2%	24 000	1 920 000	2 025 569	0,40%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT A TF	10 000	1 000 000	1 061 421	0,21%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT A TV	15 000	1 500 000	1 591 523	0,31%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	666 000	687 167	0,13%

BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	1 200 000	1 242 702	0,24%
BNA SUB.2018-1 CAT.A TMM +2%	25 000	2 000 000	2 061 786	0,40%
BTE 2010 B	25 900	1 424 500	1 443 811	0,28%
BTE 2011 B	30 000	1 950 000	2 037 093	0,40%
BTK 2009 CAT,C	15 000	599 550	634 385	0,12%
BTK 2009 CAT,D	8 500	467 500	486 022	0,10%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	400 000	401 648	0,08%
CIL 2014/2	20 000	399 890	423 774	0,08%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	300 000	310 033	0,06%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	380 000	384 003	0,08%
CIL 2016/2	25 000	1 500 000	1 578 904	0,31%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	800 000	830 164	0,16%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	1 200 000	1 237 477	0,24%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	2 000 000	2 101 482	0,41%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	200 000	208 281	0,04%
MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	522 581	0,10%
SERVICOM 2016 (*)	3 000	240 000	240 000	0,05%
STB 2008/1	11 250	351 563	368 109	0,07%
STB 2008/2	27 000	1 012 500	1 058 236	0,21%
STB 2010/1	50 000	1 998 500	2 064 301	0,40%
TL 2012-2 B	20 000	400 000	419 694	0,08%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	499 930	507 078	0,10%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	400 000	401 159	0,08%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 023 720	1 064 296	0,21%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	1 074 400	1 127 768	0,22%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	1 839 440	1 923 883	0,38%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	760 000	801 777	0,16%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	60 000	61 878	0,01%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	411 000	424 201	0,08%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	3 600	358 283	377 472	0,07%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	376 140	389 051	0,08%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 106 387	0,61%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	30 000	2 400 000	2 536 749	0,50%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	800 000	833 225	0,16%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM + 2,3%	20 000	1 600 000	1 684 598	0,33%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	20 000	2 000 000	2 162 165	0,42%
TLF 2019-1 C. A TF	23 783	2 378 300	2 489 121	0,49%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	300 420	317 556	0,06%
UBCI 2013	15 000	300 000	309 587	0,06%
UIB 2009/1 TR B	30 000	999 000	1 019 177	0,20%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 500 000	2 553 705	0,50%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 800 000	1 831 727	0,36%
UIB 2012/1 A	66 200	937 683	990 611	0,19%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	4 104 990	4 352 417	0,85%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	300 000	309 559	0,06%
WIFAK BANK 2019-1 C.B TF	5 000	500 000	521 230	0,10%
<b>Obligations de L'ETAT</b>		<b>3 588 065</b>	<b>3 692 141</b>	<b>0,72%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	90 313	3 579 410	3 683 197	0,72%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	8 655	8 944	0,00%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>176 075 128</b>	<b>186 400 514</b>	<b>36,52%</b>
BTA 11/02/2022 6%	18 983	18 371 019	19 544 781	3,83%
BTA 11/06/2025 6,5%	7 650	6 909 241	7 006 075	1,37%
BTA 11/03/2026 6,3%	20 080	18 642 056	19 723 839	3,86%
BTA 11/08/2022 5,6%	34 983	33 168 092	35 473 131	6,95%
BTA 12/01/2024 6%	15 260	14 356 541	15 344 065	3,01%
BTA 12/02/2020 5,5%	18 363	17 480 120	18 963 737	3,72%
BTA 13/04/2023 6%	423	404 811	423 126	0,08%
BTA 12/10/2023 6%	13 690	12 516 027	12 880 702	2,52%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 300	19 644 035	21 039 439	4,12%
BTA 14/06/2021 6%	14 465	14 104 650	14 636 053	2,87%
BTA 14/10/2020 5,5%	5 701	5 596 544	5 732 882	1,12%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 384 611	0,47%
BTA 15/06/2023 6%	7 318	6 851 681	7 241 281	1,42%
BTA 15/07/2032 7,5%	100	94 250	89 574	0,02%
BTA 29/02/2027 6,6%	5 999	5 636 061	5 917 218	1,16%
<b>Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées</b>		<b>39 002 153</b>	<b>39 847 379</b>	<b>7,81%</b>
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 5,6%, BIAT, du 25/12/2019 au 24/04/2020 au taux de 7.70%	5 155	4 866 108	4 872 368	0,95%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 5,6%, BIAT, du 30/12/2019 au 27/07/2020 au taux de 7.70%	5 050	4 770 092	4 772 137	0,94%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 5,6%, BIAT, du 17/10/2019 au 18/02/2020 au taux de 7.70%	5 160	4 865 534	4 940 650	0,97%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 5,6%, BIAT, du 19/12/2019 au 08/04/2020 au taux de 7.70%	5 190	4 879 837	4 892 395	0,96%
MISE EN PENSION BTA 12/02/2020 5,5%, BIAT, du 14/06/2019 au 24/01/2020 au taux de 7,41%	7 629	7 661 701	7 973 154	1,56%
MISE EN PENSION BTA 12/02/2020 5,5%, BIAT, du 27/06/2019 au 24/01/2020 au taux de 7,03%	11 890	11 958 881	12 396 676	2,43%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>7 895 385</b>	<b>7 951 687</b>	<b>1,56%</b>
<b>Titres d'OPCVM</b>		<b>7 895 385</b>	<b>7 951 687</b>	<b>1,56%</b>
<b>Actions SICAV</b>		<b>7 895 385</b>	<b>7 951 687</b>	<b>1,56%</b>
- AMEN PREMIERE SICAV	19 320	2 000 122	1 989 033	0,39%
SICAV BH OBLIGATAIRE	42 150	4 395 318	4 406 277	0,86%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 556 377	0,30%
<b>TOTAL</b>		<b>326 368 277</b>	<b>341 516 196</b>	<b>66,91%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>61,73%</b>

(\*) Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>309 151 564</b>	<b>10 852 973</b>	<b>2 579 138</b>	<b>322 583 675</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	5 769 404			5 769 404	
Bons du trésor assimilables (BTA)	78 657 715			78 657 715	
Emprunt national	5 441 049			5 441 049	
Titres d'OPCVM	7 000 252			7 000 252	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(39 187 329)			(39 187 329)	(62 278)
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(37 653 657)			(37 653 657)	206 788
Annuités et cessions d'emprunt national	(2 205 910)			(2 205 910)	19 704
Cession de titres d'OPCVM	(604 812)			(604 812)	(3 049)
<b>* Variation des plus ou moins values potentielles sur portefeuilles titres (*)</b>			<b>1 684 222</b>	<b>1 684 222</b>	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		<b>31 586</b>		<b>31 586</b>	
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>326 368 277</b>	<b>10 884 559</b>	<b>4 263 360</b>	<b>341 516 196</b>	<b>161 165</b>
BTCT					32 573
<b>Total des plus ou moins values réalisées</b>					<b>193 738</b>

la variation des plus ou moins values potentielles sur portefeuilles titres s'analyse comme suit:

* Variation des plus ou moins values potentielles sur portefeuilles titres (*)	<b>1 684 222</b>
*Moins value latente constituée sur risque de non recouvrement du principale échu/ Servicom	<b>(60 000) (Voir note 6)</b>
* Variation des plus ou moins values potentielles globales de l'exercice	<b>1 624 222 (Voir note 10)</b>

## Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 211.755.547 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>		<b>6 224 435</b>	<b>6 280 520</b>	<b>1,23%</b>
AMEN BANK PASTEUR		5 542 876	5 596 862	1,10%
AMEN BANK SIEGE		681 558	683 657	0,13%
<b>Dépôts à terme</b>		<b>70 456 000</b>	<b>71 200 419</b>	<b>13,95%</b>
BH au 09/01/2020, à 13,25%, pour 365 jours		355 000	391 805	0,08%
BH au 10/01/2020, à 13,25%, pour 365 jours		1 825 000	2 013 680	0,39%
BH au 15/01/2020, à 13,5%, pour 365 jours		125 000	137 982	0,03%
BH au 26/02/2020, à 12,24%, pour 365 jours		332 000	359 522	0,07%
BH au 02/03/2020, à 11,28%, pour 363 jours		1 109 000	1 191 803	0,23%
BH au 15/01/2020, à 11,5%, pour 120 jours		2 500 000	2 566 795	0,50%
BH au 15/01/2020, à 11,5%, pour 106 jours		47 000	48 090	0,01%
BH au 26/02/2020, à 11,5%, pour 127 jours		1 038 000	1 056 576	0,21%
BH au 09/11/2020, à 11,81%, pour 364 jours		1 548 000	1 568 436	0,31%
BH au 02/03/2020, à 12,01%, pour 103 jours		6 300 000	6 369 651	1,25%
BH au 02/03/2020, à 12,01%, pour 98 jours		2 500 000	2 524 349	0,49%
BH au 24/11/2020, à 12,25%, pour 350 jours		355 000	357 097	0,07%
BH au 24/11/2020, à 12,25%, pour 349 jours		1 014 000	1 019 717	0,20%
BH au 10/12/2020, à 12,25%, pour 360 jours		1 355 000	1 360 821	0,27%
BH au 10/12/2020, à 12,35%, pour 353 jours		5 500 000	5 513 399	1,08%
BH au 21/10/2020, à 12,5%, pour 300 jours		6 419 000	6 429 552	1,26%
BH au 08/06/2021, à 12,95%, pour 530 jours		5 000 000	5 008 515	0,98%
BH au 28/06/2021, à 12,95%, pour 550 jours		5 000 000	5 008 515	0,98%
BH au 01/09/2021, à 13%, pour 611 jours		3 500 000	3 501 995	0,69%
BH au 13/09/2021, à 13%, pour 623 jours		3 500 000	3 501 995	0,69%
BH au 10/11/2021, à 13%, pour 681 jours		5 334 000	5 337 040	1,05%
BH au 22/11/2021, à 13%, pour 692 jours		5 762 000	5 763 642	1,13%
AB au 21/05/2024, à 10%, pour 1827 jours		900 000	944 384	0,19%
AB au 22/05/2024, à 10%, pour 1827 jours		800 000	839 277	0,16%
AB au 23/05/2024, à 10%, pour 1827 jours		800 000	839 101	0,16%
BIAT au 30/06/2020, 10,51%, pour 186 jours		2 398 000	2 400 762	0,47%
BIAT au 27/10/2020, à 10,51%, pour 305 jours		5 140 000	5 145 920	1,01%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>126 500 000</b>	<b>118 457 651</b>	<b>123 068 789</b>	<b>24,11%</b>
BH au 03/01/2020 à 13,25% pour 360 jours	3 500 000	3 172 406	3 498 180	0,69%
BH au 04/01/2020 à 13,25% pour 360 jours	3 500 000	3 172 406	3 497 270	0,69%
BH au 08/01/2020 à 13,25% pour 365 jours	500 000	452 628	499 091	0,10%
BH au 12/01/2020 à 13,5% pour 365 jours	6 500 000	5 873 942	6 481 132	1,27%
BH au 17/01/2020 à 13,5% pour 365 jours	1 500 000	1 355 525	1 493 666	0,29%
BH au 03/02/2020 à 13,5% pour 360 jours	1 000 000	904 846	991 277	0,19%
BH au 14/02/2020 à 13,5% pour 360 jours	4 500 000	4 071 806	4 447 665	0,87%
BH au 24/02/2020 à 13,5% pour 365 jours	1 000 000	903 683	985 750	0,19%
BH au 26/02/2020 à 13,5% pour 365 jours	2 500 000	2 259 208	2 463 056	0,48%

BH au 24/11/2020 à 12,25% pour 350 jours	4 000 000	3 659 448	3 680 853	0,72%
BH au 13/02/2020 à 11,05% pour 350 jours	7 000 000	6 456 750	6 933 258	1,36%
UIB au 19/02/2020 à 11,05% pour 350 jours	3 500 000	3 228 375	3 461 973	0,68%
UIB au 16/04/2020 à 10,8% pour 350 jours	4 000 000	3 695 928	3 907 910	0,77%
UIB au 08/06/2020 à 10,8% pour 360 jours	4 000 000	3 688 087	3 862 238	0,76%
STB au 13/01/2020 à 10,83% pour 210 jours	2 000 000	1 904 926	1 994 567	0,39%
STB au 12/02/2020 à 10,83% pour 240 jours	1 000 000	946 129	990 573	0,19%
BIAT au 24/01/2020 à 9,61% pour 220 jours	8 000 000	7 644 991	7 962 885	1,56%
BIAT au 24/01/2020 à 9,83% pour 220 jours	12 500 000	11 957 681	12 440 603	2,44%
BIAT au 18/02/2020 à 10,5% pour 120 jours	5 000 000	4 864 734	4 945 894	0,97%
BIAT au 08/10/2020 à 10,61% pour 310 jours	10 000 000	9 330 277	9 392 929	1,84%
BIAT au 08/04/2020 à 10,51% pour 110 jours	5 000 000	4 875 541	4 889 119	0,96%
BIAT au 24/04/2020 à 10,51% pour 120 jours	5 000 000	4 864 610	4 871 379	0,95%
BIAT au 27/07/2020 à 10,51% pour 210 jours	5 000 000	4 768 933	4 771 134	0,93%
TUNISIE LEASING & FACTORING au 24/01/2020 à 11,96% pour 220 jours	1 500 000	1 418 267	1 491 455	0,29%
ATB au 03/01/2020 à 11,01% pour 60 jours	1 500 000	1 478 377	1 499 279	0,29%
ATB au 15/01/2020 à 11,01% pour 70 jours	4 500 000	4 424 545	4 484 909	0,88%
ATB au 09/03/2020 à 12% pour 90 jours	2 000 000	1 953 398	1 964 790	0,38%
ATB au 03/12/2020 à 12,10% pour 350 jours	4 500 000	4 121 076	4 135 150	0,81%
ATB au 14/12/2020 à 12,10% pour 360 jours	3 000 000	2 740 946	2 749 581	0,54%
ATB au 10/12/2020 à 12,10% pour 350 jours	3 000 000	2 747 384	2 751 715	0,54%
ATB au 30/11/2020 à 12,10% pour 340 jours	3 000 000	2 753 861	2 758 205	0,54%
ATB au 10/11/2020 à 12,10% pour 320 jours	3 000 000	2 766 934	2 771 304	0,54%
<b>Bons de trésor à court terme</b>	<b>12 000 000</b>	<b>11 069 593</b>	<b>11 205 819</b>	<b>2,20%</b>
BTCT 52 semaines au 28/07/2020, Taux 8,280%	4 000 000	3 685 515	3 790 334	0,74%
BTCT 52 semaines au 15/12/2020, Taux 8,220%	2 000 000	1 846 529	1 851 214	0,36%
BTCT 52 semaines au 15/12/2020, Taux 8,220%	1 000 000	924 629	925 880	0,18%
BTCT 52 semaines au 15/12/2020, Taux 8,220%	2 500 000	2 304 760	2 313 338	0,45%
BTCT 52 semaines au 17/11/2020, Taux 8,220%	2 500 000	2 308 161	2 325 053	0,46%
<b>Total général</b>		<b>206 207 678</b>	<b>211 755 547</b>	<b>41,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>38,27%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de D : 816 contre un solde de D : 269.828 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Ventes titres à encaisser	816	269 828
Obligation "SERVICOM" échues et non payées (*)	78 696	-
Provision pour dépréciation des obligations	(78 696)	-
<b>Total</b>	<u><b>816</b></u>	<u><b>269 828</b></u>

(\*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts, au niveau de la rubrique "Créances d'exploitation" qu'elle a provisionné en totalité.

#### Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à D : 39.847.379 contre D : 24.673.570 au 31.12.2018 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de pensions livrées.

#### Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à D : 1.347.616 contre D : 1.517.679 au 31.12.2018 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Montant HT	1 332 295	1 500 424
TVA	253 136	285 081
<b>Total TTC</b>	<b><u>1 585 431</u></b>	<b><u>1 785 505</u></b>
Retenue à la source	237 815	267 826
<b>Net à payer</b>	<b><u>1 347 616</u></b>	<b><u>1 517 679</u></b>

#### Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à D : 1.697.414 contre D : 2.620.688 au 31.12.2018, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	44 092	49 499
Retenues à la source sur commissions	237 815	267 826
TCL à payer	14 624	7 724
Achats titres à payer	7 655	955 704
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 392 921	1 339 492
Autres	308	443
<b>Total</b>	<b><u>1 697 414</u></b>	<b><u>2 620 688</u></b>

## **Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	544 575 556
Nombre de titres	3 181 495
Nombre d'actionnaires	11 792

### **Souscriptions réalisées**

Montant	302 742 884
Nombre de titres émis	1 768 671
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 045

### **Rachats effectués**

Montant	(384 191 247)
Nombre de titres rachetés	(2 244 505)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 019)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 624 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	193 738
Régularisation des sommes non distribuables	(141 839)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	24 695 261
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(3 693 498)

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	485 805 078
Nombre de titres	2 705 661
Nombre d'actionnaires	10 818

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2019.

**Note 11 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 17.360.236 contre D : 16.859.605 en 2018, et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b>Revenus des obligations</b>		
- intérêts	7 439 369	7 863 668
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>		
- intérêts ( BTA , Emprunt national)	9 515 515	8 947 340
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<b>Revenus des parts de Fonds communs de créances</b>		
- intérêts	-	29
<b>Revenus des titres OPCVM</b>		
- Dividendes	405 352	48 568
<b>TOTAL</b>	<b>17 360 236</b>	<b>16 859 605</b>

**Note 12 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à D : 17.930.126 contre D : 18.393.781 au 31.12.2018, et se détaille ainsi :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôt	11 556 080	10 243 853
Intérêts des dépôts à vue	361 593	362 410
Intérêts des BTCT	500 530	1 051 157
Intérêts des dépôts à terme	5 339 176	6 604 259
Intérêts des billets de trésorerie	172 748	132 102
<b>TOTAL</b>	<b>17 930 126</b>	<b>18 393 781</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à D : 6.496.379 contre D : 7.266.342 au 31.12.2018 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

	2019	2018
Rémunération du gestionnaire	6 496 379	7 266 342
<b>TOTAL</b>	<b>6 496 379</b>	<b>7 266 342</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à D : 657.375 contre D : 709.987 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	545 914	610 617
TCL	88 290	89 470
Autres	23 172	9 899
<b><u>Total</u></b>	<b><u>657 375</u></b>	<b><u>709 987</u></b>

**Note 15 : Autres informations****15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	13,043	11,081	8,717	7,998	7,012
Intérêts des mises en pension	(0,424)	(0,070)	(0,059)	(0,044)	-
Charges de gestion des placements	(2,401)	(2,284)	(2,039)	(1,992)	(1,776)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>10,218</b>	<b>8,727</b>	<b>6,619</b>	<b>5,962</b>	<b>5,235</b>
Autres produits	0,004	0,011	0,003	0,005	0,006
Autres charges	(0,243)	(0,223)	(0,207)	(0,192)	(0,172)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,449)	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>9,979</b>	<b>8,515</b>	<b>5,966</b>	<b>5,775</b>	<b>5,069</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,896)	(0,753)	(0,171)	(0,253)	0,176
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>9,083</b>	<b>7,762</b>	<b>5,795</b>	<b>5,522</b>	<b>5,245</b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,600	0,325	(0,083)	0,383	0,008
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,072	(0,028)	0,758	0,181	0,044
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,672</b>	<b>0,297</b>	<b>0,675</b>	<b>0,564</b>	<b>0,052</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,651</b>	<b>8,812</b>	<b>6,641</b>	<b>6,339</b>	<b>5,121</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,672</b>	<b>0,297</b>	<b>0,675</b>	<b>0,564</b>	<b>0,052</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,052)	(0,032)	(0,019)	(0,024)	0,001
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,619</b>	<b>0,264</b>	<b>0,656</b>	<b>0,540</b>	<b>0,054</b>
Valeur liquidative	188,634	178,932	170,905	164,454	158,392
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,31%	1,22%	1,23%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,94%	4,44%	3,46%	3,42%	3,37%

## 15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

### *Rémunération du gestionnaire :*

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### *Rémunération du dépositaire :*

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

### *Rémunération des distributeurs :*

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISIE SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 553.272.995, un actif net de D : 510.380.586 et un bénéfice de D : 28.817.602.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphes d'observation**

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. L'encours desdites obligations détenues par « TUNISIE SICAV » s'élève à D : 300.000.

La Sicav a procédé au reclassement des échéances impayées en principal et intérêts, qui s'élèvent à D : 78.696, parmi les créances d'exploitation qu'elle a provisionné en totalité.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 11 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

# **FCP VALEURS AL KAOUTHER**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos au 31 Décembre 2019**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 114 547 DT, un actif net de 1 105 071 DT et un résultat déficitaire de 31 852 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

## Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		790 789	961 450
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		104 246	0
	<b>AC1</b>	<b>895 035</b>	<b>961 450</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2 (a)</b>	115 529	214 877
DISPONIBILITES	<b>AC2 (b)</b>	103 983	34 725
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 114 547</b>	<b>1 211 051</b>
<b>PASSIF</b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	6 159	11 674
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	3 317	3 169
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 476</b>	<b>14 843</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	1 081 010	1 180 409
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>			
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	<b>CP2</b>	24 061	15 799
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>1 105 071</b>	<b>1 196 208</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1 114 547</b>	<b>1 211 051</b>

## ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	44 149	37 859
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	10 908	12 828
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>55 057</b>	<b>50 687</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	25 395	31 173
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>29 662</b>	<b>19 514</b>
AUTRES CHARGES	CH2	4 532	4 742
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>25 130</b>	<b>14 772</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 069	1 027
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>24 061</b>	<b>15 799</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 069	- 1 027
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-110 999	48 220
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		54 802	14 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 785	- 651
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 31 852</b>	<b>76 949</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2019

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2019	31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-31 852</b>	<b>76 949</b>
a- Résultat d'exploitation	25 130	14 772
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-110 999	48 220
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 802	14 608
d- Frais de négociation de titres	-785	-651
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>a- souscriptions</b>	<b>12 996</b>	<b>0</b>
Capital	12 690	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	84	0
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	222	0
<b>b- Rachats</b>	<b>-72 281</b>	<b>-176 817</b>
Capital	-73 117	-161 013
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 836	-17 066
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-1 291	1 027
Droits de sortie	291	234
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 91 137</b>	<b>-99 868</b>
<b>Actif Net</b>		
a- En début d'exercice	1 196 208	1 296 076
b- En fin d'exercice	1 105 071	1 196 208
<b>Nombre de parts</b>		
a- En début d'exercice	12 092	13 827
b- En fin d'exercice	11 473	12 092
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>96,319</b>	<b>98,926</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-2,64%</b>	<b>5,54%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **PRESENTATION DU FONDS :**

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaique.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- . Journaux des écritures comptables ;
- . Grand-livre des comptes ;
- . Balance générale ;
- . Etats financiers.

### **NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

#### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

#### **4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

#### **4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

-A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

#### **4.4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **4.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 5 : REGIME FISCAL :**

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

#### **NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :**

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

**NOTE 7 : Evènements postérieurs à la date de clôture :**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds FCP VALEURS AL KAOUTHER ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Tunisie Valeurs réuni le 27 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

**NOTES 8 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**

**AC1- PORTEFEUILLE TITRE :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>743 593</b>	<b>790 789</b>	<b>47 196</b>		<b>71,57%</b>
<i><b>Actions admises à la cote</b></i>						
CITY CARS	9 667	81 480	70 994	-10 486		6,42%
DELICE HOLDING	7 000	92 939	72 926	-20 013		6,60%
ENNAKL AUTOMOBILES	6 500	72 570	77 435	4 865		7,01%
EURO-CYCLES	3 520	42 944	66 070	23 127		5,98%
I C F	440	75 404	53 058	-22 346		4,80%
ONE TECH HOLDING	6 300	54 879	87 375	32 496		7,91%
SOTIPAPIER	8 770	54 374	61 109	6 735		5,53%
SOTUVER	10 080	85 704	84 944	-759		7,69%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TELNET HOLDING	6 000	31 229	55 884	24 655		5,06%
TPR	16 323	50 635	77 632	26 997		7,03%
UNIMED	8 750	76 209	83 361	7 153		7,54%
<b>Obligations, Valeurs assimilées</b>		<b>100 000</b>	<b>104 246</b>		<b>4 246</b>	<b>9,43%</b>
<i><b>Obligations selon les principes de la finance Islamique</b></i>						
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	100	100 000	104 246		4 246	9,43%
<b>TOTAL</b>		<b>843 593</b>	<b>895 035</b>	<b>47196</b>	<b>4 246</b>	<b>80,99%</b>

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2018	158 194
Variation des plus ou moins-value latente relative à l'exercice 2019	-110999
<b>Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2019</b>	<b>47196</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
- Actions cotées	204 844
-Obligations	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>304 844</b>

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus-values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	264 506	319 308	54 802
<b>TOTAL</b>	<b>264 506</b>	<b>319 308</b>	<b>54 802</b>

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
<b>Portefeuille au 31/12/2018</b>	<b>803 255</b>
Acquisition actions cotées	204 844
Acquisition obligations	100 000
Cessions actions cotées	264 506
<b>Portefeuille au 31/12/2019</b>	<b>843 593</b>

#### **AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2019 à 219 512 DT et sont composés de :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Placements (a)	115 529	214 877	-99 348
Disponibilités (b)	103 983	34 725	69 258
<b>TOTAL</b>	<b>219 512</b>	<b>249 602</b>	<b>-30 090</b>

#### **AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>Placements</b>	<b>Rendement Net au 31/12/2019</b>	<b>Total</b>	<b>% de l'actif net</b>
Placement « Istithmar Zitouna » du 11/12/2019 au 10/06/2020	111 000	4 529	115 529	10,45%
<b>TOTAL</b>	<b>111 000</b>	<b>4 529</b>	<b>115 529</b>	<b>10,45%</b>

**AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :**

Les disponibilités s'élèvent à 103 983 DT au 31/12/2019 contre un solde de 34 725 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
AMEN BANK	101 425	34 589	66 836
BANQUE ZITOUNA	260	135	125
VENTE TITRES A ENCAISSER	2 298	0	2 298
<b>TOTAL</b>	<b>103 983</b>	<b>34 725</b>	<b>69 259</b>

**PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 659	4 888	-229
Commission de surperformance	0	3 787	-3 787
Rémunération du dépositaire	1 500	2 999	-1 499
<b>TOTAL</b>	<b>6 159</b>	<b>11 674</b>	<b>-5 515</b>

**PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Redevances CMF	93	100	-7
Rémunération du CAC	3 224	3 069	155
<b>TOTAL</b>	<b>3 317</b>	<b>3 169</b>	<b>148</b>

**CP1- CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2018**

Montant	1 180 409
Nombre de titres	12 092
Nombre de porteurs de parts	20

**Souscriptions réalisées**

Montant	12 690
Nombre de titres émis	130
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

**Rachats effectués**

Montant	-73 117
Nombre de titres rachetés	-749
Nombre de porteurs de parts sortants	4

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-110 999
Plus-values réalisés sur cessions de titres	54 811
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-9
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	15 799
Commission / transactions	-452
CTB / transactions	-334
Régularisation des sommes non distribuables	1 920
Droit de sortie	291

**Capital au 31-12-2019**

Montant	1 081 010
Nombre de titres	11 473
Nombre de porteurs de parts	17

**CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 24061 DT et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Résultat capitalisable de l'exercice	25 130	14 772	10 357
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	222	0	222
* sur les rachats	-1 291	1 027	-2 318
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>24 061</b>	<b>15 799</b>	<b>8 262</b>

**PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Revenus des actions et valeurs assimilées</b>	<b>39 535</b>	<b>37 859</b>
TPR	5 137	5 199
ENNAKL AUTOMOBILES	4 778	5 355
CITY CARS	6 893	6 676
EURO CYCLES	3 840	5 400
SIAME	0	2 000
TELNET HOLDING	7 000	5 000
ONE TECH HOLDING	2 343	2 400
UNIMED	3 524	2 960
SOTUVER	3 150	0
DELICE HODING	2 870	2 870
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 614</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 149</b>	<b>37 859</b>

**PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 908 DT contre un solde de 12 828 DT au 31/12/2018 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

**CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 25 395 DT contre un total de 31 173 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variations</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	19 445	21 437	-1 992
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
Commission de surperformance	0	3 787	-3 787
<b>TOTAL</b>	<b>25 395</b>	<b>31 173</b>	<b>-5 778</b>

**CH2 – AUTRES CHARGES :**

Le solde de ce poste s'élève à 4 532 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 4 742 DT au 31 Décembre 2018, et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Rémunération du CAC	3 023	3 093	-70
Redevances CMF	1 183	1 303	-120
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	327	346	-19
<b>TOTAL</b>	<b>4 532</b>	<b>4 742</b>	<b>-210</b>

**NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS****a) Données par part et ratios pertinents :**

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,799	4,192	3,876	4,129	3,574
Charges de gestion des placements	-2,213	-2,578	-2,224	-3,182	-1,882
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,585</b>	<b>1,614</b>	<b>1,651</b>	<b>0,946</b>	<b>1,692</b>
Autres produits	0	0	0	0	0,010
Autres charges	-0,395	-0,392	-0,532	-0,334	-0,283
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,190</b>	<b>1,222</b>	<b>1,119</b>	<b>0,612</b>	<b>1,419</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,093	0,085	-0,188	0,072	0,083
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>2,097</b>	<b>1,307</b>	<b>0,931</b>	<b>0,684</b>	<b>1,501</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-9,675	3,988	7,451	19,126	3,321
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4,777	1,208	-11,065	-9,595	-12,696
Frais de négociation de titres	-0,068	-0,054	-0,113	-0,136	-0,077

<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-4,967</b>	<b>5,142</b>	<b>-3,726</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,452</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>-2,776</b>	<b>6,364</b>	<b>-2,607</b>	<b>10,007</b>	<b>-8,034</b>
Droits de sortie	0,025	0,019	0,069	0	0,178
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-4,941</b>	<b>5,161</b>	<b>-3,657</b>	<b>9,395</b>	<b>-9,274</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,238	-1,278	0,853	-0,926	0,584
Sommes non distribuable de l'exercice	-4,703	3,884	-2,805	8,469	-8,690
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,319</b>	<b>98,926</b>	<b>93,735</b>	<b>95,609</b>	<b>86,455</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,15%	2,41%	2,01%	3,22%	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,37%	0,48%	0,34%	0,29%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	1,14%	1,01%	0,62%	1,55%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 182 979</b>	<b>1 294 270</b>	<b>1 531 447</b>	<b>1 698 091</b>	<b>1 884 129</b>

#### **b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq mille dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

**c) Structure de l'actif**

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2019 par :

80,30 % de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,

10,37 % de l'actif en placements monétaires,

9,33 % de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

# FCP SMART EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 107.066, un actif net de D : 101.493 et un déficit de D : 5.671.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphes d'observation**

- Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 54,58% du total des actifs. Par ailleurs, aucun emploi en titres de créance n'a été enregistré. Cette situation n'est pas conforme à ce qui est prévu à l'article 2 du règlement intérieur du fonds qui fixe des proportions d'emplois variant entre 30% et 50% du total des actifs, et ce, pour chaque catégorie de placement.
- Les dépôts à vue et comptes à terme représentent à la clôture de l'exercice 41,55% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2020  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**DELTA CONSULT**  
**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>62 583,362</u>	<u>56 719,012</u>
Actions et droits rattachés		58 434,096	52 783,014
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 149,266	3 935,998
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>44 482,632</u>	<u>47 420,943</u>
Placements monétaires	5	44 482,632	47 420,943
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>-</u>	<u>330,075</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>107 065,994</b></u>	<u><b>104 470,030</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 981,782	2 021,803
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	3 590,750	1 824,143
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>5 572,532</b></u>	<u><b>3 845,946</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	107 147,706	104 638,466
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		(5 654,244)	(4 014,382)
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>101 493,462</b></u>	<u><b>100 624,084</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>107 065,994</b></u>	<u><b>104 470,030</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>2 524,300</b>	<b>2 658,250</b>
Dividendes		2 524,300	2 658,250
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>1 482,517</b>	<b>835,283</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 006,817</b>	<b>3 493,533</b>
Charges de gestion des placements	12	(7 542,270)	(8 108,322)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(3 535,453)</b>	<b>(4 614,789)</b>
Autres charges	13	(1 986,684)	(778,711)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 522,137)</b>	<b>(5 393,500)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(132,107)	1 379,118
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(5 654,244)</b>	<b>(4 014,382)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		132,107	(1 379,118)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 858,044	(6 004,067)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 943,414)	19 407,593
Frais de négociation de titres		(63,787)	(236,861)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(5 671,294)</b>	<b>7 773,165</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(5 671,294)</b>	<b>7 773,165</b>
Résultat d'exploitation	(5 522,137)	(5 393,500)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 858,044	(6 004,067)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 943,414)	19 407,593
Frais de négociation de titres	(63,787)	(236,861)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>6 540,672</b>	<b>(50 478,090)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	27 560,514	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 060,855)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(552,761)	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(20 355,898)	(47 199,202)
- Régularisation des sommes non distribuables	529,018	(4 658,006)
- Régularisation des sommes distribuables	420,654	1 379,118
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>869,378</b>	<b>(42 704,925)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	100 624,084	143 329,009
En fin de l'exercice	101 493,462	100 624,084
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	915	1 369
En fin de l'exercice	978	915
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,777</b>	<b>109,972</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(5,63%)</b>	<b>5,04%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 62.583,362 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>54 956,640</b>	<b>58 434,096</b>	<b>57,96%</b>
ICF	20	3 900,000	2 411,720	2,39%
SOTETEL	1 250	7 904,993	6 286,250	6,24%
CARTHAGE CEMENT	1 331	3 366,387	1 591,876	1,58%
CEREALIS	1 300	5 824,000	8 282,300	8,22%
EURO-CYCLES	165	6 039,857	3 097,050	3,07%
PGH	200	1 163,714	2 624,000	2,60%
TELNET HOLDING	550	5 275,000	5 122,700	5,08%
BIAT	40	3 607,371	4 591,600	4,55%
SOTUVER	1 000	8 150,000	8 427,000	8,36%
ONE TECH HOLDING	400	3 896,000	5 547,600	5,50%
SOTIPAPIER	1 500	5 829,318	10 452,000	10,37%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>3 761,604</b>	<b>4 149,266</b>	<b>4,12%</b>
TUNISIE SICAV	22	3 761,604	4 149,266	4,12%
<b>TOTAL</b>		<b>58 718,244</b>	<b>62 583,362</b>	<b>62,08%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>62,07%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>55 711,938</b>	<b>1 007,074</b>	<b>56 719,012</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Titres cotés	17 080,000		17 080,000	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Titres cotés	(14 073,694)		(14 073,694)	(2 943,414)
<b>Variation des plus (ou moins) values latentes</b>		2 858,044	2 858,044	
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>58 718,244</b>	<b>3 865,118</b>	<b>62 583,362</b>	<b>(2 943,414)</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 44.482,632, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2019	% actif net
<b>Dépôts à vue</b>	<b>23 455,853</b>	<b>23 554,948</b>	<b>23,37%</b>
AMEN BANK	23 455,853	23 554,948	23,37%
<b>Comptes à Terme</b>	<b>20 000,000</b>	<b>20 927,684</b>	<b>20,76%</b>
BNA (au taux de 11,08% / durée = 392J / échéance = 20/07/2020)	20 000,000	20 927,684	23 554,948
<b>TOTAL</b>	<b>43 455,853</b>	<b>44 482,632</b>	<b>44,12%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>44,12%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde nul contre D : 330,075 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Cessions titres à encaisser	-	330,075
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>330,075</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.981,782 contre D : 2.021,803 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	391,717	457,940
Rémunération du dépositaire	1 590,065	1 563,863
<b>Total</b>	<b>1 981,782</b>	<b>2 021,803</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 3.590,750 contre D : 1.824,143 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 359,012	1 593,900
Redevance du CMF	8,614	7,120
Etat, retenue à la source	223,124	223,123
<b>Total</b>	<b>3 590,750</b>	<b>1 824,143</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	104 638,466
Nombre de parts émises	915
Nombre de copropriétaires	8

### **Souscriptions réalisées**

Montant	27 560,514
Nombre de parts émises	241
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### **Rachats effectués**

Montant	(20 355,898)
Nombre de parts rachetées	(178)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 858,044
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 943,414)
Régularisation des sommes non distribuables	(255,437)
Frais de négociations de titres	(63,787)
Résultat incorporé à la V.L	(4 014,382)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(276,400)

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	107 147,706
Nombre de parts	978
Nombre de copropriétaires	5

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 2 524,300 contre D : 2.658,250 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres cotés	2 524,300	2 658,250
<b>TOTAL</b>	<b>2 524,300</b>	<b>2 658,250</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1 482,517 contre D : 835,283 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des dépôts à vue	554,833	835,283
Intérêts des comptes à terme	927,684	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 482,517</b>	<b>835,283</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 7 542,270 contre D : 8.108,322 au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 563,668	2 079,737
Rémunération du dépositaire	5 978,602	6 028,585
<b>Total</b>	<b><u>7 542,270</u></b>	<b><u>8 108,322</u></b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 1 986,684 contre D : 778,711 au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Redevance CMF	102,429	134,687
Honoraires commissaire aux comptes	1 765,112	505,000
Services bancaires	59,143	59,024
Impôt et taxes	60,000	80,000
<b>Total</b>	<b><u>1 986,684</u></b>	<b><u>778,711</u></b>

## Note 14 : Autres informations

### *14.1. Données par part et ratios pertinents*

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,097	3,818	3,132	3,168
Charges de gestion des placements	(7,712)	(8,862)	(2,053)	(2,523)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(3,615)</b>	<b>(5,043)</b>	<b>1,079</b>	<b>0,645</b>
Autres charges	(2,031)	(0,851)	(0,225)	(3,035)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(5,646)</b>	<b>(5,895)</b>	<b>0,854</b>	<b>(2,390)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,135)	1,507	(0,121)	0,802
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(5,781)</b>	<b>(4,387)</b>	<b>0,733</b>	<b>(1,588)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,922	(6,562)	6,539	(1,079)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3,010)	21,210	4,522	(3,621)
Frais de négociation de titres	(0,065)	(0,259)	(0,273)	(1,411)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,153)</b>	<b>14,390</b>	<b>10,787</b>	<b>(6,112)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(5,799)</b>	<b>8,495</b>	<b>11,641</b>	<b>(8,502)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,153)</b>	<b>14,390</b>	<b>10,787</b>	<b>(6,112)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,261)	(4,727)	(1,247)	2,123
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,414)</b>	<b>9,663</b>	<b>9,540</b>	<b>(3,988)</b>
Valeur liquidative	103,777	109,972	104,696	94,423
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion de placement / actif net moyen	7,22%	8,26%	2,06%	2,60%
Autres charges / actif net moyen	1,90%	0,79%	0,23%	3,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(5,41)%	(4,09)%	0,74%	(1,63)%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT à partir de la 3<sup>ème</sup> année.

# **FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

##### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

###### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 6.033.920, un actif net de D : 5.996.070 et un bénéfice de D : 262.588.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

###### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

###### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>5 409 376</u>	<u>4 297 872</u>
Actions et droits rattachés		5 409 376	4 297 872
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>624 544</u>	<u>401 470</u>
Disponibilités		624 544	401 470
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>6 033 920</u></u>	<u><u>4 699 342</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	30 469	27 179
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	7 381	6 688
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>37 850</u></u>	<u><u>33 867</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	5 864 551	4 568 726
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		131 519	96 749
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>5 996 070</u></u>	<u><u>4 665 475</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>6 033 920</u></u>	<u><u>4 699 342</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	<b>174 408</b>	<b>128 192</b>
Dividendes		174 408	128 192
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	<b>3 248</b>	<b>5 232</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>177 656</b>	<b>133 424</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(38 466)	(29 527)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>139 190</b>	<b>103 897</b>
<b>Autres charges</b>	11	(11 768)	(11 659)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>127 422</b>	<b>92 238</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		4 097	4 511
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>131 519</b>	<b>96 749</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 097)	(4 511)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		140 625	(326 424)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		92 941	334 871
Frais de négociation de titres		(98 400)	(70 489)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>262 588</b>	<b>30 196</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2019</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2018</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>262 588</b>	<b>30 196</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	127 422	92 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	140 625	(326 424)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	92 941	334 871
Frais de négociation de titres	(98 400)	(70 489)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 068 007</b>	<b>1 413 603</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 055 995	1 336 685
- Régularisation des sommes non distribuables	49 990	193 295
- Régularisation des sommes distribuables	4 446	4 837
<b>Rachats</b>		
- Capital	(40 291)	(105 672)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 784)	(15 216)
- Régularisation des sommes distribuables	(349)	(326)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 330 595</b>	<b>1 443 799</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	4 665 475	3 221 676
En fin d'exercice	5 996 070	4 665 475
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	406 303	294 469
En fin d'exercice	496 628	406 303
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12,074</b>	<b>11,483</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,15%</b>	<b>4,95%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 5.409.376 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>5 517 969</b>	<b>5 409 376</b>	<b>90,22%</b>
ASSAD	74 577	605 519	532 852	8,89%
ATB	142 850	604 819	571 686	9,53%
ATTIJARI BANK	5 550	174 185	183 139	3,05%
BH BANK	3 976	46 360	47 438	0,79%
BIAT	4 087	462 348	469 147	7,82%
BNA	40 500	483 840	480 209	8,01%
BT	55 622	412 511	430 514	7,18%
CARTHAGE CEMENT	145 000	173 695	173 420	2,89%
EURO CYCLES	13 000	220 243	244 010	4,07%
HANNIBAL LEASE	10 000	78 326	45 400	0,76%
S.A.H	48 500	529 002	574 628	9,58%
SFBT	14 500	277 449	276 356	4,61%
SOTETEL	42 046	217 079	211 449	3,53%
STAR	780	112 158	110 029	1,84%
UIB	22 900	562 568	521 891	8,70%
UNIMED	56 388	557 867	537 208	8,96%
<b>TOTAL</b>		<b>5 517 969</b>	<b>5 409 376</b>	<b>90,22%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre</u></b> <b><u>2018</u></b>	4 547 090	(249 218)	4 297 872	
<b>* <u>Acquisitions de</u></b> <b><u>l'exercice</u></b>				
Actions côtées	14 979 749		14 979 749	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	(14 008 870)		(14 008 870)	92 941
<b>* <u>Variation des plus ou</u></b> <b><u>moins values latentes</u></b>				
Actions côtées		140 625	140 625	
<b><u>Soldes au 31 décembre</u></b> <b><u>2019</u></b>	5 517 969	(108 593)	5 409 376	92 941

#### **Note 5 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 30.469, contre D : 27.179 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 742	6 942
Rémunération variable du gestionnaire	15 316	15 316
Rémunération du dépositaire	6 411	4 921
<b>Total</b>	<b>30 469</b>	<b>27 179</b>

**Note 6 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 7.381 , contre D : 6.688 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	501	392
Rémunération du CAC	6 142	6 143
Retenue à la source	738	-
Autres	-	153
<b>Total</b>	<b>7 381</b>	<b>6 688</b>

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2018**

Montant	4 568 726
Nombre de parts émises	406 303
Nombre de copropriétaires	1 217

**Souscriptions réalisées**

Montant	1 055 995
Nombre de parts émises	93 908
Nombre de copropriétaires nouveaux	213

**Rachats effectués**

Montant	(40 291)
Nombre de parts rachetées	(3 583)
Nombre de copropriétaires sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	140 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	92 941
Régularisation des sommes non distribuables	26 698
Frais de négociation de titres	(98 400)
Résultat incorporé à la V.L	96 749
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	21 508

### Capital au 31-12-2019

Montant	5 864 551
Nombre de parts	496 628
Nombre de copropriétaires	1 430

### **Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 174.408, contre D : 128.192 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	174 408	128 192
<b>TOTAL</b>	<b>174 408</b>	<b>128 192</b>

### **Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 3.248, contre D : 5.232 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Intérêts des dépôts à vue	3 248	5 232
<b>TOTAL</b>	<b>3 248</b>	<b>5 232</b>

### **Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 38.466, contre 29.527 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 055	24 606
Rémunération du dépositaire	6 411	4 921
<b>Total</b>	<b>38 466</b>	<b>29 527</b>

## Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 11.768, contre D : 11.659 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	6 035	6 422
Redevance du CMF	5 387	4 135
Services bancaires et assimilés	149	671
Autres	197	431
<b>Total</b>	<b>11 768</b>	<b>11 659</b>

## Note 12 : Autres informations

### 12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	0,358	0,328	0,029
Charges de gestion des placements	(0,077)	(0,073)	(0,073)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,280</b>	<b>0,256</b>	<b>0,044</b>
Autres charges	(0,024)	(0,029)	(0,021)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,257</b>	<b>0,227</b>	<b>(0,065)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,011	(0,002)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,265</b>	<b>0,238</b>	<b>(0,067)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,283	(0,803)	0,262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,187	0,824	0,477
Frais de négociation de titres	(0,198)	(0,173)	(0,078)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,272</b>	<b>(0,153)</b>	<b>0,661</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,529</b>	<b>0,074</b>	<b>0,596</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,272</b>	<b>(0,153)</b>	<b>0,661</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,054	0,457	0,346
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,326</b>	<b>0,304</b>	<b>1,008</b>
Valeur liquidative	12,074	11,483	10,941

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,66%	0,65%	0,70%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,26%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,25%	2,12%	(0,64%)

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**  
**Siège Social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes: M Abderrahmen FENDRI et M Wassim CHAKROUN.

**BILAN CONSOLIDE**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Ecart d'acquisition		125 295	125 295
Moins amortissements		-10 441	-10 441
Moins provisions		-114 854	-
	<b>VIII.1</b>	<b>-</b>	<b>114 854</b>
Immobilisations incorporelles		1 098 093	656 296
Moins amortissements		-610 557	-416 590
	<b>VIII.2</b>	<b>487 536</b>	<b>239 706</b>
Immobilisations corporelles		96 269 589	91 023 662
Moins amortissements		-61 695 100	-56 811 909
	<b>VIII.3</b>	<b>34 574 489</b>	<b>34 211 753</b>
Immobilisations financières		2 007 063	1 681 998
Moins provisions		-170 274	-170 274
	<b>VIII.4</b>	<b>1 836 789</b>	<b>1 511 724</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>36 898 814</b>	<b>36 078 037</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>36 898 814</b>	<b>36 078 037</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		36 578 123	36 446 559
Moins provisions		-907 727	-943 958
	<b>VIII.5</b>	<b>35 670 396</b>	<b>35 502 601</b>
Clients et comptes rattachés		32 056 470	17 194 385
Moins provisions		-101 862	-114 173
	<b>VIII.6</b>	<b>31 954 608</b>	<b>17 080 212</b>
Autres actifs courants		612 193	2 896 115
Moins provisions		-	-9 456
	<b>VIII.7</b>	<b>612 193</b>	<b>2 886 659</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>VIII.8</b>	2 269 643	13 064 813
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>VIII.9</b>	1 792 278	1 469 122
<b>Total des actifs courants</b>		<b>72 299 118</b>	<b>70 003 407</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>109 197 932</b>	<b>106 081 444</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves consolidés (part du groupe)		13 979 553	9 852 273
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
Résultat de l'exercice (part du groupe)		21 264 091	13 348 028
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>VIII.10</b>	<b>76 317 891</b>	<b>64 274 548</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres		152 142	139 620
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		65 311	46 122
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>217 453</b>	<b>185 742</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>		<b>76 535 344</b>	<b>64 460 290</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunt long terme	<b>VIII.11</b>	10 398 200	13 451 809
Provision pour risques	<b>VIII.12</b>	258 439	208 418
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>10 656 639</b>	<b>13 660 227</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>VIII.13</b>	7 058 877	12 939 550
Autres passifs courants	<b>VIII.14</b>	5 616 712	3 246 306
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>VIII.15</b>	9 330 360	11 775 071
<b>Total des passifs courants</b>		<b>22 005 949</b>	<b>27 960 927</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>32 662 588</b>	<b>41 621 154</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>109 197 932</b>	<b>106 081 444</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		125 477 725	106 558 091
Autres produits d'exploitation		14 761	26 092
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>IX.1</b>	<b>125 492 486</b>	<b>106 584 183</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis		-1 639 554	2 648 459
Achats de marchandises consommées	<b>IX.2</b>	-46 692 843	-46 814 171
Achats d'approvisionnements consommés	<b>IX.3</b>	-30 191 404	-25 380 938
Charge de personnel	<b>IX.4</b>	-7 172 200	-6 429 836
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>IX.5</b>	-5 314 900	-4 907 945
Autres charges d'exploitation	<b>IX.6</b>	-6 468 759	-5 560 491
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-97 479 660</b>	<b>-86 444 922</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>28 012 826</b>	<b>20 139 261</b>
Charges financières nettes	<b>IX.7</b>	-3 789 180	-5 059 203
Produits des placements	<b>IX.8</b>	604 449	957 104
Autres gains ordinaires	<b>IX.9</b>	1 174 151	622 446
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>26 002 246</b>	<b>16 659 608</b>
Impôt sur les bénéfices		-4 672 844	-1 711 534
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>21 329 402</b>	<b>14 948 074</b>
Éléments extraordinaires	<b>IX.10</b>	-	-1 553 924
<b>Résultat net</b>		<b>21 329 402</b>	<b>13 394 150</b>
<b>Résultat du groupe</b>		<b>21 264 091</b>	<b>13 348 028</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>65 311</b>	<b>46 122</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net		21 329 402	13 394 150
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		5 314 900	4 912 656
- Plus-value sur cession d'immobilisations		-13 080	-80 730
- Variation des :			
* Stocks		-131 564	-6 697 446
* Créances		-14 862 085	-2 947 128
* Autres actifs et prêts au personnel		2 247 662	253 529
* Fournisseurs et autres dettes		-5 880 673	-142 879
* Autres passifs		2 269 233	-180 965
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>X.1</b>	<b>10 273 795</b>	<b>8 511 187</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		-5 687 724	-5 390 840
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		-	15 000
Décassements liés aux dépôts et cautionnements		-340 065	-137 375
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières		28 080	-
Incidence des variations de périmètre de consolidation		-	-115 874
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>X.2</b>	<b>-5 999 709</b>	<b>-5 629 089</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements provenant des emprunts		49 562 365	54 275 145
Remboursement d'emprunts		-55 344 126	-49 858 336
Distributions de dividendes		-9 254 348	-6 845 708
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>X.3</b>	<b>-15 036 109</b>	<b>-2 428 899</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>X.4</b>	<b>-10 762 023</b>	<b>453 199</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>14 089 259</b>	<b>13 636 060</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>3 327 236</b>	<b>14 089 259</b>

# ***Notes aux Etats Financiers Consolidés***

## ***I. Présentation du Groupe***

SOTIPAPIER est un Groupe composé par trois sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

## ***II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés***

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n° 1,
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

## ***III. Date de clôture***

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2019.

## ***IV. Bases de mesures***

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

## ***V. Périmètre et méthodes de consolidation***

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT » et Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC » sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	80%	Filiale	Intégration globale	80%
SFTC	Commercial	99,5%	Filiale	Intégration globale	99,5%

**Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :**

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON**

Au capital de 30.456.416 DT, société mère.

**SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI**

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

**SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES**

Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

## ***VI. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués***

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

### **1- Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs,

l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises

## **2- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

## **3- Immobilisations financières**

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

## **4- Stocks**

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

## **5- Clients & comptes rattachés**

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

## **6- Emprunt**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

## **7- Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

## **8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère**

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

## **9- Provision pour indemnité de départ à la retraite**

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

## ***VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés***

### **1. Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de vente/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

## VIII. Notes relatives au Bilan

### 1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Le détail des écarts d'acquisition se présente comme suit :

<b>Augmentation de capital</b>	<b>2 000 000</b>
<i>Actifs nets après augmentation de capital</i>	<i>1 884 126</i>
<b>Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital</b>	<b>1 874 705</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>125 295</b>

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. En effet, la société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. Cependant, nous avons amorti les écarts d'acquisition sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT qui représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 et qui tient compte des perspectives d'activité de la société SFTC qui est en arrêt d'exploitation depuis le début de l'année 2019.

### 2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 1.098.093 DT contre 656.296 DT au 31 décembre 2018. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Concession brevet et procédés	177 370	177 370
Logiciel	892 338	402 952
Immobilisations incorporelles en cours	28 385	75 974
<b>Valeur brute</b>	<b>1 098 093</b>	<b>656 296</b>
Moins Amortissements	-610 557	-416 590
<b>Total net</b>	<b>487 536</b>	<b>239 706</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

### 3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 96.269.589 DT contre 91.023.662 DT au 31 décembre 2018. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Terrain	204 964	204 964
Constructions	8 727 284	8 661 939
AAI	2 505 077	1 865 765
Outillage industriel	80 602 157	77 037 622
Matériel de transport	3 302 504	2 607 620
Matériel informatique	457 260	377 026
MMB	183 220	150 332
Matériel en cours	287 123	118 394
<b>Valeur brute</b>	<b>96 269 589</b>	<b>91 023 662</b>
Moins Amortissements	-61 695 100	-56 811 909
<b>Total net</b>	<b>34 574 489</b>	<b>34 211 753</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

## *Tableau de variation des immobilisations et des amortissements*

Libellé	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions 2019	Reclassement s 2019	Cessions 2019	Valeur brute au 31/12/2019	Amortisseme nt Ant. 31/12/2018	Dotation 2019	Amortiss.du mat. Cédé	Amortiss. Cumulés 31/12/2019	VCN 31/12/2019
Concessions, brevets & procédés	177 370	-	-	-	177 370	176 581	357	-	176 938	432
Logiciels	402 952	-	489 386	-	892 338	240 009	193 610	-	433 619	458 719
Immobilisations incorporelles en cours	75 974	441 797	-489 386	-	28 385	-	-	-	-	28 385
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>656 296</b>	<b>441 797</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 098 093</b>	<b>416 590</b>	<b>193 967</b>	<b>-</b>	<b>610 557</b>	<b>487 536</b>
Terrains	204 964	-	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
Construction	2 618 384	65 345	-	-	2 683 729	2 028 066	35 798	-	2 063 730	619 865
Construction Siège Megrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	281 127	133 627	-	414 754	2 257 544
CONSTRUCTION MP2	606 560	-	-	-	606 560	606 560	-	-	606 694	-
CONSTRUCTION MP3	808 977	-	-	-	808 977	741 135	20 417	-	761 552	47 425
CONST MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	-	508 512	445 188	8 797	-	453 985	54 527
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	836 892	-	-	-	836 892	806 917	5 757	-	812 674	24 218
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	610 316	-	-	-	610 316	342 263	22 342	-	364 605	245 711
MAT ET OUTILLAGE	59 227 226	3 446 142	118 393	-	62 791 761	37 433 392	2 717 606	-	40 150 998	22 640 763
TURBINE A GAZ	5 976 848	-	-	-	5 976 848	5 968 441	8 407	-	5 976 848	-
REVISION GENERAL TURBINE	3 675 474	-	-	-	3 675 474	1 666 942	615 784	-	2 282 726	1 392 748
PRESSE A SABOT	8 158 074	-	-	-	8 158 074	2 856 181	815 676	-	3 671 857	4 486 217
Agencements, aménagements et installations	1 865 765	639 312	-	-	2 505 077	1 622 544	135 781	-	1 758 325	746 752
MATERIEL ROULANT	2 607 620	694 884	-	-	3 302 504	1 634 052	303 209	-	1 937 261	1 365 243
MMB & Matériel Informatique	527 358	113 122	-	-	640 480	379 101	59 990	-	439 091	201 389
Immobilisations corporelles en cours	118 394	287 122	-118 393	-	287 123	-	-	-	-	287 123
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>91 023 662</b>	<b>5 245 927</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>96 269 589</b>	<b>56 811 909</b>	<b>4 883 191</b>	<b>-</b>	<b>61 695 100</b>	<b>34 574 489</b>
<b>Total</b>	<b>91 679 958</b>	<b>5 687 724</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97 367 682</b>	<b>57 228 499</b>	<b>5 077 158</b>	<b>-</b>	<b>62 305 657</b>	<b>35 062 025</b>

#### 4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Participations	428 000	443 000
Dépôts et cautionnements	1 579 063	1 238 998
<b>Valeur brute</b>	<b>2 007 063</b>	<b>1 681 998</b>
Moins Provisions	-170 274	-170 274
<b>Total net</b>	<b>1 836 789</b>	<b>1 511 724</b>

##### Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SIFIJA	-	15 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
<b>Valeur brute</b>	<b>428 000</b>	<b>443 000</b>
Moins Provisions	-170 274	-170 274
<b>Total net</b>	<b>257 726</b>	<b>272 726</b>

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2018	Valeur brute 31/12/2019	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2018	Dotations Reprises	31/12/2019
<b>Titres de participation :</b>					
<i>Autres participations</i>					
Marina Hôtel	350 000	350 000	145 274	-	145 274
BTS	40 000	40 000	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SIFIJA	15 000	-	-	-	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-
<b>Total</b>	<b>443 000</b>	<b>428 000</b>	<b>170 274</b>	<b>-</b>	<b>170 274</b>

## 5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2019 à 36.578.123 DT contre 36.446.559 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Matières premières	15 888 604	16 942 255
Consommables et pièces de rechange	14 849 870	12 025 100
Produits finis	5 839 649	7 479 204
<b>Total</b>	<b>36 578 123</b>	<b>36 446 559</b>
Provision	-907 727	-943 958
<b>Total net</b>	<b>35 670 396</b>	<b>35 502 601</b>

## 6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 32.056.470 DT contre 17.194.385 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Clients	8 250 891	6 909 170
Clients douteux	101 862	114 173
Clients ventes d'énergie (STEG)	1 645 324	899 957
Effets à recevoir	18 564 411	7 672 460
Chèques en portefeuille	3 493 982	1 598 625
<b>Total</b>	<b>32 056 470</b>	<b>17 194 385</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	-101 862	-114 173
<b>Total net</b>	<b>31 954 608</b>	<b>17 080 212</b>

## 7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 612.193 DT contre 2.896.115 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	116 122	360 694
Personnel-avances et acomptes	63 677	67 528
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	59 104	752 661
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	48 034	877 874
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	66 799	-
Débiteurs divers	7 022	-
Débiteurs divers factures à établir	-	6 809
Produits à recevoir	85 768	650 663
Charges constatées d'avance	165 667	179 886
<b>Total</b>	<b>612 193</b>	<b>2 896 115</b>
Provision sur autres actifs courants	-	-9 456
<b>Total net</b>	<b>612 193</b>	<b>2 886 659</b>

## 8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2019, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Prêts au personnel	40 407	4 147
Placement courant	2 229 236	13 060 666
<b>Total</b>	<b>2 269 643</b>	<b>13 064 813</b>

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

## 9. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.792.278 DT contre 1.469.122 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
BT	77 501	9 668
BIAT	1 117 431	667 042
ATB	15 029	13 338
BNA	24 820	62 943
Attijari Bank	200 623	513 722
Effets à l'encaissement	123 960	55 700
Chèques remis à l'encaissement	98 096	61 489
Chèques préavisés	97 681	24 000
Caisses	37 137	61 220
<b>Total</b>	<b>1 792 278</b>	<b>1 469 122</b>

## 10. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>		<b>31/12/2018</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Recall Holding	10 390 050	34,11%	10 390 050	34,11%
Value Consulting	8 755 121	28,75%	8 755 121	28,75%
Han TN	1 470 138	4,83%	1 470 138	4,83%
Swicorp Conseil & Invest.	1 443 210	4,74%	1 446 322	4,75%
Ekuity Capital (ex CTKD)	1 308 000	4,29%	1 308 000	4,29%
Divers public	7089 897	23,28%	7086 785	23,27%
<b>Total</b>	<b>30 456 416</b>	<b>100%</b>	<b>30 456 416</b>	<b>100%</b>

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital social	30 456 416	30 456 416
Réserves consolidées	13 979 553	9 852 273
Prime d'émission	10 617 831	10 617 831
Résultat de l'exercice consolidé	21 264 091	13 348 028
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>76 317 891</b>	<b>64 274 548</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	152 142	139 620
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	65 311	46 122
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>217 453</b>	<b>185 742</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>76 535 344</b>	<b>64 460 290</b>

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2019 à 76.317.891 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves consolidés</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Résultat consolidé</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2018</b>	<b>30 456 416</b>	<b>9 852 273</b>	<b>10 617 831</b>	<b>13 348 028</b>	<b>64 274 548</b>
Réserves consolidées	-	4 127 280	-	-4 127 280	-
Dividendes	-	-	-	-9 220 748	<b>-9 220 748</b>
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	21 264 091	<b>21 264 091</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2019</b>	<b>30 456 416</b>	<b>13 979 553</b>	<b>10 617 831</b>	<b>21 264 091</b>	<b>76 317 891</b>

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 0,761 DT contre 0,478 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>En TND</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultat de l'exercice consolidé	21 264 091	13 348 028
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	27 941 666
<b>Résultat par action</b>	<b>0,761</b>	<b>0,478</b>

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2019 de la société mère, une augmentation du capital en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription a été décidée en faveur du management de SOTIPAPIER pour un montant global de 950.008 DT, composé d'un montant nominal de 199.136 DT, majoré d'une prime d'émission globale de 750.872 DT, soit une valeur nominale de 1,090 DT par action et une prime d'émission de 4,110 DT par action portant ainsi le capital social de la société de 30.456.416 DT à 30.655.552 DT.

A la date d'arrêté des états financiers, les démarches de réalisation de cette augmentation du capital demeurent en cours. La notice de souscription afférente à la décision de l'augmentation n'a pas encore été émise.

## 11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Echéances à LT au 31/12/18	Echéances à CT au 31/12/18	Remboursements 2019	Echéances à d'1 an au 31/12/19	Echéances à LT au 31/12/19	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	275 000	550 000	550 000	275 000	-	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	275 000	550 000	550 000	275 000	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	378 000	252 000	252 000	252 000	126 000	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	712 380	356 191	356 191	356 191	356 189	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000DT	5 171 429	258 571	258 571	1 034 286	4 137 143	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000DT	4 830 000	-	-	680 132	4 149 868	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000DT	1 810 000	-	-	181 000	1 629 000	7 ans	TMM+1,25%
<b>Total</b>	<b>13 451 809</b>	<b>1 966 762</b>	<b>1 966 762</b>	<b>3 053 609</b>	<b>10 398 200</b>		

## 12. Provisions pour risques et charges

La « provision pour risques et charges » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 258.439 DT au 31 décembre 2019 contre 208.418 DT au 31 décembre 2018.

## 13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 7.058.877 DT contre 12.939.550 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs locaux	2 548 732	5 621 113
Fournisseurs étrangers	3 598 606	3 088 063
Fournisseurs, effets à payer	902 690	2 117 774
Fournisseurs, factures non parvenues	8 849	2 112 600
<b>Total</b>	<b>7 058 877</b>	<b>12 939 550</b>

## 14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 5.616.712 DT contre 3.246.306 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations dues au personnel	3 669	4 476
Charges à payer pour congés à payer	537 296	406 430
Charges à payer	244 722	469 502
CNSS	598 090	544 735
Etat, impôts et taxes	4 199 708	1 816 882
Créditeurs divers	32 777	-
Retenue UGTT	450	4 281
<b>Total</b>	<b>5 616 712</b>	<b>3 246 306</b>

## 15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9.330.360 DT contre 11.775.071DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
BT	2 231	21 956
Chèques en circulation	419 618	187 477
Virement émis en cours	272 429	231 096
<b>Concours bancaires</b>	<b>694 278</b>	<b>440 529</b>
Financement de stock	5 500 000	5 000 000
Crédits relais à CT	-	4 315 000
Échéance CMT à - d'1 an	3 053 610	1 966 762
Intérêts courus	82 472	52 780
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>8 636 082</b>	<b>11 334 542</b>
<b>Total</b>	<b>9 330 360</b>	<b>11 775 071</b>

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2019</b>	<b>31/12/2019</b>
BT	1 750 000	10 500 000	10 500 000	1 750 000
BIAT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BNA	1 000 000	9 000 000	9 000 000	1 000 000
Attijari Bank	500 000	3 000 000	2 500 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>29 500 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>5 500 000</b>

Les crédits relais à court terme sont composés de crédits de financement en dinars et/ou de financement en devises qui viennent relayer les paiements à vue des importations de matières fibreuses. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2019</b>	<b>31/12/2019</b>
BIAT (Fin. En Devises)	-	20 062 365	20 062 365	-
BT (Fin. En Dinars)	4 315 000	-	4 315 000	-
<b>Total</b>	<b>4 315 000</b>	<b>20 062 365</b>	<b>24 377 365</b>	<b>-</b>

## **IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Revenus**

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2019 à 125.477.725 DT contre 106.558.091 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Ventes Kraft	72 278 367	65 860 963
Ventes Liner	55 340 283	40 929 961
Ventes Energie	2 682 886	1 376 326
Autres	449 995	384 007
Ristourne	-5 282 084	-2 050 448
Divers vieux papiers	8 278	57 282
<b>Total</b>	<b>125 477 725</b>	<b>106 558 091</b>

### **2. Achats de marchandises consommées**

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2019 à 46.692.843 DT contre 46.814.171 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Variation stock de MP	1 052 952	-326 102
Achats pâte à papier	34 392 887	32 534 778
Achats vieux papier (*)	11 247 004	14 605 495
<b>Total</b>	<b>46 692 843</b>	<b>46 814 171</b>

(\*) Il s'agit d'achats de vieux papier sur le marché local et étranger.

### **3. Achats approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 30.191.404 DT contre 25.380.938 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Consommation Gaz	14 299 766	12 062 682
Achats électricité	874 035	1 191 716
Achats eau	74 461	68 139
Variation stock autres approvisionnement	-2 824 070	-5 276 809
Achats pièces de rechange « PDR »	4 513 649	4 682 347
Achats matières consommables	13 024 637	12 358 819
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	228 926	170 573
Achats consommables et PDR en transit	-	123 471
<b>Total</b>	<b>30 191 404</b>	<b>25 380 938</b>

#### 4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7.172.200 DT contre 6.429.836 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Salaire de base	4 001 786	3 424 892
Primes	1 335 671	1 201 033
Congés payés	280 761	265 675
Indemnités de stage	16 098	25 420
Charges sociales légales	938 416	841 060
Autres charges de personnel	154 429	136 759
Accidents de travail	106 313	92 403
Provision pour augmentation salariale	-	184 565
Rémunération des dirigeants	338 726	258 029
<b>Total</b>	<b>7 172 200</b>	<b>6 429 836</b>

#### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 5.314.900 DT contre 4.907.945DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dotations aux amortissements immoscorp. et incorp	5 077 158	4 356 015
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition	-	10 441
Dotations aux provisions de l'écart d'acquisition	114 854	-
Provision pour départ à la retraite	102 171	-
Provisions pour dépréciation de stocks	47 420	827 129
Provision pour congés payés	130 866	30 377
Provisions sur titres de participation	-	25 000
Provisions pour dépréciation des autres actifs	-	9 456
<b>Total</b>	<b>5 472 469</b>	<b>5 258 418</b>
Reprise provision pour départ à la retraite	-	-51 635
Reprise/provision pour dépréciation des comptes clients	-12 311	-139 198
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-83 651	-91 687
Reprise/provision sur titres de participation	-	-64 726
Reprise/provision pour risques	-52 151	-3 227
Reprise/provision sur autres actifs	-9 456	-
<b>Total net</b>	<b>5 314 900</b>	<b>4 907 945</b>

## 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2019 à 6.468.759 DT contre 5.560.491DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Locations	257 909	341 585
Entretien et réparations	3 140 749	2 498 645
Assurances	269 383	105 313
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	988 420	966 644
Publicité, publications, relations publiques	86 719	102 078
Transport	437 314	476 260
Déplacements, missions et réceptions	190 860	151 153
Frais postaux et de Télécommunication	39 150	32 633
Services bancaires et assimilés	148 901	156 620
Subventions et dons	16 211	6 752
Jetons de présence	90 000	90 000
Impôts et taxes	710 658	483 675
Pertes ordinaires	92 485	146 963
Autres	-	2 170
<b>Total</b>	<b>6 468 759</b>	<b>5 560 491</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3.789.180 DT contre 5.059.203DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts/Comptes courants	58 978	32 644
Intérêts/effets escomptés	1 856 078	1 637 296
Intérêts/Financement de stock	451 116	358 542
Intérêts/CMT	1 433 980	1 191 008
Intérêts/Financements en Dinars	9 148	354 260
Intérêts/Financements en Devises	219 854	72 803
<b>Total</b>	<b>4 029 154</b>	<b>3 646 553</b>
Pertes de change	215 743	1 597 267
Gains de change	-455 717	-184 617
<b>Total net</b>	<b>3 789 180</b>	<b>5 059 203</b>

## 8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2019 à 604.449 DT contre 957.104DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts des placements	594 150	948 179
Intérêts créditeurs des comptes courants	10 299	8 925
<b>Total</b>	<b>604 449</b>	<b>957 104</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élevèrent au 31 décembre 2019 à 1.174.151 DT contre 622.446 DT au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produits nets sur cession d'immobilisation	13 080	80 730
Autres gains ordinaires	1 161 071	541 716
<b>Total</b>	<b>1 174 151</b>	<b>622 446</b>

## 10. Eléments extraordinaires

Le 22 septembre 2018, SOTIPAPIER a subi des dégâts à cause des intempéries et des inondations qui ont touché toute la région (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

Grâce aux efforts consentis par les salariés et les partenaires de la société, la perte a été minimisée et une partie des produits finis et matières consommables restent réutilisables.

En effet, l'impact des inondations se présente comme suit :

<b>Articles</b>	<b>Stocks endommagés</b>	<b>Stocks réutilisables en tant que matières premières</b>	<b>Stocks réutilisables en tant que matières consommables</b>	<b>Provision</b>	<b>Impact (Perte)</b>
<b>Produits finis</b>					
Kraft	1 414 862	1 362 083	-	-	52 779
Cannelure	1 609 949	421 845	-	-	1 188 104
Testliner	61 194	18 889	-	-	42 305
Testliner coloré	245 057	62 474	-	-	182 583
<b>Total des produits finis (1)</b>	<b>3 331 062</b>	<b>1 865 291</b>	-	-	<b>1 465 771</b>
<b>Matières consommables</b>					
Amidon	1 135 714	-	308 585	827 129	-
Mandrin	103 550	15 397	-	-	88 153
<b>Total des consommables (2)</b>	<b>1 239 264</b>	<b>15 397</b>	<b>308 585</b>	<b>827 129</b>	<b>88 153</b>
<b>Total général (1)+ (2)</b>	<b>4 570 326</b>	<b>1 880 688</b>	<b>308 585</b>	<b>827 129</b>	<b>1 553 924</b>

Le décret gouvernemental N°614 en date du 12 juillet 2019 publié au JORT N°58 a prévu une indemnisation des entreprises sinistrées par les inondations survenues le 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul.

L'article 3 dudit décret a fixé l'indemnisation à 40% de la valeur des dégâts subis avec un plafond de 500.000 DT pour les sociétés n'ayant pas souscrit de contrats d'assurance couvrant le risque d'inondation.

L'article 5 dudit décret a conditionné le dédommagement par le dépôt d'une demande appuyée par un ensemble de documents à déposer auprès de « Tunis Ré » au plus tard le 31/12/2019.

N'ayant pas souscrit, préalablement à la date du sinistre, à un contrat d'assurances couvrant le risque inondation, SOTIPAPIER a déposé, en date du 19 décembre 2019, la demande avec tous les documents exigés par le décret gouvernemental susmentionné auprès de « Tunis Ré » organisme chargé de la gestion du dossier de dédommagement.

« Tunis Ré » a désigné un expert en date du 20 décembre 2019 à l'effet de procéder à l'évaluation des dégâts subis par SOTIPAPIER.

SOTIPAPIER a fourni l'ensemble des documents et éclaircissements demandés par ledit expert et attend le dédommagement qui devrait être de l'ordre de 500.000 DT.

La procédure n'étant pas encore clôturée, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

## X. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

### 1. Flux liés à l'exploitation

#### • Amortissements et provisions

Libellé	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Amortissements immob. incorporelles	610 557	416 590	193 967
Amortissements immob. corporelles	61 695 100	56 811 909	4 883 191
Amortissements de l'écart d'acquisition	10 441	10 441	-
Provisions de l'écart d'acquisition	114 854	-	114 854
Provisions sur immob. financières	170 274	170 274	-
Provisions sur stocks	907 727	943 958	-36 231
Provisions clients et comptes rattachés	101 862	114 173	-12 311
Provision sur autres actifs courants	-	9 456	-9 456
Provision pour risques et charges	258 439	208 418	50 021
Charges à payer pour congés à payer	537 296	406 431	130 865
<b>Total</b>	<b>64 406 550</b>	<b>59 091 650</b>	<b>5 314 900</b>

#### • Variation des stocks

Libellé	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Stocks	36 578 123	36 446 559	131 564
<b>Total</b>	<b>36 578 123</b>	<b>36 446 559</b>	<b>131 564</b>

#### • Variation des créances

Libellé	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Clients	8 250 891	6 909 170	1 341 721
Clients douteux	101 862	114 173	-12 311
Clients ventes d'énergie	1 645 324	899 957	745 367
Effets à recevoir	18 564 411	7 672 460	10 891 951
Chèques en portefeuille	3 493 982	1 598 625	1 895 357
<b>Total</b>	<b>32 056 470</b>	<b>17 194 385</b>	<b>14 862 085</b>

#### • Variation des autres actifs

Libellé	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	116 122	360 694	-244 572
Personnel-avances et acomptes	63 677	67 528	-3 851
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	59 104	752 661	-693 557
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	48 034	877 874	-829 840
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	66 799	-	66 799
Débiteurs divers	7 022	-	7 022
Débiteurs divers factures à établir	-	6 809	-6 809
Produits à recevoir	85 768	650 663	-564 895
Charges constatées d'avance	165 667	179 886	-14 219
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>612 193</b>	<b>2 896 115</b>	<b>-2 283 922</b>
Prêts au personnel	40 407	4 147	36 260
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>40 407</b>	<b>4 147</b>	<b>36 260</b>
<b>Total autres actifs</b>	<b>652 600</b>	<b>2 900 262</b>	<b>-2 247 662</b>

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	2 548 732	5 621 113	-3 072 381
Fournisseurs étrangers	3 598 606	3 088 063	510 543
Fournisseurs, effets à payer	902 690	2 117 774	-1 215 084
Fournisseurs, factures non parvenues	8 849	2 112 600	-2 103 751
<b>Total</b>	<b>7 058 877</b>	<b>12 939 550</b>	<b>-5 880 673</b>

- **Autres passifs**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Rémunérations dues au personnel	3669	4476	-807
Charges à payer	244 722	469 502	-224 779
CNSS	598 090	544 735	53 355
Etat, impôts et taxes	4 199 708	1 816 882	2 382 826
Créditeurs divers	32 777	-	32777
Retenue UGTT	450	4 281	-3831
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>5 079 416</b>	<b>2 839 875</b>	<b>2 239 541</b>
Intérêts courus	82 472	52 780	29 692
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>82 472</b>	<b>52 780</b>	<b>29 692</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>5 161 888</b>	<b>2 892 655</b>	<b>2 269 233</b>

## **2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Matériels & outillages industriels pour 3.446.142 DT ;
- Agencements, Aménagements et Installations pour 639.312 DT ;
- Matériels roulants pour 694.884 DT ;
- Matériel informatique et matériel de bureaux pour 109.368 DT.

Les décaissements de la période liés à l'acquisition d'immobilisations financières correspondent à des cautions versées à la STEG pour un montant de 340.065 DT.

Les encaissements de la période liés à la cession d'immobilisations financières correspondent au produit provenant de la cession des titres de participation SIFIJA pour 28.080 DT.

### 3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 1.966.762 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 29.500.000 DT, et
  - ✓ Financement en devises : 20.062.365 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 29.000.000 DT,
  - ✓ Financement en devises : 20.062.365 DT, et
  - ✓ Financement en Dinars : 4.315.000 DT.
  
- Distribution des dividendes pour un montant de 9.220.748 DT.

### 4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2019	Trésorerie à fin 2018	Variation
Liquidités et équivalent	cf. note VIII.9	1 792 278	1 469 122	323 156
Placements et autres actifs financiers	cf. note VIII.8	2 229 236	13 060 666	-10 831 430
Concours bancaires	cf. note VIII.15	-694 278	-440 529	-253 749
<b>Total</b>		<b>3 327 236</b>	<b>14 089 259</b>	<b>-10 762 023</b>

## ***XI. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers***

Les états financiers du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration, la direction du Groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

### **1. Description de l'évènement et des conséquences de la situation sur l'activité de SOTIPAPIER :**

Arrêt de production de la machine PM2 (fabrication de papier kraft et de papier pour ondulé) sur la période allant du 23 mars 2020 au 30 avril 2020 ;

Arrêt de production de la machine PM3 (fabrication de papier pour ondulé) sur la période allant du 25 mars 2020 au 08 avril 2020 ;

Aucune difficulté d'approvisionnement et aucune annulation de contrat n'ont été enregistrées.

L'arrêt concomitant de la majorité de nos clients pendant la période allant du 22 mars 2020 au 30 avril 2020 a occasionné une perte importante du chiffre d'affaires que nous estimons pouvoir récupérer sur les prochains mois.

### **2. Estimation de l'impact en termes de liquidité de SOTIPAPIER :**

L'arrêt d'exploitation chez nos clients a engendré un retard de recouvrement de nos créances clients mais la trésorerie disponible ainsi que le soutien de nos banques nous permettent d'honorer nos engagements.

### **3. Estimation de l'impact financier sur SOTIPAPIER :**

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks ne seront pas dépréciés.

Certaines créances clients feront l'objet d'un report d'échéance devant générer des charges financières supplémentaires.

### **4. Situation de la filiale SFTC :**

La filiale SFTC est en arrêt d'activité depuis le 1er janvier 2019.

#### **Situation de la filiale TUCOLLECT :**

TUCOLLECT a arrêté son exploitation du 16 mars 2020 au 23 mars 2020. Aucune annulation de contrat n'a été enregistrée. Aucun retard de recouvrement des créances n'est constaté vu que le principal client est SOTIPAPIER.

Mis à part les situations décrites ci-dessus, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers qui ont un impact sur les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019.

## ***XII. Note relative aux parties liées***

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2019, le montant des honoraires annuels, s'élève à 98.717 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2019.
- La société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 24.334 DT relatif à des achats de vieux papiers.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, un montant de 58.691 DT relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante.  
**La créance liée à ces facturations s'élève à 10.809 DT au 31 décembre 2019.**
- La société CHIMICOULEUR PEINTURE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 10.752 DT relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni portants sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2019, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- Le Directeur Général a bénéficié au titre de l'exercice 2019 :
  - ✓ D'un salaire net de 214.196 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 338.726 DT.
  - ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2019, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT.
- Le Gérant de TUCOLLECT a bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction, et ce, à partir du 12 juillet 2016.
- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié au titre de l'exercice 2019 d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.

- Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC concernant l'exercice 2019.

Ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec d'autres sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2019 :

**Transactions au cours de l'exercice 2019 :**

<b>Société</b>	<b>Vente</b>	<b>Achat</b>	<b>Prestation de service</b>	<b>Nature</b>
Vogue Negoce Compagnie (VNC)	2 219 555	-	-	Vente de produits finis à l'export
COSEMAT		-	149 235	Conseil et assistance
CTTM		-	87 545	Transport/Entretien & réparation
<b>Total</b>	<b>2 219 555</b>	<b>-</b>	<b>236 780</b>	

**Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2019:**

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseurs</b>	<b>Solde clients</b>
COSEMAT	5 775	-
CTTM	10 482	-
<b>Total</b>	<b>16 257</b>	<b>-</b>

### ***XIII. Note relative aux engagements hors bilan***

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

#### ***Engagements Financiers***

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	712 381	712 381	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	12 739 429	12 739 429	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>c/ Effets escomptés non encore échus</b>	21 770 454	21 770 454	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>d/ Créances à l'exportation mobilisées</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>e/ Abandon de créances</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>35 222 264</b>	<b>35 222 264</b>				
<b>2- Engagements reçus</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>c/ Effets escomptés non encore échus</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>d/ Créances à l'exportation mobilisées</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>e/ Abandon de créances</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>f/ Intérêts sur emprunts</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>						
<b>3- Engagements réciproques</b>						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>						

#### ***Dettes garanties par des suretés***

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

#### ***XIV. Soldes intermédiaires de gestion***

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2019	31/12/2018	Charges	31/12/2019	31/12/2018	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2019	31/12/2018
Production vendue	125 477 725	106 558 091	Déstockage de production	1 639 554	-			
Production stockée		2 648 459						
<b>Total</b>	<b>125 477 725</b>	<b>109 206 550</b>	<b>Total</b>	<b>1 639 554</b>	<b>-</b>	Production de l'exercice	<b>123 838 171</b>	<b>109 206 550</b>
Production de l'exercice	123 838 171	109 206 550	Coût d'achat Mat. Premières	46 692 843	46 814 171			
			Achat d'approvisionnements consommés	30 191 404	25 380 938			
<b>Total</b>	<b>123 838 171</b>	<b>109 206 550</b>	<b>Total</b>	<b>76 884 247</b>	<b>72 195 109</b>	Marge sur coût matières	<b>46 953 924</b>	<b>37 011 441</b>
Marge sur coût matières	46 953 924	37 011 441	Autres charges	5 758 101	5 076 816			
<b>Total</b>	<b>46 953 924</b>	<b>37 011 441</b>	<b>Total</b>	<b>5 758 101</b>	<b>5 076 816</b>	Valeur ajoutée brute	<b>41 195 823</b>	<b>31 934 625</b>
Valeur ajoutée brute	41 195 823	31 934 625	Impôts, taxes et versements assimilés	710 658	483 675			
			Charges de personnel	7 172 200	6 429 836			
<b>Total</b>	<b>41 195 823</b>	<b>31 934 625</b>	<b>Total</b>	<b>7 882 858</b>	<b>6 913 511</b>	Excédent Brut d'exploitation	<b>33 312 965</b>	<b>25 021 114</b>
Excédent brut d'exploitation	33 312 965	25 021 114	Dotation aux amortissements et aux provisions	5 314 900	4 907 945			
Autres produits ordinaires	1 188 912	648 538	Charges financières	3 789 180	5 059 203			
Produits financiers	604 449	957 104	Impôts sur le résultat ordinaire	4 672 844	1 711 534			
<b>Total</b>	<b>35 106 326</b>	<b>26 626 756</b>	<b>Total</b>	<b>13 776 924</b>	<b>11 678 682</b>	Résultat des activités ordinaires après impôt	<b>21 329 402</b>	<b>14 948 074</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	21 329 402	14 948 074	Eléments extraordinaires	-	1 553 924			
<b>Total</b>	<b>21 329 402</b>	<b>14 948 074</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 553 924</b>	Résultat net de l'exercice	<b>21 329 402</b>	<b>13 394 150</b>

Tunis, le 06mai 2020

Messieurs les Actionnaires du Groupe  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
« SOTIPAPIER »  
13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

## ***Rapport sur l'audit des états financiers consolidés***

### ***Opinion***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 76.535.344 DT (la part du groupe s'élève à 76.317.891 DT) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21.329.402 DT (la part du groupe s'élève à 21.264.091 DT).

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

**Evaluation des stocks**

De par leur valeur importante à l'actif (35.665.821 DT au 31 décembre 2019), de leur nature (nécessitant un soin particulier pour leur inventaire) et du caractère spécifique de leur valorisation, les stocks ont été considérés comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- la revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- l'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2019 et au début de 2020 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

**Paragraphe d'observation**

Comme il est indiqué au niveau de la note N° XI aux états financiers « Événements postérieures à la clôture » la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 à laquelle la Tunisie fait face, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures du groupe. Ces événements peuvent avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours de l'exercice 2020 et éventuellement les exercices futurs. A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du groupe ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne du groupe***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

**Conseil Audit Formation CAF**

**Tunisie Audit et Conseil**

**Abderrahmen FENDRI**

**Wassim CHAKROUN**

بسم الله الرحمن الرحيم

## تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2019/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة



السيد محمد النوري



السيد التليبي منير

